

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DE LA FRANCE.

DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE
DE LA FRANCE,

CONTENANT, avec la Carte de chaque Département, la Notice historique de son ancien état; ses divisions territoriale, civile et politique; ses montagnes, rivières, canaux, navigation intérieure, agriculture, productions, industrie, commerce, étendue, population, contributions, instruction publique, mœurs, antiquités, etc.

DÉDIÉE

A S. EX. M. LE COMTE REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT DE LA SECTION DE L'INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ÉTAT, etc., etc.

PAR J. PEUCHET, Membre de l'Académie Celtique, de celle de Caën, de la Société des Recherches utiles du Département de la Sarre, de celle d'Agriculture, et du Collége électoral du deuxième Arrondissement de Seine et Oise;

ET PAR P.-G. CHANLAIRE, Membre de l'Académie Celtique, de la Société d'Agriculture du Département de la Haute-Marne, de celle de Tarn-et-Garonne, de la Société des recherches utiles du Département de la Sarre, de l'Athénée des Arts, Directeur du Bureau Topographique du Cadastre de la France, et de l'Atlas national.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES. (N° 39.)

DE L'IMPRIMERIE DE COURCIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE POUR LES MATHÉMATIQUES.

PARIS,

Chez P.-G. CHANLAIRE, l'un des Auteurs, rue Geoffroi-Langevin, n° 7, près la rue Sainte-Avoye.

1811.



DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE LA FRANCE.
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Notice des principaux Ouvrages sur ce Département.

Les anciens peuples qui habitaient les montagnes dont se compose aujourd'hui le département des Hautes-Alpes, sont moins connus que ceux des autres parties de la Gaule; l'histoire de la contrée est par conséquent plus obscure dans les temps qui ont précédé la conquête des Romains; et elle ne commence à se débrouiller que depuis cette époque.

Confondus avec les Allobroges, et comme eux d'origine celtique, il est difficile de les distinguer, et de fixer, à travers plusieurs siècles de révolution, le sort des descendans des Caturiges, des Segusins, des Brigantins, dont les noms de Chorges, de Suze, de Briançon rappellent encore l'ancienne existence.

C'est à l'histoire générale du Dauphiné qu'il faut se reporter pour prendre connaissance de ces peuples, pendant les temps qui ont immédiatement suivi l'invasion des Goths, des Vandales et des Francs, dans cette partie de la Gaule Narbonnaise, connue aussi sous le nom de *Province des Alpes-Maritimes* (1).

En parlant des écrivains du département de la Drôme, nous avons indiqué ceux qui ont embrassé dans leurs recherches, les antiquités et les annales du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais, qui, comme on le verra dans cette Description, fesaient, avant la division actuelle, partie de la province du Dauphiné; province régie longtemps par des États, qui se réunirent de nouveau, et pour la dernière fois, à Romans en 1788, après une longue suspension (2).

Chorier, historien du XVII[e] siècle, dont nous avons déjà parlé, est, malgré ses défauts, assez détaillé et bon à consulter. Né dans cette province, il en fait connaître l'ancien état et les révolutions. Il faut y joindre l'*Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de* Dauphin, par M. Bourchenu de Valbonais, imprimée à Genève en 1722, en 2 vol. in-folio (3).

---

(1) *Ebrodunum* (Embrun) était la métropole de la province des Alpes-Maritimes.

(2) Les Etats de Dauphiné furent ainsi organisés à cette époque : *députés du Clergé :* trois archevêques ou évêques, trois commandeurs de Malte, sept députés des églises cathédrales, cinq députés des collégiales, deux curés propriétaires, deux députés des abbés et bénéficiers, un député des communautés régulières d'hommes, et un des communautés régulières de femmes. *Députés de la Noblesse :* onze de l'élection de Grenoble, douze de l'élection de Vienne, sept de l'élection de Romans, cinq de l'élection de Valence, sept de l'élection de Montélimar. *Députés du Tiers-Etat :* dix-sept de l'élection de Grenoble, dix-huit de l'élection de Vienne, 7 de l'élection de Valence, neuf de l'élection de Gap, onze de l'élection de Montélimar, dix de l'élection de Romans ; en tout 144 membres ou députés aux Etats. On se rappelle que M. Mounier fut secrétaire de ces Etats de 1788.

(3) Cet écrivain était de Grenoble, où il naquit en 1651 ; il fut conseiller au Parlement de cette ville, président de la chambre des comptes, et conseiller d'Etat honoraire en 1699 : il mourut en 1730, âgé de 79 ans. Il était aveugle depuis long-temps ; cet accident ne l'empêcha pas de se livrer à l'étude ; il se fesait lire les ouvrages qu'il lui était utile de connaître ; il ornait sa mémoire d'une foule de choses essentielles, qu'il trouvait au besoin. On aimait en lui une imagination vive et féconde, une conversation pleine, soutenue et toujours variée. Il tenait chez lui des *conversations* qui étaient très-fréquentées. Sa fortune lui permettait de recevoir beaucoup de monde, et il accueillait surtout les gens de lettres et les savans avec une civilité, une urbanité qu'on ne trouverait peut-être pas aujourd'hui dans les personnes de son rang. Malgré le malheur qu'il eut de perdre la vue, et qui semblait lui rendre utile la société d'une femme, il persista à rester garçon ; préférant, disait-il, les inconvéniens d'une situation qu'il connaissait, aux hasards d'une autre qu'il ignorait.

Outre son Histoire du Dauphiné, on a de lui plusieurs *Mémoires* savans sur différens sujets d'histoire et d'antiquité : ils prouvent tous également son savoir, son érudition et son goût.

Le *Grand Dictionnaire de la France et des Gaules*, par l'abbé Expilly, peut offrir encore quelques connaissances utiles sur la province du Dauphiné, ainsi que le *Mémoire* qui se rencontre dans la collection de ceux des Intendans, abrégés par le comte de Boulainvillers.

On peut consulter le *grand Voyage pittoresque de la France*, que nous avons eu plus d'une fois occasion de citer dans nos Descriptions.

Mais si l'on veut des renseignemens plus précis et plus récens sur le département qui nous occupe, et qui, comme on l'a dit, fesait partie du Haut-Dauphiné, il faut consulter les *Annuaires* et Mémoires statistiques qui ont paru depuis quelques années.

Le premier est dû à M. Bonnaire, alors préfet de ce Département; il est intitulé *Mémoire sur la statistique du département des Hautes-Alpes*, un vol. in-8°, imprimé à Gap en l'an 9. Quoique rapidement écrit, on y trouve d'excellens renseignemens sur les diverses branches de la statistique des Hautes-Alpes; il a servi de modèle à ceux qui ont paru ensuite.

M. *Farnaud*, de Gap, secrétaire général de la préfecture, membre de la Société d'Emulation, est auteur des Annuaires des années suivantes.

S'éloignant de l'usage où l'on est, de rédiger ces ouvrages dans la forme descriptive, il en a fait, pour ceux de 1808 et 1809, la matière d'autant de lettres qu'il a trouvé de sujets à traiter. Il suppose qu'il écrit à un ami, et qu'il lui rend compte de ce qu'il a vu et appris d'intéressant en parcourant le Département. Les *Lettres à Eraste* sont donc consacrées à donner une notice de la statistique des Hautes-Alpes; et ce travail, qui a mérité plusieurs fois d'être cité par M. le Préfet, en plein conseil général du Département, comme un livre exact et utile, nous a semblé réunir de plus une facilité de style qu'il est assez rare de rencontrer dans de semblables écrits.

Outre ces sources que nous indiquons à nos lecteurs, nous avons fait usage, dans notre Description, de la *Potanographie du département des Hautes-Alpes*, ou description de ses bassins et vallées, par M. Héricart de Thury, ingénieur des Mines; de la *Minéralogie du Dauphiné*, par M. Guettard; de l'*Apperçu général des mines de Houille*, par M. le Febvre, membre du Conseil des Mines, et de quelques articles des *Archives statistiques*, publiées par M. Alexandre de Ferrière, chef du Bureau de la statistique au Ministère de l'Intérieur.

Nous devons y joindre le *Journal d'Agriculture et des Arts*, rédigé par la Société d'Emulation de Gap : recueil intéressant d'économie rurale et de vues sages sur le développement des diverses branches de culture du Département. Enfin l'excellent *Rapport* qu'a fait M. Petit, membre du Corps législatif, à la Société d'Agriculture de Paris, le 20 décembre 1809, sur les améliorations qu'on doit, dans le département des Hautes-Alpes, aux lumières de la Société de Gap; au zèle de son ancien préfet, (M. *la Doucette*), et à celui de plusieurs propriétaires éclairés (1). Le travail de M. Petit, renferme, dans un cadre peu étendu, plusieurs apperçus judicieux sur l'économie politique, que nous regrettons de n'avoir pu faire entrer dans le nôtre : nous en avons extrait seulement ce qui pouvait completter cette Description.

(1) On trouve ce Rapport chez Madame Huzard, rue de l'Eperon, n° 10, à Paris.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Ce Département, situé dans la partie du sud-est de l'Empire, hérissé de rochers, de glaciers, de montagnes, et coupé par une multitude de torrens et de précipices, est peu fertile en grains; mais il en est dédommagé par des pâturages abondans et très-riches, par les mines nombreuses et les diverses carrières que renferment ses montagnes.

Ancien pays. Le département des Hautes-Alpes est formé de l'ancien Haut-Dauphiné, qui se composait du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais. Il s'étend du nord au sud, depuis la sommité des hautes montagnes des Alpes, jusque sur la rive gauche de la rivière de Lauzanche, entre le 44e degré 9 min. et le 45e degré 6 min. de latitude; et de l'ouest à l'Est, depuis Rozans jusqu'au col d'Agnel, entre le 3e degré une min. et le 4e degré 41 min. de longitude, à l'Est du méridien de Paris.

Anciennement ce pays fesait partie de la Gaule-Narbonnaise, il fut par suite compris dans la *Province des Alpes-Maritimes*, qui paraît n'avoir été formée que dans le quatrième siècle; puisque Rufus Festus, historien latin qui écrivait sous Valentinien, vers 364, est le premier qui en ait parlé.

Avant la conquête qu'en firent les Romains, plusieurs peuples y étaient établis; ils y vivaient en partie dans la dépendance, ou sous le patronage des Voconces et des Cavares, nations Celtiques, qui habitaient, les premiers vers le Nord, les seconds au midi de cette contrée.

Parmi les peuples qui l'occupaient, on comptait les Segusins, les Caturiges, les Brigiani ou Brigantini et les Tricorii; presque tous alliés ou dépendans des Voconces, et occupant la partie la plus montueuse et la plus orientale de la contrée, située entre l'Isère, le Rhône et la Durance.

1°. Les Ségusins ou Ségusiens, *Segusini* ou *Segusiani*, étaient placés dans le pays où se trouve Suze, que Pline et Ammien Marcellin nomment *Segusio;* l'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Vienne (département de la Drôme), en passant par les Alpes-Cottiennes, où elle se trouve en effet (1).

2°. Les Caturiges étaient au midi des Ségusins, sur la haute Durance; leur capitale, nommée *Caturigomagus* chez les auteurs latins, se retrouve aujourd'hui dans la ville de Chorges.

3°. Les Tricorii, au nord-est des Caturiges, occupaient le centre de la contrée et le territoire appelé depuis *Gapençais; Gap,* en latin. Vapincum était le chef-lieu de leur cité (2).

4°. Les Brigiani ou Brigantini étaient établis dans le Briançonnais, et fondèrent la ville de Briançon, *Brigantio*, *Brigantium* et *Bragantia.* Pline, dit en parlant d'eux, que les Orbiens venus de la Grèce, furent chassés des environs du lac de Côme, où ils s'étaient fixés, par les Boyens et les Senonais qui détruisirent leur ville nommée *Brigantium;* et que le reste de ce peuple s'étant réfugié dans les Gaules, s'établit entre le mont Genèvre et Sisteron, bâtit la ville de Briançon, appelée *Brigantinum* ou *Brigantio*, du nom de leur ancienne capitale.

Le même écrivain, Pline, veut également que les Caturiges soient venus de la partie du Milanais, située aux pieds des Alpes, d'où ils furent chassés, et qu'ils se retirèrent dans le pays appelé depuis *Embrunois*, où ils fondèrent la ville de Chorges, aujourd'hui ruinée, entre Gap et Embrun.

Les pays qu'habitaient les peuples que nous venons d'indiquer, formèrent dans la suite presqu'autant de petits états ou principautés, qui eurent pour chefs-lieux les capitales de chaque cité ou nation particulière.

Le Briançonnais, situé dans les Alpes Cottiennes, fit long-temps partie du Marquisat de Suze. Il s'étendait des deux côtés des Alpes, entre les deux royaumes de Bourgogne et d'Italie; comme il était entouré de toutes parts de hautes montagnes, les habitans vivaient dans une sorte d'indépendance. Lorsqu'ils furent réunis au Dauphiné, ils conservèrent leurs lois et leurs libertés particulières; ils ne reconnaissaient l'autorité de leurs princes, qu'à condition qu'ils seraient maintenus dans leurs anciens droits et priviléges, sans qu'il y fût rien changé. Les dauphins prenaient la qualité de *princes de Briançon.*

L'Embrunais, situé au midi du Briançonnais, en est séparé par un passage étroit que l'on nomme le *Pertuis-Rostain.* Ce pays était, comme nous l'avons dit, habité anciennement par les Caturiges, dont la capitale portait le nom de *Catu-*

(1) Il existait à Suse un arc de triomphe, sur lequel on voyait inscrits les noms de quatorze peuples dont Cottius, Roi de la contrée, s'était formé un petit royaume qu'il soumit à Auguste; ensorte que ce fut par les Alpes Cottiennes (du nom de ce roi), que les Romains commencèrent la conquête des pays voisins. L'inscription de l'arc de triomphe portait. *Imp. Cæsari Aug. divo F. pontifici maximo tribunitiâ potestate* 15. *Imp.* 13. *F. Cottius præfectus civitatum quæ subscriptæ sunt Segoviorum, Segusinorum, Belacorum, Caturigum, Medullorum, Tebaviorum, Adanatium, Vapincatium, Eggionorum, Veaminiorum, Venisancorum, Iriorum, Esubianorum, Ovadievium, et civitates quæ sub eo præfecto fuerunt.*

Il résulte de cette inscription qu'il y avait deux peuples à peu près de même nom, les Ségoviens, *Segovii* et les Ségusins, *Segusini;* on voit aussi qu'il faut que les Segusiani que Danville place sur la rive droite du Rhône, dans le Forez, Lyonnais et partie du Bourbonnais, aient été des peuples autres que ceux dont il est parlé ici, dans l'énumération du royaume de Cottius; ou que ces derniers aient tiré leur origine des premiers, ce qui est plus probable.

En parlant des Segusiani qui habitaient le Forez, le Beaujolais, le Lyonnais, César nous apprend qu'ils dépendaient des Eduens, *in clientela Æduorum;* Pline les appelle *Segusiani Liberi;* Minutius Plancus bâtit sur le territoire de ces Ségusiens, la ville de Lyon. Il ne faut donc pas les confondre avec ceux qui habitaient les Alpes Cottiennes, et peut-être devraient-ils être nommés *Segusiani*, Segusiens.

(2) Tite-Live parle des Tricorii, lorsqu'il indique la route que suivit Annibal pour passer, du Delta celtique en Dauphiné, et de là, prendre sa route en Italie: « il ne suivit pas, dit l'historien, une route directe, mais tourna à gauche chez les Tricastini, de là, par la frontière du territoire des Voconces, il se rendit chez les Tricorii. »

rigomagus ; mais l'Embrunais tire le sien d'Embrun, *Ebrodunum*, ville située sur une hauteur.

Après la chute de l'empire Romain, ce pays fut, comme presque tous ceux qui l'entourent, envahi par les Ostrogoths, qui le cédèrent aux rois de France dans le sixième siècle. Il fit partie des états de l'empereur Lothaire, et dans la suite de ceux des rois de Bourgogne ; enfin il passa dans la maison des dauphins, et fut réuni à la France avec le Dauphiné vers 1349.

Le Gapençais, autrefois dépendant des Tricorii, est à l'occident de l'Embrunais. Il fut soumis aux mêmes révolutions que les pays voisins ; après divers événemens, il passa dans la maison des comtes de Provence et de Forcalquier, jusqu'à ce que, par la mort de Charles-du-Maine, neveu et successeur de René, comte de Provence, la souveraineté de la ville et du territoire de Gap, passa à Louis XI et à son fils Charles VIII ; elle est restée depuis à la France.

L'âpreté du climat, les hautes montagnes, et la difficulté des passages, ont tenu ce pays dans une sorte d'isolement. Le département des Hautes-Alpes qui s'y trouve situé, participe de cet état de choses. Les montagnes, qui lui donnent une figure irrégulière dirigée du sud-ouest au nord-est, s'élargissent dans cette dernière partie et s'appointent dans la première. Sa plus grande longueur du nord au sud, au-dessus de la Grave-en-Oisans, près de la limite du département du Mont-Blanc, jusqu'à Eourres, sur la rivière de Lauzanche, est de 14 myriamètres (28 lieues) ; et sa plus grande largeur de l'Est à l'ouest, depuis la Croix de la Pigne sur le Drac, jusqu'à la montagne de Nebert, au-delà de la Calpe-sur-le-Guil, est de 9 myriamètres et demi (19 lieues).

Limites. Ses limites sont, au nord, le département du Mont-Blanc ; au nord-est, celui du Pô ; au sud-est, celui de la Sture ; au sud, celui des Basses-Alpes ; au sud-ouest, celui de la Drôme ; et au nord-ouest, celui de l'Isère.

Origine du nom. Ce Département tire son nom de la position physique des montagnes des Alpes, qui s'élèvent graduellement du sud au nord, et de l'ouest à l'Est. Nous observerons qu'en effet ce Département méritait le nom de Hautes-Alpes, avant que la France eût acquis la Savoie (le département du Mont-Blanc) et le Piémont (les départemens du Pô, de la Sture, de la Doire, de la Sesia et de Marengo).

Climat. Le climat est en général beau, l'état du ciel y est superbe, l'air qu'on y respire, très-pur ; mais la température y est très-variable, parce que placé au milieu de montagnes dont les sommets sont presqu'habituellement couverts de neige, offrant par ses gorges profondes, un écoulement rapide aux vents qui se précipitent des pics élevés où sont amoncelées des glaces éternelles, le cours ordinaire des saisons y est souvent interrompu ; on ressent quelquefois, au milieu de l'été, des froids assez vifs et pénétrans.

On y éprouve cependant des froids cuisans qui, quoique les hivers n'y soient pas ordinairement très-rigoureux, ne se font guère sentir que pendant les mois de janvier et de février. On n'y jouit presque pas du printemps : il est pluvieux ou froid : c'est alors que l'habitant craint le plus pour ses récoltes ; souvent la neige encore peu éloignée des vallons, occasionne de fortes gelées qui détruisent en une seule nuit, l'espoir du laboureur. L'été procure des chaleurs excessives, surtout dans les vallées resserrées par des hautes montagnes, lorsque des pluies ou des vents rafraîchissans ne viennent point diminuer l'action des rayons du soleil, réverbérés contre les rochers. On admire dans cette contrée la fraîcheur et le bel éclat de l'automne ; souvent il se prolonge, dans une riante sérénité, jusque vers le commencement de décembre et même jusqu'à Noël. Mais l'hiver y dure long-temps ; la neige séjourne jusqu'à sept à huit mois dans quelques vallées, et les habitans sont, pendant ce temps-là, privés de presque toute communication avec leurs voisins. Durant les autres saisons, la température varie très-fréquemment, ainsi que nous l'avons observé ; les vents violens, les ouragans, les alternatives de chaud et de froid se font sentir dans la même saison, dans la même journée ; les grêles, qui sont très-fréquentes, menacent les récoltes jusqu'au moment de la moisson, et rendent leurs produits précaires.

L'époque ordinaire des orages est depuis le commencement de juin jusqu'à la fin d'août : souvent dans cet intervalle il est peu de jours où la grêle et des masses prodigieuses d'eau ne désolent quelques cantons de ce Département. La durée des orages est d'environ trois heures. Les montagnes servent de paratonnerres aux campagnes : la foudre ne tombe presque jamais sur les maisons.

Les principaux vents dominans dans les Hautes-Alpes, dit M. *Farnaud*, sont ; le vent du nord, vulgairement appelé *bise* ; celui d'ouest, appelé *gros vent* ; celui du midi, appelé *vent de la mer*, et celui de l'Est, appelé *lombard*.

Le vent du nord, quand il est modéré, est le vent par excellence de ces contrées : son souffle générateur féconde les moissons. Les champs qui en sont à l'abri, peuvent donner beaucoup de paille, mais rarement ils produisent beaucoup de grain. Lorsque ce vent se déchaîne avec violence, il cause de grands dommages aux récoltes ; il est peu d'années où il n'occasionne des gelées printanières : alors il est extrêmement froid, parce qu'avant d'arriver dans les vallées, il a traversé les glaciers et les neiges ; souvent il règne dans l'atmosphère d'une manière insensible : on reconnait son influence à la sérénité du ciel, à l'hilarité de l'esprit, à la légèreté du corps, au libre et facile exercice des organes de la vie, et à l'intensité de la combustion ; mais assez communément si le vent du midi cherche à le supplanter, il s'irrite, et, furieux, il balaye dans son impétuosité les nuages amoncelés ; il reste ordinairement trois jours dans cet état de violence ; il s'appaise ensuite jusqu'à ce que le vent marin vienne lui fournir encore de nouveaux combats et de nouvelles victoires. Telles sont les causes de ces alternatives subites de chaud et de froid, si fréquentes dans ce Département.

Le vent d'ouest s'élève ordinairement après plusieurs jours de pluie : on pourrait l'appeler l'auxiliaire de la bise ; car après un règne turbulent de deux ou trois jours, il lui rend l'empire calme et

serein : sa fureur désole les campagnes ; c'est le vent des ouragans, le *mistral* des Bouches-du-Rhône et du Var ; c'est lui qui enlève les toitures des bâtimens, et qui arrache les arbres avec leurs racines.

Le vent du midi amène les pluies ; il se fait principalement sentir en hiver, en automne et au printemps.

Le vent de l'Est, l'ennemi le plus redoutable des campagnes, souffle surtout depuis janvier jusqu'en mars ; son action meurtrière fait périr les plantes céréales, celles des prairies, et surtout les vignes. Malheur, si pendant son règne les campagnes ne sont pas couvertes de neige ! sans ce préservatif, il est difficile que l'on fasse de bonnes récoltes.

On peut citer à l'égard de ce vent, observe l'auteur de l'Annuaire de 1808, une remarque qui a été faite dans la vallée de la Soulouaze. Entre Saint-Etienne et Saint-Didier, existe une caverne dont l'entrée est fort étroite. Une fontaine y coule, et guérit, dit-on, de la gravelle. Des cavités affreuses font reculer d'effroi ceux qui auraient envie d'y pénétrer. Lorsque le vent d'Est a régné pendant plusieurs jours avec violence, un bruit sourd se fait entendre, et va toujours en augmentant pendant une heure ; il précède un fleuve d'eau qui, pendant deux, trois, quatre ou cinq jours, suivant la durée et la force du vent, jaillit avec impétuosité contre le rocher qui domine la caverne.

Maladies. Il résulte de ce que nous venons de dire du climat, que la constitution naturelle de ce Département est remarquable par un passage fréquent et rapide de la sécheresse à l'humidité, et du chaud au froid, en même temps que l'air y est constamment salubre, ainsi que les eaux. On ne voit jamais dans les Hautes-Alpes, d'épidémies meurtrières ; mais outre les affections passagères auxquelles les habitans sont exposés, c'est-à-dire les fluxions de poitrine, les pleurésies et les maladies catarrheuses, on en remarque qui tiennent aux localités et qui ont le caractère *endémique ;* telles sont les maladies pestilentielles, qui font des ravages considérables dans quelques vallées, et entre autres dans celles de Valgodemar ; les goîtres suivis ou non suivis de l'idiotisme, qui appartiennent aussi à certaines vallées, et les affections fiévreuses particulières à quelques cantons ; telles sont les fièvres intermittentes qui exercent principalement leurs ravages dans les lieux où des marais et des eaux stagnantes, corrompent sans cesse la pureté de l'air, surtout dans les communes de Chorges et de Ribiers.

L'état de malpropreté qui règne chez les pauvres, observe M. *Farnaud*, le défaut de circulation de l'air dans leurs maisons, la putridité qui s'exhale des fumiers, la mauvaise nourriture, un travail toujours pénible et forcé, tout concourt à détruire, dans la classe indigente, les principes de la vie ; heureusement que la salubrité du climat combat sans cesse les effets d'une imprévoyance fatale. D'après ces détails, d'une vérité reconnue, il semblerait que ce Département serait un de ceux qui présentent le moins d'avantages sous le rapport de la durée de la vie : cependant il est vrai de dire, que les maladies, les mortalités y sont encore moins fréquentes qu'ailleurs, et que l'homme, malgré ses habitations infectes, ses pernicieuses habitudes, ses alimens grossiers et malsains, y jouit de la santé et d'une longue vie.

Les rochers et les montagnes du Département s'élèvent par degrés, nous l'avons déjà dit, du sud au nord, depuis le département des Basses-Alpes jusqu'à ceux du Mont-Blanc et du Pô ; et de l'ouest à l'Est, depuis les départemens de la Drôme et de l'Isère jusqu'à ceux du Pô et de la Sture. Ces montagnes forment le noyau des Alpes-Maritimes. Les plus hauts sommets de cette branche des Alpes, se trouvent dans la partie septentrionale du Département, et surtout vers les sources de la Severaise, qui arrose le val Godemard, et vers celles du Vençon, qui descend au bourg d'Oisans. M. *Villars*, naturaliste de Grenoble, dit, dans le Journal de Physique de 1783, que les glaciers de la Berarde peuvent être regardés comme le centre de cette partie des Alpes : en effet, ils donnent naissance à la Romanche, à la Bonne, à la Severaise, au Drac et aux trois ruisseaux qui partent de l'Argentière, de Vallouise et du Monestier, pour se confondre dans la Durance ; desorte que les eaux qui en découlent, vont dans toutes les directions. Le même auteur a trouvé qu'au sommet du glacier du Chardon, qui de la Berarde aboutit par le col de Saix au val-Godemard, et qui a près de 5 kilomètres (une lieue) d'étendue, le mercure se soutenait à 19 pouces et demi-ligne ; ce qui indique 3313 mètres (1700 toises) au moins d'élévation, et les pics voisins s'élèvent encore de 390 à 585 mètres (2 ou 300 toises) au-dessus. Ces pics lui ont paru dominer sur toutes les montagnes, non-seulement du département des Basses-Alpes, mais de toute l'ancienne province du Dauphiné et même sur le mont Viso-de-Ristolas. Ce mont est placé sur la frontière de l'ancien Piémont, et d'un côté donne naissance au Pô, et de l'autre au Guil, l'une des rivières qui alimentent la Durance. Montagnes.

En général les masses énormes de cette partie des Alpes forment différens groupes, dont les crêtes ont une hauteur moyenne de 2,800 mètres (1400 toises). L'élévation de ces montagnes a été successivement déterminée par plusieurs savans : voici le résultat de leurs calculs (1), présentés par ordre décroissant de hauteur.

	Mètres.	Toises.
Le *mont Pelvoux-de-Vallouise*, a au-dessus du niveau de la mer,	4,300	2,206
La montagne d'*Olan*, en val-Godemard	4,000	2,052
Le *Goléon-de-la-Grave*	3,800	1,950
La montagne de *Chaliol-le-Vieux*. .	3,321	1,704
L'*Aiguille-Noire de Neuvache* . . .	3,200	1,642
Le *Mont-Viso-de-Ristolas*.	3,045	1,552
La montagne de *Chabières*	2,954	1,516
Celle de l'*Obiou*	2,827	1,450
Celle d'*Aurouze*	2,795	1,434
Celle du *Puy-de-Champoléon* . . .	2,451	1,258

(1) Outre M. Villars, dont nous venons de parler, on cite M. Héricart de Thury, ingénieur des mines ; M. Jeanson, ingénieur des ponts et chaussées ; M. le docteur Guérin et M. Schuckburg, etc.

	Mètres.	Toises.
Celle d'*Oursine*	2,451	1,258
Celle des *Faraux*	2,450	1,257
Celle du *Petit-Chaliol*	2,397	1,230
Celle des *Bouchiers*	2,219	1,139
Celle de l'*Ours*	2,132	1,094
Celle de *Drouveyre*	2,091	1,073
Celle de *Créüse*	2,045	1,049
Celle de *Charance*, près de Gap	1,559	800
Celle de *Chabres*	1,500	770
Celle de *Baret*	1,100	564

Les chaînes que composent ces montagnes suivent à peu près la direction des torrens et des rivières qui coulent à leurs pieds. Leur hauteur en général diminue sensiblement, en descendant du nord au sud du Département.

Quant à leur formation, quelques-unes sont primitives et composées de roches granitiques, quartzeuses, feldspathiques, micacées, cornéennes, etc. Mais la plupart sont de calcaire secondaire, formation très-ancienne, dans lequel souvent on ne distingue que difficilement les couches; et parmi ces dernières il en est quelques-unes dont le calcaire, entraîné par les eaux des torrens, ou enlevé par une destruction spontanée, laisse voir le terrain primitif sur lequel il repose.

Les différentes chaînes des Alpes ont entre elles des intervalles appelés *cols* (1). Ce sont les passages par lesquels les vallées communiquent entre elles, soit sur le même versant de la chaîne, soit d'un versant à l'autre. Ces derniers sont ordinairement les plus élevés, les plus difficiles et les plus dangereux à franchir. Leur hauteur assez commune est de 2200 mètres (1100 toises). Celle du *Mont-Genèvre* est de 1933 (992 toises), ce qui donne à ce débouché dans l'Italie, un grand avantage sur tous les autres passages des Alpes. Il y en a de très-remarquables et de très-fréquentés: ils facilitent les relations commerciales qui existent soit entre les habitans des vallées eux-mêmes, soit entre ceux-ci et les habitans des départemens au-delà et en-deçà des Alpes. Ce sont en général des rétrécissemens dominés de chaque côté par des monts plus élevés; ce qui justifie parfaitement la dénomination de *cols* qu'on leur a généralement donnée.

Les Alpes se découvrent de fort loin: on les voit se déployer avec majesté, et comme entassées, pour ainsi dire, les unes sur les autres; se servant réciproquement d'appui, et offrant le tableau le plus grand et le plus pittoresque. Leur aspect varie beaucoup: suivant l'état de l'atmosphère et le plus ou moins de clarté du jour, elles paraissent tantôt se rapprocher et tantôt s'éloigner. Le matin, le midi et le soir offrent chacun des nuances qui changent par gradation, et se modifient à chaque instant. Ces variations sont plus remarquables dans l'été, quoique chaque saison ait les siennes. Leurs sommités blanchissent à la chute des neiges; elles sont resplendissantes lorsqu'un beau soleil les éclaire; une teinte jaunâtre annonce un commencement de fusion; alors, de distance en distance, on voit paraître des points noirâtres plus ou moins larges, qui s'agrandissent successivement de la base au sommet, à mesure que la fonte s'opère: au commencement de l'été, toute la surface reprend une teinte uniforme. Ces montagnes donnent au sol un aspect très-varié, soit par leur grandeur comparative, soit par les productions qui les couvrent, soit par les vallées qu'elles forment. Les glaciers, ou les neiges qui couronnent leurs sommités, font, pendant l'été, un contraste frappant avec les chaleurs qu'on éprouve dans les vallons. Leurs flancs, exposés au midi, crevassés par les siècles, sont presque à nu et arides. Vers le nord, au contraire, ils sont ordinairement garnis de bois de haute-futaie, du moins dans les parties qui se trouvent placées au-dessous des hauteurs où cesse toute végétation.

Après les grandes montagnes viennent les collines, qui forment les premiers échelons de ces masses énormes, et dont les formes et les contours frappent quelquefois agréablement la vue. Moins arides que les grandes sommités, les unes sont couronnées par des bois-taillis; d'autres sont couvertes de gras pâturages, où, depuis le printemps jusqu'à l'automne, paissent les troupeaux du pays et les races transhumantes des départemens des Bouches-du-Rhône et du Var: plusieurs, dans les arrondissemens de Gap et d'Embrun, sont cultivées et plantées en vignes. Ces collines, diversement répandues, forment les embranchemens et les limites des nombreuses vallées dont le sol du Département est entrecoupé.

Tel est en général l'aspect des montagnes des Hautes-Alpes; mais cet aspect, observe M. *Farnaud*, se modifie aux yeux des étrangers, selon leur caractère, ou selon les dispositions de leur ame. Les uns voient avec horreur, les pics élevés et suspendus des rochers, les gorges profondes où coulent des torrens impétueux; d'autres contemplent avec admiration l'immense tableau qu'offrent à leurs regards surpris, la croupe variée des montagnes, les sinuosités escarpées de leurs flancs et de leurs bases: les glaciers éternels et diversement colorés qui les dominent, le cristal des ondes tumultueuses, qui se précipitant en cascades du haut des rochers, et souvent au travers de bois touffus, remplissent tout le vallon d'un agréable murmure. Les premiers se croient aux confins de la nature, au milieu d'un désert sauvage; les seconds dans des vallées romantiques, et au sein d'une solitude pittoresque; ceux-là ne reçoivent que des impressions repoussantes; ceux-ci s'attachent par sentiment à la localité, et trouvent à chaque pas des sujets d'admiration, de méditation et d'étude.

Rivières.

Le département des Hautes-Alpes est arrosé par un très-grand nombre de rivières, parmi lesquelles trois y ont leur source, la Durance, le Drac et la Romanche; deux s'y perdent, la Méauge et le Soyau, et le plus grand nombre y ont tout leur cours.

Qui y ont leurs sources.

La *Durance* prend ses sources au pied de la montagne de Jouan, sur le col du Mont-Genèvre; une autre branche descend de la chaîne de Goudran, près du col de ce nom, et après leur réunion, elle dirige son cours du nord-est à l'ouest; passe aux Alberts, Briançon, Saint-Martin de Queyrières, l'Argentière, la Roche-sur-Embrun, Saint-Crépin, Saint-Clément, Saint-André-les-Embrun, Embrun, la Charière; sépare le département des Hautes-Alpes de celui des Basses-Alpes; arrose

(1) On les appelle *ports* dans les Pyrénées.

Rochebrune, Tallard, la Saulce, le Monestier, Allemont; traverse le département des Basses-Alpes du nord au sud; passe à Sisteron, Manosque, Saint-Paul; coule à l'ouest; entre dans le département de Vaucluse, qu'elle sépare de celui des Bouches-du-Rhône; arrose Cavaillon, et se jette dans le Rhône à cinq kilomètres (une lieue) au-dessous d'Avignon, après un cours de 36 myriamètres (72 lieues).

La Durance, lors de la fonte des neiges des montagnes des Alpes, dans le mois de juillet, s'enfle considérablement, ainsi qu'après les pluies qui tombent en septembre. Cette rivière est si rapide, qu'on n'avait jamais pu, jusqu'à la fin de 1807, y construire un pont au-dessous de Sisteron (1). Souvent aussi elle change de lit, ce qui, joint à ses fréquens débordemens, cause de grands ravages. Elle n'est que flottable et point navigable, à cause du grand nombre de bancs de sable et d'îlots, qui varient et embarrassent extrêmement son cours.

La Durance reçoit les eaux d'un grand nombre de ruisseaux ou de torrens, dont quelques-uns sont souvent nommés comme ses sources, sur les anciennes cartes. Les montagnes qui bordent ses rives varient dans leur nature; les unes sont primitives et les autres secondaires.

Le *Drac* prend ses sources dans les montagnes primitives du Pinier, du Tuna et de Murfret, au-dessus d'Orcier; se dirige de l'est au nord-ouest; passe à Orcier, Saint-Jean-de-Montorcier, Chaboutonnes, Chabottes, Saint-Julien-en-Champsaur, Saint-Bonnet, Poligoy, le Glezier, Apres, où à peu de distance au-dessous il entre dans le département de l'Isère, près de Bausin; se dirige d'abord du sud-est au nord-ouest, jusqu'à Ponsonas; de là il tourne à l'est jusqu'à Savel, d'où il reprend sa direction au nord, jusqu'à son embouchure dans l'Isère; après un cours de 14 myriamètres (28 lieues), dont 5 myriamètres (10 lieues) dans le département des Hautes-Alpes.

La *Romanche* a ses sources sous les glaciers des Arsines de la commune de Villard-d'Arène et de la Grave, au sud et sous la chaîne des Trois-Ellions, qui, au nord, sépare le département du Mont-Blanc de ceux des Hautes-Alpes et de l'Isère; dirige son cours de l'est à l'ouest; passe à Villard-d'Arène, à la Grave-en-Oisans, où, à peu de distance au-dessous, elle entre dans le département de l'Isère; passe entre Missen-en-Oisans et Mont-de-Lens, près de Fresnay-en-Oisans, au Bourg-d'Oisans, où, à quelque distance au-dessous, elle se dirige de l'est à l'ouest, en descendant un peu au sud; arrose Livet-en-Oisans, Chichiliane-en-Oisans, Saint-Pierre, N.-D.-de-Message, Vizille et N.-D.-de-Jarcie, où elle se jette dans le Drac, après un cours de 6 kilomètres (un peu plus d'une lieue) dans le département des Hautes-Alpes. Cette rivière est très-intéressante par les nombreuses richesses minérales que renferment les montagnes qui bordent son cours.

Qui s'y perdent. La *Méauge* prend sa source au-delà des montagnes de la Chaup, dans le département de la Drôme; elle dirige son cours de l'ouest à l'est, en remontant un peu au nord; arrose la Chaup, où, un peu au-dessous, elle entre dans le département des Hautes-Alpes; passe à Salerans, Saint-Pierre-Aves, Antonaves, où, à peu de distance au-dessous, elle se perd dans le Buech, après un cours d'environ 2 myriamètres (4 lieues).

Le *Soyan* a aussi ses sources dans les montagnes de l'arrondissement de Nyons, département de la Drôme; coule de l'ouest au nord-est; passe à Labourel, la Bègue, où cette rivière entre dans le département des Hautes-Alpes; arrose Orpierre, la Grand, et se jette dans le Buech à Saléon, après un cours d'un myriamètre et demi (3 lieues).

La *Guisanne* a des sources nombreuses et assez éloignées les unes des autres: elles s'étendent depuis le col du Lantaret, jusqu'à ceux du Galaubier et de la Poussonnière. Parmi ces sources, les unes sont au pied des montagnes primitives et les autres dans les terrains secondaires et intermédiaires: elles descendent de ces montagnes avec plus ou moins d'impétuosité, en se dirigeant du nord au sud-est. La Guisanne passe à Lauzete, au Casset, au Monestier de Briançon, entre Freysinet, Serre et les Guiberts; au Bés, à la Salle, à Chantemerle, à Saint-Chaffrey, et se perd dans le Clairet-sous-Briançon, après un cours de plus de 2 myriamètres (4 lieues). Qui vont tout leur cours.

Le *Clairet* prend ses sources entre les cols de Bonne-Nuits, de Rinchille, de Valmenier et de Mande; se dirige du nord-ouest au sud-est; passe à Neuvache, à Plampinet, aux Prés, aux Rosiers, aux Alberts, où il se jette dans la Durance après un cours de 2 myriamètres (4 lieues). Les eaux du Clairet sont limpides la majeure partie de l'année, et contrastent avec celles de la Durance. Quoique le Clairet ait un cours beaucoup plus étendu que celui de cette dernière rivière, il perd néanmoins son nom aussitôt qu'il lui est réuni: cependant, ainsi que nous l'avons observé, on trouve souvent, dans les cartes anciennes, le Clairet sous le nom de *Durance*.

La *Servières* a plusieurs sources: la principale est dans le vallon du Bourget, la seconde est le ruisseau de Breton, séparé de celui du Bourget par des montagnes escarpées. Cette rivière coule du sud-est à l'ouest; arrose les Fonds, le Bourget, Servières, Notre-Dame, Villard-Saint-Pancrace, où, à peu de distance au-dessous, elle se perd dans la Durance, après un cours de deux myriamètres et demi (5 lieues).

Le *Guil* prend ses sources au pied du Mont-Viso, près du célèbre passage souterrain qui se voit entre le Mont-Crisso au nord, et le Viso au sud (2). C'est aussi au pied de ces mêmes montagnes que le Pô et la Stura prennent leur source. Le cours du Guil est très-varié, il change et se contourne au pied de plusieurs grandes chaînes de

(1) *Voyez* dans notre Description du Département de Vaucluse, pag. 8, première colonne, ce que nous avons dit de la Durance et du pont qui a été construit en 1807, sur la route de Paris à Marseille.

(2) Ce passage, dont on ignore la date, et qu'on paraît attribuer à tort à Louis XI, est très-remarquable: cependant il faut convenir qu'il porte un millésime qui s'accorde avec le règne de ce monarque; mais on est porté à le croire beaucoup plus ancien. Il est indiqué sur la Carte à l'Est, sous le nom de *Traversette; trou qui, fait par mains d'hommes, traverse la montagne.*

Le souterrain est au moins à 2339 mètres (1200 toises) au-

montagnes, en se dirigeant cependant de l'Est à l'ouest; il passe près de la Calpe, de Ristolas, des Abries, à Aiguilles, à Ville-Vieille, au fort et château de Queiras, à Veyer, à Mont-Lion (*Mont-Dauphin*), où, à peu de distance au-dessous, il se jette dans la Durance, après un cours de 6 myriamètres (12 lieues).

Le *Péas* est formé de deux ruisseaux qui doivent leur source aux neiges perpétuelles du Bouchier; ils se dirigent du nord-ouest au sud-est; et après s'être réunis sous le camp de Catinat, se perdent dans le Guil sous le fort du château Queiras, après un cours de 11 kilomètres (plus de deux lieues).

L'*Aigue-Blanche:* il y a deux rivières de ce nom: la première a ses sources au col d'Agnel, sous la croix de Chamoussière, et la seconde au pied du pic de la Nierre, près du col Saint-Véron. Elles se dirigent, toutes deux du sud-est au nord-ouest, se réunissent un peu au-dessus de Molmes, et se jettent dans le Guil à Ville-Vieille. Le nom d'*Aigue-Blanche* donné à ces deux rivières, provient des terres blanches argileuses qu'elles entraînent avec elles.

Le *Meleen*, qui reçoit les eaux du Cristillon au-dessous de la commune de Ceillac, a ses sources dans les montagnes qui séparent les départemens des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes; se dirige du sud-est au nord-ouest, et se perd dans le Guil entre Veyer et Mont-Lion.

Le *Rioubel* prend sa source au lac de l'Etoile et au revers du col du lac des Neuf-Couleurs, et près de celui de la Valonnière; il dirige son cours du sud-est au nord-ouest; arrose Guillestre, et se jette dans le Guil, vis-à-vis Mont-Lion (Mont-Dauphin).

La *Chagne* a ses sources au col de Vars; coule du sud au nord: elle est encaissée entre des montagnes intermédiaires et secondaires, parmi lesquelles on distingue celle de la Fée, qui sépare la vallée de Vars de celle du Rioubel. La Chagne passe à Vars, Risoul, et se perd dans le Rioubel au-dessous de Guillestre.

Le *Ripouars* descend de la chaîne intermédiaire des montagnes qui séparent les départemens des Hautes et Basses-Alpes; se dirige du sud-est au nord-ouest, et se jette dans la Durance entre Mont-Lion et Saint-André-les-Embrun, après un cours de 5 kilomètres (une lieue).

Le *Crévoux* sort du pied du Mont-Parpaillou, dirige son cours du sud à l'ouest; arrose Crévoux, et se perd dans la Durance presque vis-à-vis d'Embrun, après un cours de 8 kilomètres (plus d'une lieue et demie).

La *Vachère* a ses sources au pied de la montagne de Coste-Loupet, et sous les pointes de Pouzene; montagnes calcaires très-élevées, qui séparent les Hautes et Basses-Alpes; passe aux Orres et à Baratier, où elle se jette dans la Durance. Cette rivière est très-impétueuse, et cause souvent de grands ravages dans la vallée des Orres.

Le *Boscadon* prend aussi sa source aux pointes de Pouzene; se dirige du sud-est au nord-ouest; passe à Boscodon, et se perd dans la Durance au-dessous de Crottes, après un cours de 5 kilomètres (une lieue). Cette rivière est une des plus impétueuses du Département, et la plus dangereuse dans ses crues.

La *Blaisance* a ses sources dans les montagnes au nord-est de Sorbiers; coule de l'ouest à l'Est; passe à Montjay, Chanouse, près de Tuscléoux, la Grand, où, à peu de distance au-dessous, elle se jette dans le Buech, après un cours de 7 kilomètres (environ une lieue et demie.)

La *Blême* prend ausssi ses sources dans les montagnes calcaires au nord-est de Sorbiers; dirige son cours de l'ouest à l'Est; passe à Lépine, Montclus, et se perd dans le Buech un peu au-dessous de Serre, après un cours de 8 mille mètres (plus d'une lieue et demie).

L'*Aiguebelle:* il y a deux rivières de ce nom: elles ont toutes deux leur source dans les montagnes qui séparent les départemens de la Drôme et des Hautes-Alpes: la première se dirige du nord-ouest au sud-est; passe à la Piarre, Sigotier, et se jette dans le Buech, au-dessus de Serre; la seconde coule du nord-est à l'Est; arrose Montbran, Saint-André, où elle se perd aussi dans le Buech.

La *Chaurane* prend sa source au col de Cabre; dirige son cours du nord-ouest au sud-est; passe à la Baume-les-Arnaux, Saint-Martin et Saint-Pierre-d'Argenson, et se jette dans le Buech un peu au-dessous d'Aspremont, après avoir parcouru environ 7 kilomètres (un peu plus d'une lieue et demie).

Le *Buech:* il y a deux rivières de ce nom: la première a ses sources sur le col de la Croix-Haute, dans la commune de Lus, département de la Drôme; elle se dirige du nord au sud, en tirant un peu à l'Est; passe à Saint-Julien-en-Beauchesne, à Saint-André, à Aspres-les-Veynes, à Aspremont, où, un peu au-dessous, elle se réunit à l'autre Buech: ce dernier prend sa source à la montagne de Chareuse, au-dessus de Gap; coule du nord-est au sud-ouest; arrose Chaudun, Rabou, la Roche-des-Arnauds, Veyne, la Bâtie-Mont-Saléon, où, un peu au-dessous, elle se réunit au Buech de la Croix-Haute, et continuant son cours au sud-ouest, elle passe à Serre, Mereuil, Saléon, Laragne, Ribiers, et se perd dans la Durance à Sisteron, département des Basses-Alpes, après un cours de 7 myriamètres [14 lieues] (1).

La *Gyronde*, ou rivière de *Vallouise*, est formée de deux ruisseaux, le *Gy* et la *Ronde:* le premier a sa source au nord, vers les glaciers de la Grave et des Arsines; se dirige au sud et arrose Ale-

dessus du niveau de la mer, et à 5067 mètres (2600 toises), mesure horizontale de la sommité du mont Viso. Il traverse la montagne de l'Est à l'ouest, sur une longueur de 72 mètres (37 toises), une largeur de 2 mètres 47 centimètres (7 pieds 8 pouces 6 lig.), une hauteur de 2 mètres cinq décimètres (5 pieds 5 pouces). A la sortie du côté de Saluces, se trouve une inscription sur le rocher, presqu'à fleur de terre; on ne peut plus en lire que le premier chiffre, il semble néanmoins devoir offrir la date de 1480.

(1) « Les deux Buechs, observe M. *Héricart-de-Thury*, et les eaux qui y affluent de toutes les vallées correspondantes, formèrent autrefois un grand lac, dont les cataractes se trouvaient près du confluent, au-dessus de la ville de Serre, au lieu dit le *Pas de la Ruelle*, comme il est encore aisé de s'en assurer par les parties usées et arrondies de l'un et de l'autre rocher, qui ont été sillonnés plus ou moins profondément. Ce lac, depuis l'abaissement de ses eaux et son entier desséchement, s'est reformé à diverses époques, par

froide; le second prend sa source au sud, entre les montagnes de l'Alp-Martin et les glaciers du Gros-Chandon, au col de Sayre; il coule de l'ouest à l'Est, et se réunit au Gy sous la commune de Vallouise, où ils forment la Gironde qui se dirige du nord-est au sud; passe aux Vigneaux et se jette dans la Durance à l'Argeutière, après un cours de 3 myriamètres et demi (7 lieues).

L'*Alp-Martin*, ou *rivière de l'Argentière*, prend sa source au col du Loup; se dirige de l'ouest à l'Est, et se perd dans la Durance, sous le château de l'Argentière, après un cours de 7 kilomètres (un peu plus d'une lieue et demie).

La *Biaise* a ses sources entre les cols du Loup et de Prelec, sous la pointe Lazarine, dans des montagnes primitives, dont les bases sont recouvertes de calcaire. Cette rivière coule de l'ouest à l'Est, arrose Fressinière, où un peu au-dessous elle se jette dans la Durance, après un cours de 13 kilomètres (deux lieues et demie).

Le *Coulour* descend de la montagne de Roche-Claire et du Roc-Blanc, dans la direction du nord-ouest au sud-est, et se perd dans la Durance un peu au-dessous de Saint-Clément.

Le *Rubious* a ses sources au-dessous du col des deux Courettes; se dirige du nord-ouest à l'Est; passe près de Châteauroux, où, à quelque distance au-dessous, il se jette dans la Durance.

La *Vence* prend ses sources dans une des montagnes calcaires d'Ancelle, qui est citée parmi les amas les plus considérables de dépouilles animales fossiles; elle coule du nord-est au sud-ouest; passe à Montgardin, à Saint-Etienne-d'Avançon, à N.-D.-du-Puyservier, à Valserres, où, à peu de distance au-dessous, elle se perd dans la Durance.

La *Luie* a ses sources dans la chaîne calcaire qui s'étend, depuis les montagnes de la Rochette, jusqu'au col de Bayard: elle se dirige d'abord de l'Est à l'ouest, et ensuite du nord au sud; arrose la Bâtie-Neuve, Gap, et se jette dans la Durance, un peu au-dessus de Letret, après un cours de 15 kilomètres (3 lieues).

La *Rouzine* est formée par la réunion d'un grand nombre de petits ruisseaux qui sortent des montagnes de Charence et de Seuze; elle se perd dans la Durance au-dessus de Saulce. La vallée qu'arrose cette rivière, renferme des tourbières assez nombreuses, dont une entre autres avait autrefois de la célébrité, parce qu'elle renfermait la septième merveille du Dauphiné, la *motte qui tremble*. Ce monument de la superstition des anciens habitans du pays, n'est qu'un bloc de terre calcaire tombé de la sommité de la montagne de la Suze, et recouvert ensuite d'un dépôt tourbeux. *La motte qui tremble* éprouve en effet un certain mouvement, lorsque, monté sur son sommet, ou s'y donne quelque oscillation; effet qui loin de présenter aucune merveille, est naturel à tout dépôt tourbeux.

La *Soulouaze* a ses sources dans la grande chaîne calcaire qui s'étend depuis le col de Rabon jusqu'à Lauzon; elle se dirige du sud au nord; arrose Saint-Etienne-en-Dévoluy, Saint-Didier-en-Dévoluy, la Postelle, Monestier-d'Ambel et Ambel, où elle se jette dans le Drac, presque vis-à-vis Corps.

La *Sevraysse* vient des montagnes granitiques d'Olan, de l'Ours et de Beauvoisin; se dirige d'abord de l'Est à l'ouest, en passant à la Chapelle-en-Valgodemard et Saint-Maurice-en-Valgodemard, d'où elle coule au sud-ouest, et se perd dans le Drac au pont de la Trinité, après un cours de deux myriamètres et demi (5 lieues).

La *Sevrayssette* descend des montagnes granitiques de l'Ours et de Chaillol; dirige son cours de l'Est à l'ouest et du nord au sud, en passant par la Motte-en-Champsaur, et se jette dans le Drac au-dessous de Bonnet.

La *Roanne* a sa source au pied de la chaîne des Barthes, entre le Fleuran et l'Autane; coule de l'Est à l'ouest; passe à Ancelle, et se perd dans le Drac à Saint-Julien-en-Champsaur.

Le *Drac de Champoléon* prend ses sources aux monts Chirac, de l'Ours et de Chaillol-le-Vieux; se dirige du nord au sud; passe à Champoléon, et se jette dans le Drac un peu au-dessous d'Orcier.

Beaucoup d'autres rivières ou torrens moins considérables, sillonnent les flancs des montagnes; traversent le Département en tout sens, et paraissent, depuis quelques années, se multiplier d'une manière effrayante; au moindre orage, elles grossissent beaucoup; et pour peu que la pluie dure, elles grondent comme la foudre, entraînent avec fracas des rochers énormes du sommet des montagnes, renversent tout ce qu'elles rencontrent; et, sortant de leur lit déjà trop étendu, elles entraînent les habitations, les villages, et couvrent les environs de ruines et de débris.

Il n'y a pas, à proprement parler, de ruisseaux dans les Alpes: si pendant les beaux jours quelques eaux limpides y coulent tranquillement, elles se changent, dans les saisons des pluies et des orages, en flots troubles et tumultueux, et vu la pente considérable du sol, elles ajoutent, dans leur course rapide, leurs funestes effets à ceux des autres torrens.

On trouve dans le département des Hautes-Alpes, plusieurs lacs presque tous situés sur des montagnes ou sur des cols; les plus grands n'ont pas 2 mille mètres (1026 toises). On en compte en tout 36, dont 19 dans l'arrondissement de Briançon; 11 dans celui d'Embrun, et 6 dans celui de Gap. Lacs

Les plus remarquables de l'arrondissement de Briançon, sont ceux des *Cristaux*, situés entre les communes de Neuvache et du Monestier, sur les montagnes qui séparent le Clairet de la Guisanne; les deux situés au col de la Poissonnère,

des rochers tombés dans le lit étroit et resserré du Buech: ces rochers ont obstrué le cours de ses eaux, qui dès-lors se sont amoncelées et ont couvert tout le pays. C'est à la formation de ces différens cols qu'il faut reporter l'origine et la composition des plateaux qui se voient à diverses hauteurs dans les deux bassins du Buech, et dont le sol est d'autant plus pur et plus fertile, qu'ils sont plus élevés. Les plateaux élevés sont des dépôts gras et argileux, mêlés de parties calcaires. Ceux inférieurs sont plus sablonneux, ils contiennent davantage de graviers; et les plus bas enfin sont des atterrissemens de galets plus ou moins volumineux. C'est encore à la formation de l'un de ces lacs qu'est dû ce long oubli dans lequel sont si long-temps resté ensevelies les ruines intéressantes de la ville romaine de *Mons-Seleucus*, aujourd'hui la *Bâtie-Mons-Saléon*, au confluent du Buech et de la Malaise, ville qui a été déterrée dans le cours de 1804. (*Voyez* l'article ANTIQUITÉS.)

commune de Neuvache, dans la vallée du Clairet; le *Moutier*, près du col du Galibier, sur la limite des Hautes-Alpes et du Mont-Blanc; le *Leirien*, le *Noir* et le *Puy-Vachier*, tous trois situés sur le territoire de la Grave, dans la vallée de la Romanche; le lac des *Cordes*, au Bourget, dans la vallée de Servières; les lacs de *Malrif*, de *Ségure*, de *Gourgeo*, de *Foreo*, le grand et le petit lac, dans le bassin du Guil; le lac du *Monde*, sur le territoire de la commune de Pui-Prés, dans la vallée de la Gironde. On prétend que la gelée n'a aucune prise sur ce lac, qui a à peine 45 mètres (23 toises) de circuit; il fournit au surplus un volume considérable d'eau, sur lequel la sécheresse et les pluies ne paraissent influer d'aucune manière; les lacs de *Néal* et de l'*Ascension*, dans les vallons ainsi nommés; enfin le lac de la *Roche*, sur la route d'Embrun à Briançon.

Dans l'arrondissement d'Embrun, on trouve le lac d'*Orciers* qui donne naissance à la rivière du Drac; celui du col de Pret; ceux de *Réallon*, de *Morgan* et de *Chabrières* dans la vallée de Réallon; celui de *Mazeliers*, dans la vallée de Vachères; ceux de *Saint-Anne* et de la *Douce*, dans la vallée de Seillac; celui de *Séguret*, dans la commune de Saint-André; celui de *Saint-Guillaume*, sur la montagne de ce nom, au nord-ouest de la ville d'Embrun; et enfin dans la commune de Champcella, le lac *Trouble*, ainsi nommé, parce que ses eaux paraissent toujours bourbeuses.

Dans l'arrondissement de Gap, on remarque à gauche de la vallée de la Sevraysse, le lac de *Petoret*, et à droite le lac du *Lauzon*, situé sur la montagne d'Olan, au nord-est de Clémence d'Ambel, et dont l'élévation est de 2070 mètres (1062 toises); celui de *Menteyer*, dont le circuit n'est que de 50 mètres (26 toises); il est situé près de Gap, sur la route d'Espagne en Italie, et renferme un gouffre dont on n'a jamais pu sonder la profondeur; entre Veynes et Aspres, on voit le petit lac du *Laur*, qui nourrit une immense quantité de sang-sues, etc.

Étangs. On ne connaît qu'un étang dans ce Département, il est situé près de Rozans: son étendue est très-bornée, il donne naissance à une petite rivière. Sur le Mont-Genèvre est un marais tourbeux que l'abbé des Trapistes, de l'hospice établi sur ce mont, se propose de faire creuser; il y amènera la chute des eaux voisines, afin d'y pratiquer un étang et d'y nourrir des truites, comme au Mont-Cenis.

Marais. Il existe plusieurs marais dans la partie septentrionale de ce Département, près du Monestier et de la Salle, sur les deux rives de la Guisanne; les eaux de cette rivière filtrent sous le gazon, ensorte qu'elles rendent le sol marécageux. La Durance opère le même effet sous Briançon. Cette rivière, le Guil et les eaux thermales du plan de Phasi, avaient formé, sous Mont-Lion (Mont-Dauphin) un marais assez considérable, dont les exhalaisons délétères, occasionnaient des fièvres d'automne dans cette ville. Mais il a été desséché par les habitans de Risoul et de Guillestre, qui ont ainsi rendu à l'agriculture un terrain précieux. La même opération a eu lieu à Chorges, pour un marais beaucoup plus étendu, et qui avait les mêmes inconvéniens. On trouve encore un marais au-dessus de la Roche, dans l'arrondissement de Briançon; un autre entre la Roche et Menteyer, dans l'arrondissement de Gap, de près d'un myriamètre (2 lieues) de longueur, et qu'il serait également facile de dessécher; un à Aspremont, un à Upaix, un à la Bâtie-Neuve, et plusieurs autres sur les cols des hautes montagnes, tels que le Mont-Genèvre, le Mont-Bayard, etc. Ce dernier, qui domine Gap, contient une grande quantité d'excellente tourbe. En général, dans ce Département on estime beaucoup les produits des marais, à cause des bonifications qu'ils procurent aux vignes. C'est le seul engrais végétal dont on fasse usage dans ces contrées.

Canaux. Le département des Hautes-Alpes ne possède aucun canal de navigation, mais on y voit un assez grand nombre de canaux d'irrigation ou d'arrosage. La facilité d'avoir des eaux à toutes les hauteurs, et de creuser partout des canaux d'arrosage, est un des avantages les plus précieux des pays de montagnes: c'est ainsi que le bien se trouve à côté du mal: ces mêmes torrens, qui souvent se précipitent avec tant de furie, qui menacent les propriétés, en détruisant les récoltes, fournissent aussi un aliment continuel à ces canaux bienfesans qui se multiplient, se divisent, portent avec eux des germes de fécondité, et donnent la vie aux champs ainsi qu'aux prairies.

Parmi les canaux d'arrosage qui existent dans les Hautes-Alpes, on remarque:

Le *canal de Briançon*, qui, alimenté par les eaux de la Guisanne, commence sous la commune de la Salle, dont il arrose une partie du territoire, ainsi que de celui de Saint-Chaffrey et de Briançon; il sert aussi à la propreté de la ville et obvie aux dangers des incendies.

Le *grand canal*, d'environ 8 kilomètres (deux petites lieues) de longueur, commence à Chantemerle, commune de Saint-Chaffrey, et fertilise en outre une partie du territoire de Briançon.

Le *canal du Puy-Saint-Pierre* prend naissance à Villeneuve, commune de la Salle, arrose une quantité considérable de champs et de près, sur une longueur de deux myriamètres (4 lieues).

Le *canal de Font-Christianne*, hameau de Briançon, tire ses eaux de la Servières: il est en partie creusé dans le roc, et a 8 à 9 kilomètres (deux lieues) de longueur.

Le *canal de Méale*, creusé depuis Crévoux jusqu'au-dessous des Orres, dans l'étendue d'environ 15 kilomètres (3 lieues) à travers des bois, des rochers, et des précipices, arrose un vaste territoire.

Le *canal des Orres*, à peu près de la même longueur, et que partagent les Orres et Baratier.

Le *grand canal des Orres*, commencé par cette commune.

Le *canal d'Embrun* féconde la belle plaine dite *sous le roc*.

Le canal qui arrose la partie basse de la commune de Saint-André, sur la rive gauche de la Durance.

Le canal qui, sur la rive droite de cette rivière, fertilise le territoire de la commune d'Espinasse.

Le *canal de Laragne* qui invite par ses bienfaits, les habitans à cultiver les *délaissés* du Buech.

Le *canal de la Saulce* a rendu cette commune la plus riante du Département, par ses jardins et ses vergers.

Le *canal des Herbeys*, ainsi appelé du nom de son propriétaire (1), a quintuplé le produit des terres de Saint-Jacques et d'Aubessagne, qu'il arrose sur une étendue de deux myriamètres (4 lieues).

Le *canal de Chabottonnes* et celui de *Savournon* qui fertilisent une vaste étendue de terres.

Le *canal de Bénévent et de Charbillac*, agrandi et élargi par des propriétaires de Saint-Bonnet, arrosera deux fois plus de terrain.

A *Villars-Loubière*, plusieurs propriétaires ont détourné un torrent qui prend sa source sous les glaciers du Mont-Chamouchet, et l'ont conduit à l'aide de murs de soutènement, l'espace de deux mille mètres (1026 toises), jusqu'au sommet d'un rocher; de là il se précipite presque perpendiculairement dans une courbe encaissée par de fortes digues; les eaux sont dérivées dans un canal qui arrose plusieurs centaines d'hectares de terres labourables et de prairies.

Il existe encore nombre d'autres petits canaux dont l'énumération serait trop longue; cependant nous ne pouvons nous dispenser de faire mention du *canal projeté d'Orciers*, qui, alimenté par les eaux du Drac, fertiliserait la vallée aride de Gap.

L'établissement et l'entretien de ces canaux sont fort dispendieux; mais cette considération devrait toujours disparaître devant l'immense utilité qui en résulte, car il n'est pas d'avances qui, en peu d'années, ne soient très-avantageusement couvertes (2).

Plusieurs causes semblent s'opposer à ce qu'on multiplie les canaux d'arrosage. D'abord les torrens, en se précipitant des montagnes avec un fracas horrible, se sont frayé un passage dans des cavités profondes, et ont laissé à nu, à droite et à gauche, les rochers pendans sur leurs bords. Ces rochers sont d'une extraction difficile; souvent ils sont décomposés, et dans cet état ils ne présentent plus qu'un schiste friable, infiltré par les eaux, qui ne permet pas d'y asseoir aucun ouvrage d'art. Aussi remarque-t-on que les canaux sont plus multipliés vers les lieux où les rivières et les torrens prennent leur source; ce qui vient à l'appui de ce que nous avons dit relativement aux difficultés que fait naître leur profondeur.

Une autre sorte d'obstacles sont les procès ruineux qu'à entraînés l'établissement de plusieurs canaux d'arrosage; souvent le zèle des habitans de quelques communes s'est trouvé paralysé par les difficultés, par les contestations relatives à la prise des eaux, à la direction des canaux, aux indemnités; de petites querelles se sont élevées de commune à commune, et la chicane les a rendu souvent interminables.

Digues. Dans les Hautes-Alpes, où le sol, couronné par des monts très-élevés, n'offre pas de vallée qui ne soit coupée, ainsi que nous l'avons remarqué, par une multitude de torrens, il est indispensable de multiplier les ouvrages d'art, sans lesquels les habitans n'ont jamais qu'une jouissance précaire. Souvent, à la veille de recueillir les productions dues à leurs travaux, ils voient anéantir leurs espérances. Le champ qui leur promettait une abondante moisson, ne leur présente plus, dans les débris immenses des terres supérieures qui l'ont engloutie, que l'image des ruines et de la dévastation.

Avant et depuis la révolution, on a construit des digues dont l'effet est de garantir des irruptions des torrens, la meilleure partie du territoire de plusieurs communes, et de doubler la propriété d'un grand nombre d'habitans: Telles sont celles de Veynes, de la Roche-des-Arnauds, de Serres, de Ribiers, de Tallard, d'Embrun, de Remollon, de Rousset, de Théus, d'Espinasses, de Rochebrune (3). Malgré ces exemples utiles, beaucoup de communes sont restées en arrière, soit qu'elles comptassent sur le retour de la prime du tiers de l'ouvrage, qu'on accordait autrefois sur les fonds de la province, soit qu'en effet leur situation les ait empêché de se livrer à des entreprises aussi dispendieuses. Il en a été de même des digues des particuliers. Dans ce Département, les habitans luttent sans cesse contre les débordemens des torrens et des rivières.

« On doit regretter, dit M. *Bonnaire*, que les prétentions de quelques seigneurs aient fait, dans le temps, rejeter la proposition d'une compagnie de juifs, qui, moyennant l'abandon des *délaissés*, s'engageaient à encaisser la Durance; on eût conservé par là, dans les Hautes-Alpes, 5 à 6 cents hectares (1000 à 1200 arpens) des meilleures terres labourables. Ces digues deviennent plus nécessaires aujourd'hui que les forêts sont détruites, que le sommet des montagnes, aride, décharné, ne présente plus d'obstacles aux eaux pluviales:

---

(1) M. *Desherbeys* a reçu de la Société d'Agriculture du département de la Seine, une médaille d'or, pour avoir creusé, malgré des obstacles en tout genre, ce canal qui est peut-être le plus beau du Département.

(2) Voici comme s'exprime M. Petit, membre du Corps Législatif et de la Société d'Agriculture du département de la Seine, sur l'importance des canaux d'irrigation des Hautes-Alpes, dans son rapport fait à cette Société le 20 décembre 1809.

« J'ai calculé la quotité de canaux dont le journal de la *Société d'Emulation de Gap* a rendu compte, et des hectares de terrain qu'ils arrosent. J'ai trouvé quatre cent quatre-vingt-quinze canaux, et seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit hectares arrosés. Je n'ai pas pu faire entrer dans ce calcul d'autres canaux qui étaient exécutés, mais dont les résultats n'étaient pas encore connus. La Société en a indiqué cinquante-huit nouveaux à construire, et vingt-trois à réparer. Elle observe que si un des canaux qu'elle indique est établi, la valeur de trois cents hectares qui n'est que de 165 fr. à 180 fr., sera portée depuis 2000 f. jusqu'à 4000 fr. Le canal de M. Desherbeys a élevé le prix des terres arrosées, de 40 à 50 fr. jusqu'à 400 et 500 fr. l'hectare. On peut juger par ces seuls faits, de quelle masse de richesses la construction de 495 canaux d'irrigation augmente celles du département des Hautes-Alpes. » (Rapport, pag. 62.)

(3) « On ne saurait trop citer, observe M. *Farnaud*, l'exemple qu'a donné cette dernière commune; son territoire attaqué vers la partie supérieure par un affreux torrent, qui se précipite du département des Basses-Alpes, a été défendu par une digue à chaux et à sable, extraordinairement fortifiée; tandis que la Durance, vers la partie supérieure, a été repoussée au loin par une autre digue qui couvre toute la longueur du terrain; cependant les habitans bien peu fortunés, au nombre de cinquante, après avoir essuyé deux incendies dans l'espace de six ans, ont, à l'instigation et sous les yeux de quelques bons citoyens qui les ont dirigés, exécuté ces utiles travaux, en même temps qu'ils ont réparé leurs désastres. »

les vallées sont toutes menacées d'une inondation plus ou moins prochaine, si on ne vient à bout de maîtriser le cours des torrens les plus impétueux. »

Grandes routes. Le département des Hautes-Alpes ne possède que 385 kilometres (77 lieues) de grandes routes de toutes classes. Voici la direction de chacune de ces routes.

1°. Une de première classe, celle de Paris à Marseille, traverse le Département depuis Corps jusqu'à Sisteron, en passant par Gap et Saint-Bonnet.

2°. Une de seconde classe, celle d'Espagne en Italie, coupe le Département de l'ouest au nord-est, depuis Rozans jusqu'au Mont-Genèvre, et passe par Serre, Gap, Embrun et Briançon.

3°. Une de troisième classe, connue sous le nom de petite route de Grenoble à Briançon : elle entre dans le département des Hautes-Alpes au Combe de Malaval; elle passe à la Grave et au Monestiers.

Deux autres routes : l'une part de Sisteron, et communique avec Grenoble, par Laragne, Serres, Aspres et la Croix-Haute; l'autre offre une communication entre Gap et l'arrondissement de Barcelonnette, département des Basses-Alpes.

Sol. Le sol du département des Hautes-Alpes est coupé par des vallées que les principales rivières ont formées, qu'elles arrosent et ravagent; par des vallons et des gorges qui y aboutissent en tout sens, en toute direction, et qu'ont creusés des torrens secondaires, dont les eaux grossissent les rivières principales où elles viennent affluer; par des montagnes, d'où toutes ces eaux vagabondes s'échappent avec fracas, et qui s'élevant graduellement en amphithéâtre, grandissent, pour ainsi dire, depuis l'ancienne Provence jusqu'au Mont-Genèvre; sur leurs pentes on apperçoit, ici, des vignobles ou des champs; là, quelques forêts ou des bouquets de bois; trop souvent des terrains arides et des crevasses ravinées; sur les plateaux on trouve de vastes plaines, émaillées de mille et mille fleurs; la chaîne des hautes montagnes, couronnée par des glaciers, offre des neiges presqu'éternelles, entassées à des profondeurs immenses, au-dessus desquelles des pointes de rocs nus et décharnés paraissent s'élancer comme pour atteindre les cieux; tous les aspects, toutes les expositions, tout ce qu'il y a de plus varié et de plus monotone, de plus imposant et de plus simple, de plus curieux et de plus ordinaire, de plus riche et de plus pauvre. de plus romantique et de plus sauvage, enfin de beau et de plus horrible, voilà, dit M. *Ladoucette*, le département des Hautes-Alpes.

Il peut se diviser en cinq bassins principaux, savoir, de la *Durance*, du *Guil*, du *Buech*, de l'*Aigue* et du *Drac*. Chacun de ces bassins, comme on le voit, a sa rivière ou torrent auquel il a dû sa formation et sa profondeur; mais à ce torrent viennent en aboutir d'autres qui à leur tour ont creusé des vallées particulières ou de second ordre.

Nous allons faire connaître d'une manière rapide, chaque bassin et les différentes vallées qui s'y rendent.

Bassin de la Durance. Ce bassin, le plus considérable de tous, commence au col du Mont-Genèvre, et se termine à Sisteron, dans une longueur de 11 myriamètres 6 kilomètres (23 lieues), et dans une direction qui est en général du nord au sud. Les montagnes qui le bordent sont, les unes de formation primitive, les autres, de formation secondaire. Les différens ruisseaux ou torrens qui réunissent leurs eaux à celles de la Durance, apportent en même temps dans son bassin des dépôts de limon, de sable, de galet et quelquefois de rochers, et forment une grande variété dans le sol de ce bassin. La Durance reçoit successivement, sur ses deux rives, des torrens qui descendent des montagnes; lorsque ses eaux ont de nouveau élaboré et charié ou mêlé leurs atterrissemens avec ceux qu'elles entrainent déjà, elles forment des dépôts fertiles et précieux qui, dans quelques endroits, permettent de comparer la vallée de la Durance et ses produits, à la riche vallée de l'Isère ou du Graisivaudan, et à ses belles productions. Le sol du bassin de la Durance est un mélange intime d'argile, de terre calcaire, de silice et de toutes les substances que tant de torrens ont arrachées, roulées et broyées dans leurs eaux, depuis les cimes les plus élevées. La nature avait tout prodigué, les habitans ont joui aveuglément de ses faveurs, ils se sont endormi au milieu de ses dons; ingrats, ils ont porté inconsidérément la hache et le feu dans les forêts qui ombrageaient les montagnes escarpées, la source ignorée de leurs richesses; bientôt ces pics déchaînés ont été ravagés par les eaux; les torrens se sont gonflés; ils sont tombés avec fureur sur les plaines; ils ont coupé, arraché et ruiné leurs bases. Des terrains immenses ont été enlevés, d'autres engravés, ceux-ci sont couverts de rochers, ceux-là n'offrent plus qu'un gravier stérile. Si de pareilles dévastations continuent, et si on ne s'empresse d'opposer obstacle à leur furie, bientôt peut-être les torrens auront anéanti ce magnifique bassin, qui naguères pouvait être comparé à tout ce que nos plus riches contrées possèdent de plus fertile et de mieux cultivé.

Les vallées qui se rendent à droite, dans le bassin de la Durance, sont :

1°. Celle du *Clairet*, circonscrite par de hautes montagnes calcaires, au-dessous desquelles on trouve des terrains intermédiaires, composés de schistes argileux, de cornéennes, de traps, de gypses, des grès et des houillières. Dans les grandes chaînes de l'une et l'autre rive, on rencontre un calcaire compacte et des argiles compactes et dures. Les terres cultivées de cette vallée sont argilo-calcaires, assez grasses et fertiles; plusieurs ruisseaux y apportent, des vallons supérieurs, un limon gras et mélangé de substances végétales qui proviennent des grandes forêts des montagnes voisines.

2°. La vallée de la *Guisanne* est intéressante, et présente une grande analogie avec la belle vallée de Chamounix, dans le département du Léman. Le sol offre une grande variété : dans quelques parties on trouve un limon argileux, dans d'autres, il est sableux, léger et micacé, dans quelques autres enfin, le calcaire domine. Le sol est d'autant plus fertile, qu'il est plus mélangé des substances secondaires qui recouvrent les masses

primitives. Cette vallée a d'ailleurs des canaux d'irrigation multipliés, qui sont une source de prospérité pour le pays.

3°. La vallée de la *Gironde* offre un terrain fertile, mélangé des terres diverses qui résultent de la décomposition des granits et du calcaire, unis à des argiles; dans quelques parties de la vallée, c'est un limon fertile; dans d'autres il est sableux, et plus souvent ces deux espèces mélangées ensemble, sont altérées par des galets et des cailloux: une partie de cette vallée est très-froide et d'une faible culture.

La vallée de la Gironde est étroite et environnée de si hautes montagnes, qu'elle n'a qu'une issue fort resserrée par où débouche la rivière dont elle a pris le nom. Cette ouverture fut fermée, lors des guerres civiles, par un mur très-élevé.

4°. La vallée de l'*Alp-Martin* ou de l'*Argentière*, est encaissée dans des granits, dans sa partie superieure, et ensuite dans des roches intermédiaires argilo-schisteuses décomposées, qui ne forment qu'un sol maigre en pâturage, et de faible culture.

5°. La vallée de la *Biaise* ou de *Freyssinières* présente un sol sablonneux et argileux, mélangé de calcaire, dont la combinaison offre dans quelques endroits un terrain fertile; mais les montagnes sont si élevées et si froides sur la rive droite, qu'elles nuisent à la culture.

6°. La vallée du *Coulour* n'est qu'un mélange d'argile et de calcaire.

7°. La vallée de *Rabioux* ne présente qu'un pays froid, escarpé et quelques pâturages.

8°. La vallée de *Réal* ou de *Savines* offre, dans sa partie supérieure, un calcaire compacte; mais les schistes argileux prédominent dans la majeure partie de son étendue et ne forment de son sol, qu'une terre très-maigre.

9°. La vallée de la *Blache* est entièrement argileuse: elle est remarquable par les amas de gypse qui y sont abondamment répandus.

10°. La vallée de la *Vence* est aussi argileuse, mais on y trouve cependant des galets primitifs qui furent déposés sur les pentes de ces montagnes, quand les courans les plus forts descendirent de la grande chaîne, entraînant des masses arrachées des bassins primitifs.

11°. La vallée de la *Luie* offre des limons fertiles qui sont un mélange de terre calcaire, d'argile et de sables primitifs, mêlés de galets et de fragmens de roches granitiques, chariés par les grands courans; mais elle est en général argileuse.

12°. La vallée de *Rouzine* repose sur des limons argilo-calcaires, dans lesquels on trouve une grande quantité de fragmens de pierre calcaire compacte. Cette vallée renferme des tourbières assez nombreuses, parmi lesquelles on distingue la *motte qui tremble*, dont nous avons déjà parlé.

Les vallées qui se rendent à gauche dans le bassin de la Durance, sont:

1°. La vallée de la *Servière*, qui a deux embranchemens dans sa partie supérieure; l'un, le vallon du Bourget, est un mélange de terrains primitifs et de roches calcaires; trop élevé dans un climat froid et recouvert de neiges pendant plus d'un tiers de l'année, on n'y trouve que de faibles cultures: ce sont en général des pâturages; le second embranchement, ou le vallon de Bleton, est séparé de celui du Bourget par des montagnes escarpées; il est plus resserré, et d'ailleurs exposé au nord, il est beaucoup plus froid; son encaissement est formé par des chaînes granitiques. Ces deux vallons se réunissent au village de Servières; alors la vallée s'élargit; on voit quelques plateaux bien cultivés, composés de terre argileuse, mélangée de galets et d'un sable fertile qui provient de leur décomposition.

2°. Les vallées de l'*Ascension*, de *Néal*, de la *Fare* et de l'*Adroit* sont très-élevées et formées de calcaire très-compacte; on y trouve peu d'argile, mais dans quelques parties on voit des roches talcqueuses et stéatiteuses; quelques-unes de ces vallées sont boisées; mais elles n'offrent généralement que des pâturages entre des rochers nus, escarpés, à pic et souvent en surplomb.

3°. La valle de *Guil*, dont nous décrirons le bassin.

4°. La vallée du *Ripouars*, dont le sol est sableux dans quelques parties, et mélangé d'argile, de sable et de fragmens de roches intermédiaires dans la majeure partie. C'est un terrain léger, assez fertile, mais froid et couvert de pâturages.

5°. La vallée de *Crévoux*, entourée de montagnes calcaires, a un sol argileux; il provient de la décomposition des schistes qui couvrent la base des montagnes calcaires; il est fertile et assez bien cultivé.

6°. La vallée des *Orres*, en général très-fertile, offre une terre noire argilo-calcaire, un peu sableuse, mêlée de blocs calcaires plus ou moins volumineux, arrachés de la sommité de la vallée.

7°. La vallée du *Boscodon* présente un sol argileux, encaissé entre deux montagnes calcaires dans lesquelles on trouve des amas de gypse, d'albâtre gypseux et de tuf. Les schistes, sur lesquels ces amas ont été fixés, sont décomposés entièrement, et entraînés par les eaux pluviales ou les fontes des neiges; ils forment, avec les débris des masses calcaires ou gypseuses, un limon très-fertile.

Le *bassin du Guil* ou le *Guyeras*, commence au Mont-Viso, et se réunit au bassin de la Durance sous Mont-Lion (Mont-Dauphin). Sa longueur est de 5 myriamètres 2 kilomètres (environ dix lieues et demie). La sommité de ce bassin est d'origine primordiale, et composée de roches granitiques, feld-spathiques, d'amphibole, de diallage, de traps, et de roches intermédiaires, qui sont recouvertes par des brèches ou des agrégats à fragmens primitifs, par des traps secondaires, des schistes et du gypse. Le bassin du Guil forme une gorge profonde et resserrée, dont le sol, dans quelques parties, est un sable fin, micacé, un peu argilo-calcaire; dans quelques autres, ce sont des argiles assez grasses et fertiles; mais le plus communément le sol est un sable argileux mêlé d'une grande quantité de galets primitifs roulés, plus ou moins volumineux.

Le bassin du Guil recevant les eaux de plusieurs torrens, apporte à la Durance un mélange de terres et de détritus des hautes montagnes primitives, avec les argiles des chaînes secondaires. Ces dépôts qui se renouvellent chaque année, forment

tous les ans un sol nouveau ; et même d'autant plus fertile, qu'il se trouve naturellement surchargé de parties végétales, entraînées des nombreux pâturages et des forêts de ces montagnes.

Le bassin du Guil reçoit plusieurs petites vallées, dont les plus remarquables sont à droite,

1°. La vallée d'*Abries*, qui, exposée au midi d'une chaîne élevée, a un sol argilo-calcaire.

2°. Les vallées de *Souliers* et de *Péas*, dont le sol est un sable fin, avec des galets mélangés de calcaire et d'argile schisteuse décomposée.

3°. La vallée d'*Arvieux* offre dans sa sommité, des montagnes d'origine primordiale ; on y trouve aussi des roches petro-siliceuses, des granits, des traps et des variolites ; on voit dans la partie basse, des argiles et des calcaires, dont la décomposition a formé le sol fertile de cette jolie vallée.

Celles qui affluent à gauche dans le bassin du Guil, sont :

1°. La vallée de *Ristolas* ; elle est entièrement composée de détritus des montagnes primitives qui la circonscrivent, mais dont les bases sont recouvertes par des roches intermédiaires et du calcaire. Le climat y est froid ; on n'y trouve que des pâturages : le sol est un mélange fertile, provenant de la décomposition des roches des montagnes voisines.

2°. La vallée de *Moline*, encaissée dans des montagnes primitives, au pied desquelles sont des agrégats à fragmens primitifs, des roches feld-spathiques décomposées et passées à l'état de petunze-kaolin, des argiles et des amas de gypse. Le sol est léger, fertile et composé de détritus de ces substances.

3°. La vallée de *Saint-Véran* a un sol argileux, calcaire et sableux ; il contient des masses de talc et de pierre ollaire.

4°. La vallée de *Ceillac* est encaissée dans des roches intermédiaires et secondaires ; le sol est un détritus de roches argileuses et de calcaire, provenant de la décomposition des agrégats à fragmens primitifs.

5°. La vallée de *Creus* ou de *Guillestre*, encaissée dans le calcaire et les schistes argileux, a un sol formé d'un limon gras, argilo-calcaire, mais le plus souvent pierreux.

6°. La vallée de *Vars*, renommée par la beauté de ses pâturages, est encaissée entre des montagnes intermédiaires et secondaires. Le sol, dans quelques parties, est un terrain léger ; dans d'autres il est argilo-calcaire ; enfin, dans la partie basse, on trouve des grès micacés, des schistes argileux, de la houille sèche, du gypse et des tufs dont la décomposition a formé un sol fertile, mais mélangé d'argile trop souvent.

Le *bassin du Buech* comprend deux vallées principales, arrosées chacune par un Buech différent, que nous désignerons sous le nom d'*oriental* et d'*occidental* ou du *grand Buech*.

1°. La vallée du *Buech oriental* a une longueur de 42 kilom. (environ 8 lieues), et remonte jusqu'au revers de la montagne de Charence, près de Gap, dans un terrain de calcaire compact, dont les bases sont recouvertes par des schistes argileux, et ensuite par de grands amas de galets liés entre eux, mais qui le plus souvent font place à des schistes noirs argileux, plus ou moins altérés. Dans quelques parties de ce grand bassin on trouve sur les pentes des montagnes calcaires, des terres argileuses, jaunes, vertes, rouges ; dans d'autres, ce sont des terrains argilo-calcaires, ou des terres légères, sablonneuses, mélangées de calcaire et d'argile ; d'autres fois elles sont plus fortes, grasses, argileuses et souvent mélangées de fragmens de pierres arrachées des pentes des montagnes voisines ; enfin le fond de la vallée est argileux, mêlé de sable calcaire ; quelques parties sont entièrement argileuses, grasses et fortes.

2°. La vallée du *Buech occidental* ou du *Grand-Buech* remonte jusqu'au col de la Croix-Haute, dans le département de la Drôme. Ce col est calcaire comme toutes les chaînes qui l'avoisinent ; mais dans les vallées intermédiaires, on trouve des grès micacés et des argiles ; en descendant le cours de cette rivière, on voit des chaînes de calcaire compacte, dont les bases sont recouvertes de couches argilo-calcaires, marneuses ; et plus bas, des collines du pouddding à ciment silicéo-calcaire, qui se prolongent sur la rive gauche jusqu'au confluent des deux Buechs. Le lit de cette vallée est d'abord une argile grise, mêlée de parties sableuses et calcaires qui recouvrent des graviers calcaires. Plus bas, on trouve des terres légères et sableuses provenant du détritus des poudddings silicéo-calcaires. C'est dans ces terres fertiles et précieuses qu'on voit les plus belles cultures.

Le bassin du Buech, après avoir reçu toutes les eaux des divers torrens qui arrosent les vallées qui s'y rendent, débouche dans celui de la Durance à Sisteron. La nature de son sol est en général moins variée que celle du bassin de la Durance. On n'y trouve point de terrains d'origine primordiale, mais le mélange plus ou moins intime, des détritus des différentes pierres et terres constituant les chaînes qui limitent ce bassin, forme alternativement des terres grasses, fertiles, légères, sablonneuses, caillouteuses ; et souvent ces diverses variétés, mêlées dans une petite vallée ou dans une partie considérable du grand bassin, donnent la facilité de pouvoir y tenter toute espèce de culture.

Le bassin du Buech oriental reçoit deux petites vallées : celle de la *Béouse*, à droite, dont le sol est calcaire ; et à gauche, celle de la *Malaise*, dont le fond est une terre argileuse, quelquefois un peu sableuse, qui recouvre des graviers calcaires.

Le bassin du grand Buech reçoit plusieurs vallées : les plus remarquables à gauche, sont :

1°. La vallée de *Darbou* ou *Désert de la Chartreuse*, dont le sol est argileux, gras et fertile, mais dans un pays très-froid.

2°. La vallée d'*Agnielle* offre un terrain calcaire.

3°. La vallée de la *Chaunes*, dont le sol entièrement argileux, est formé de schistes argilo-calcaires.

4°. La vallée de *Lazer* remonte jusqu'à Laujubeau, entre les grandes chaînes calcaires de la Faye et de Loup, où on trouve des roches intermédiaires et des schistes calcaires, plus ou moins argileux, dont la majeure partie est en pleine décomposition, et forme dans cette vallée un sol

argilo-calcaire ; dans quelques parties ce sol est mélangé de sable et de galets roulés, et dans quelques autres, de grès, de schiste argilo-ferrugineux et de gypse.

Les vallées qui aboutissent à droite dans le bassin du grand Buech, sont :

1°. La vallée d'*Aiguebelle*, dont le sol est calcaire et argileux.

2° La vallée de *Chauranne* qui, remontant au col de Cabre, présente un sol argileux.

3°. Les vallées de la *Piarre* et de *Sygotiers*, formées d'argile, composée de schistes marneux et calcaires, en grande partie décomposés.

4°. La vallée de la *Blême*, dont le pays calcaire et argileux offre un excellent fond argilo-calcaire.

5°. La vallée de la *Blaisance*, qui a un sol argilo-calcaire, sableux, et pierreux par fois.

6°. La vallée de *Soyan*, qui remonte jusqu'au département de la Drôme, entre des montagnes calcaires, riches en mine de plomb, mais recouvertes par des dépôts argileux.

7°. La vallée de la *Méauge*, qui remonte aussi jusqu'au département de la Drôme, entre de hautes chaînes calcaires, mélangées de schistes et de grès décomposés, dont l'altération forme un sol léger dans quelques parties, argileux dans quelques autres, mais souvent trop pierreux.

Le *bassin de l'Aigues*, appelé vallée de *Rosans*, le plus petit du Département, n'a que douze kilomètres (deux lieues et demie) de longueur. Il est encaissé entre de hautes chaînes calcaires, dont les bases sont recouvertes de schistes marneux, de glaise, de grès et de sable. Le sol en général est un mélange de sable et d'argile. Ce bassin est assez fertile en toute sorte de denrées. Il reçoit plusieurs vallées, dont les plus considérables sont :

1°. La vallée de la *Lidane*, qui est un composé de sables quartzeux micacés, mêlés de calcaires argileux. 2°. La vallée d'*Oulle*, qui remonte jusqu'au col de l'Epine : son encaissement est calcaire et son sol formé des débris des masses argileuses décomposées, que l'Oulle traverse.

Le *bassin du Drac* s'étend dans la partie septentrionale du Département, depuis les montagnes primitives du Pinier, du Tuna et de Murfret, au-dessus d'Orciers, jusqu'à Corps, où il entre dans le département de l'Isère : sa longueur est de près de 5 myriamètres (10 lieues). Ce bassin est successivement encaissé entre des roches de cornes, des traps, des schistes, des calcaires, des grès et des argiles qui recouvrent quelques masses granitiques et amphiboliques, ou de gneis qu'on retrouve à différentes hauteurs. Les différentes vallées qui y affluent, devraient y former des limons précieux ; mais les rives du Drac, qui dans les quatre-cinquièmes de son cours, sont composées d'argile glaiseuse, altèrent journellement la nature de ces dépôts, et n'en font qu'un sol maigre et ingrat. Quelques plateaux sont, il est vrai, d'une grande fertilité, mais leur formation remonte au temps où les eaux de ce vaste bassin étaient retenues par une digue naturelle, au-dessous d'Aspres-lès-Corps, au lieu dit le *Sault-du-Loup*, près du pont Bernard.

Le bassin du Drac reçoit plusieurs vallées ; les principales sont à droite, savoir :

1°. La vallée du *Drac-de-Champoléon*, ou du *Drac-Inférieur* qui remonte jusqu'aux monts Chirac, de l'Ours et de Chaillot-le-Vieux, dans les granits, les roches feld-spathiques et micacées, les cornéennes et les argileuses intermédiaires. Son sol offre de beaux pâturages dans les chaînes primitives ; au-dessus on trouve un terrain composé de substances primitives altérées et mêlées avec des argiles.

2°. La vallée de la *Sevrayssette*, qui remonte aussi aux montagnes granitiques de l'Ours et du Petit-Chaillot. Le sol est un sable avec des parties argileuses et calcaires.

3°. La vallée de la *Sevraysse* ou *Valgodemar*, encaissée dans sa partie inférieure dans des argiles glaiseuses et coulantes qui nuisent à la fertilité de son sol. Les plateaux voisins sont composés d'un sable fin ou détritus de roches primitives et de galets, qui, après n'avoir présenté long-temps que des grèves stériles, offrent aujourd'hui le sol le plus fertile depuis l'ouverture du canal des Herbeys dont nous avons parlé plus haut.

La plus considérable vallée que le bassin du Drac reçoit à gauche, est celle d'*Ancelles* ou de la *Roanne* qui commence au pied de la chaîne des Barttres, entre le Fleurau et l'Autane, dans un pays de formation secondaire et calcaire, dont les plateaux inférieurs sont composés d'argile schisteuse qui constitue le sol de cette vallée, avec quelques grès décomposés qu'on trouve à différentes hauteurs. La nature du terrain est une argile sableuse avec des parties calcaires.

On peut encore y comprendre la vallée de la *Soulonaze* ou du *Dévoluy* et celle de la *Romanche*.

La première s'étend depuis le col de Rabou, jusqu'à Lauzon, et se divise en plusieurs branches. Le pays qu'elle traverse est généralement calcaire ; dans quelques parties on trouve des schistes argileux et des grès de houillière. Le sol de cette vallée est argilo-calcaire. On y voit de très-bons pâturages ; c'est la *terre promise* pour les bergers d'Arles, département des Bouches-du-Rhône, qui y amènent en été, des troupeaux considérables de bêtes à laine.

La vallée de la *Romanche* ou de la *Grave*, si intéressante par les nombreuses richesses minérales que renferment les montagnes qui la circonscrivent, remonte au sud jusqu'aux glaciers des Arsines, du Villars, d'Arène et de la Grave ; et au nord, jusqu'à la chaîne des trois Ellions qui sépare la Maurienne du canton de l'Oisans. Les premières sont dans le terrain primitif, composé de granit et de roches quartzeuses ou micacées, qui ont formé dans leur bassin, un sol sableux, léger, mais froid par son exposition au nord. Les secondes sortent d'une chaîne primitive, mais entièrement recouverte de masses calcaires et d'argiles glaiseuses ou schisteuses, qui, mêlées avec le détritus des montagnes primordiales, forment un sol fertile et gras sans être compacte. Le sol du Villars-d'Arène est plus fort que celui de la Grave, et quelques parties sont aussi plus sableuses ou pierreuses.

Indépendamment de ces différens bassins et des vallées qui y aboutissent, il en existe encore quelques autres moins considérables, dont la nature

est à peu près la même que celle des bassins voisins, et qui ne méritent pas d'être cités.

En examinant la carte, on croirait que ces différentes vallées se touchent; tandis que souvent elles sont séparées par des distances très-considérables. Il est tel canton dont l'habitant ressort d'un chef-lieu d'arrondissement, dont il n'est que très-peu éloigné à vol d'oiseau, et où il ne peut parvenir, qu'en parcourant six myriamètres (12 lieues).

Nous résumerons tout ce que nous venons de dire des différentes natures de sol qui forment les vallées nombreuses dont les Hautes-Alpes sont entrecoupées, en les réduisant à trois espèces générales de terres, ainsi que l'a fait l'auteur de l'Annuaire de 1807.

1°. La *silice* ou *sable calcaire :* on la trouve dans l'arrondissement de Briançon, dans la partie supérieure de celui d'Embrun, dans le bassin du Drac, et presque généralement sur les croupes des montagnes ou des collines. Les plaines qui sont placées au-dessous, participent également de cette origine, c'est le sol qu'on appelle vulgairement *grès*. La sécheresse porte un grand préjudice à ses productions. On craint de le labourer par des temps trop secs. Il en résulterait un mal, que souvent plusieurs années ne pourraient réparer. L'eau pénètre facilement cette terre qui, pour peu qu'elle soit amendée, répond à l'attente du cultivateur. La couche en est peu profonde; elle repose sur des rochers et sur des bancs considérables de poudingue que l'on nomme dans le pays *Tapary*.

2°. L'*argile :* elle domine dans presque tous les autres cantons du Département; les terres y sont noires ou blanches, et reposent en grande partie sur des schistes profonds. Comme le labourage et les pluies tendent toujours à mettre les rochers à nu, la couche est bien moins épaisse sur le flanc des montagnes que dans les vallons. Les effets de la sécheresse sont moins à craindre dans cette espèce de sol que dans le terrain calcaire. Les cultivateurs n'y emploient que des fumiers grossiers; néanmoins les bonifications résultantes de cet engrais s'y font toujours sentir.

3°. l'*argile calcaire* moins commune que les deux premières espèces de sol, tient de la nature de l'une et de l'autre. On la trouve principalement au bas des vallons dont les flancs sont de qualité argileuse et calcaire; ce terrain, le plus favorable à la végétation, est très-fertile, soit qu'on le convertisse en prairies, soit que l'on y sème du grain; presque toutes les années il donne des récoltes.

Telles sont en général les diverses espèces du sol que l'on trouve dans les Hautes-Alpes.

Agriculture. Sa qualité et sa fertilité varient comme le climat, comme la température qui, dans un pays hérissé de montagnes et coupé de torrens, change souvent d'une vallée à l'autre, suivant la position des montagnes et la direction des vents. Ajoutons que l'intempérie des saisons, les grêles, les gelées, qui ravagent si souvent les récoltes dans ce Département, ne sont pas toujours les fléaux les plus redoutables auxquels elles se trouvent exposées. La mauvaise culture leur porte généralement un préjudice plus considérable. Le plus grand ennemi de toute espèce d'amélioration, c'est la routine qui règne bien plus despotiquement encore dans les contrées où pèse l'ignorance : c'est dire assez que dans les Hautes-Alpes, la science de la culture est presque encore au berceau; les cultivateurs de ces montagnes ne se détachent que difficilement des vieux préjugés, des vieux usages, des anciennes méthodes. En vain quelques propriétaires éclairés donnent, de temps en temps, d'utiles exemples; ils sont perdus pour la multitude, qui agit toujours mécaniquement, et que toute innovation effarouche. Toute la population agricole, dominée par d'anciens erremens, ignorant les premiers élémens de l'économie rurale, n'ayant pour guide qu'une routine aveugle, qui se perpétue dans les familles de père en fils, agit sans aucun discernement et sans aucune expérience; nulle connaissance dans l'art d'assoler les terres, ou de varier les cultures; nul procédé pour purifier les semences; nulles tentatives pour faire disparaître les jachères; nulle méthode pour suppléer au défaut des engrais. Le champ qui, pendant un siècle, a donné du froment ou du seigle, en porte encore aujourd'hui, sans qu'on songe à laisser rétablir les principes nutritifs propres à l'une ou à l'autre de ces plantes. A peine dans les campagnes sait-on seulement, depuis quelques années, ce que c'est qu'un *oreiller*, la grande *charrue*.

« La trop vaste étendue de la plupart des domaines, observe M. *Farnaud*, est un grand obstacle à l'amélioration de l'agriculture dans les Hautes-Alpes. La majeure partie est livrée aux soins de quatre ou cinq individus, où vingt cultivateurs pourraient vivre à l'aise. Le fermier, passager sur des terres qui ne doivent le nourrir que pendant quelques années, peu intéressé par conséquent à leur bonification progressive, ne tente pas des améliorations extraordinaires, qui trop souvent excèdent même les moyens de fortune du propriétaire; il croit avoir fait beaucoup, quand il a labouré les terres à la manière accoutumée.

» Un autre inconvénient non moins grand, ajoute le même auteur, résulte du peu de proportion existant entre les prairies et les terres labourables qui composent les domaines. Le cultivateur, dans son avidité, croirait faire un grand sacrifice s'il convertissait une portion de ses champs en prairies naturelles ou artificielles; tandis que cette précieuse méthode, en économisant les semences, doublerait ses revenus par les engrais qu'elle lui procurerait.

» Cependant on a remarqué, continue toujours M. *Farnaud*, que l'agriculture à son tour, a reçu, dans ce Département, de l'agitation des esprits pendant la révolution, une impulsion qui lui a été favorable. Ce que tous les cultivateurs devaient mettre en pratique, quelques propriétaires éclairés et disséminés sur la surface du Département, l'exécutent dans leurs héritages : les uns, secouant le joug de la routine, introduisent de nouveaux procédés dans la culture de leurs terres; d'autres, après avoir fouillé leur sol à une grande profondeur pour enlever les pierres, font des labours avec la bêche ou avec la grande charrue; quelques-uns s'occupent, avec intelligence, du mélange des terres; d'autres font usage des engrais végétaux; ici, l'on essaye les effets des marnes et du gypse; là, on multiplie les prairies artificielles;

ailleurs on chaule les semences qu'on enterre avec la herse, pour les économiser. Dans d'autres endroits, on repeuple les bois par des semis, ou bien on crée de nouveaux vergers; mais ces exemples sont bien rares. Le temps, l'instruction, l'intérêt particulier, les encouragemens de l'administration leur donneront plus de développement. »

Nous avons vu que vers le nord du Département les terres sont assez généralement légères, quelquefois le rocher y est à 5 ou 8 centimètres (2 à 3 pouces) de profondeur; qu'ailleurs elles sont fortes, glaiseuses, tandis que plus loin elles ne sont qu'un mélange de cailloux et d'un peu de sable. Ces différences essentielles devraient en amener dans la manière de cultiver, dans le choix des productions : plus la terre est généralement ingrate, plus on doit chercher les moyens d'en tirer tout le parti possible. Cependant le mode de culture est à peu près le même dans tous les cantons, excepté ceux où l'arrosage est possible et pratiqué, et où les terres labourables donnent des grains pendant deux ou trois ans; on les convertit ensuite en prairies artificielles; au bout de deux ans on y met de nouveau la charrue. Presque partout ailleurs on ne connaît encore qu'imparfaitement l'art d'interroger le sol et de lui confier alternativement les semences qui lui conviennent le mieux, et qui, au lieu de l'épuiser, doublent les récoltes. Chaque année, la moitié des champs est en jachère. Il y a plus, le champ qui a une fois donné du froment, n'est jamais consacré à d'autres productions : il en est de même des terres destinées au méteil, au seigle, à l'orge, etc. On ne fait point succéder l'un à l'autre, et lors même que la terre, rebelle aux vœux du cultivateur, lui annonce qu'il devrait changer de méthode, et mieux étudier la nature du terroir, il persiste, parce que tel était l'usage de ses pères. C'est ainsi qu'on n'a pu encore le déterminer à substituer, dans les lieux qui en sont susceptibles, la grande charrue, ou du moins l'araire, à une petite pointe de fer légère et mince, qui ne fait qu'effleurer la terre. C'est ainsi qu'on ne remue, qu'on n'ensemence qu'une couche déjà épuisée, tandis qu'en améliorant les fonds par l'extraction des pierres, et en labourant plus profondément, une plus grande abondance de sucs produirait une plus forte végétation, multiplierait les épis et doublerait les récoltes (1).

On donne communément trois labours à la terre; le premier en avril, le deuxième dans les derniers jours de juin et au commencement de juillet, et le troisième en septembre, au moment des semailles. La seule différence qu'on apporte dans ces labours, c'est, au deuxième coup de charrue, de donner à la raie une autre direction que celle qu'elle a reçue précédemment, de manière à croiser la terre.

Les semailles du froment, du méteil et du seigle, dans les vallées inférieures du Département, se font vers la fin de septembre; il y a des vallées supérieures où celles du seigle ont lieu dans le mois d'août; on ne l'y recueille qu'après les semailles de l'année suivante : les neiges séjournent au moins six mois sur ces terres, et il arrive quelquefois que d'autres neiges précoces recouvrent les grains avant leur maturité : ils se conservent dans toute leur fraîcheur jusqu'à l'été suivant. Comme on cultive les terres jusqu'à près de 2200 mètres (1100 toises) au-dessus du niveau de la mer, il en résulte une grande diversité dans la durée de la végétation, et dans les productions du territoire. On peut compter, par 100 mètres (50 toises) d'élévation, cinq jours de différence pour l'époque des semailles et pour la maturité des grains.

M. *Bonnaire* observe que la manière d'ensemencer les terres est vicieuse, et qu'on pourrait épargner environ les trois cinquièmes des grains consacrés aux semences. Le laboureur couvre les terres préparées, avec une profusion qui est souvent une des premières causes de la stérilité des campagnes. Dans les terres maigres, les germes trop multipliés ne se développent qu'imparfaitement, et n'élèvent qu'une tige faible et mourante; dans les bonnes terres il y a excès de végétation; avant que les épis soient en fleurs, ils versent, et privés de l'influence de l'air et des rayons du soleil, ils se suffoquent mutuellement, et n'offrent au cultivateur trompé par de fausses apparences, qu'une paille stérile. Ainsi, en ne distribuant point les semences avec l'économie convenable, il y a perte réelle des grains récoltés, et perte plus funeste encore sur la récolte de l'année suivante.

Il arrive aussi quelquefois, presqu'immédiatement après les semailles, que les récoltes sont menacées, dans toutes les terres fortes, d'être étouffées dans leurs germes, lorsqu'à la suite de pluies abondantes il survient un vent violent : alors il se forme une croûte dure à la surface de la terre; la faible tige du froment, qui ne peut percer cette croûte, périt, s'il ne survient de nouvelles pluies pour la dégager de ses entraves. Ces accidens si funestes devraient recommander l'usage de la herse, qui, en divisant la terre, laisse aux germes un libre développement.

Après la moisson, on charrie les gerbes près des habitations; on en forme des meules ou greniers, dont la forme est celle d'un cylindre terminé par un cône. Ces meules se font sans soins, parce qu'elles ne doivent subsister que fort peu de temps. Dans le bassin du Drac et de la haute Durance, on met en grange les grains, et l'on attend l'hiver pour les battre. Partout ailleurs l'on bat et l'on foule immédiatement après la moisson. Cette mauvaise méthode fait perdre un temps précieux pour les labours, et a le fâcheux inconvenient de retarder beaucoup les semailles, dans un pays où les froids sont précoces; ce qui est

(1) On peut voir dans le Rapport fait à la *Société* d'Agriculture du département de la Seine, le 20 décembre 1809, par M. Petit, les heureux changemens opérés dans l'agriculture des Hautes-Alpes depuis 1807, temps auquel se rapportent les observations du texte. Ces améliorations sont en grande partie dues au zèle et à l'intelligence des membres de la Société d'Emulation, secondés du concours de M le Préfet. Cette Société a publié de nombreuses instructions sur la suppression des jachères, les prairies artificielles, les plantations, les irrigations, l'amélioration des bêtes à laine et à cornes, enfin l'exploitation des mines de houille et l'encaissement des torrens; des prix ont été donnés, des encouragemens accordés aux cultivateurs, et nous aurons plus d'une fois occasion de remarquer, dans le cours de cette *Description*, les bons effets de ces moyens sûrs de dissiper les préjugés, et de triompher des routines contraires aux progrès de la culture. (*Voyez le journal d'Agriculture et des Arts, publié par la Société d'Emulation de Gap.*)

l'une des principales causes des faibles récoltes. Pour le foulage on étend sur l'aire les gerbes, et on fait manéger dessus deux chevaux ou mulets, ou des bœufs, pendant quatre ou cinq heures. Le grain souffre beaucoup dans cette opération; d'abord encore tendre, il s'écrase facilement sous les pieds des animaux, et il doit en résulter une perte considérable. Mais elle n'est pas la seule: l'expérience a prouvé que dans une poignée d'épis soumis au foulage, il reste douze, vingt, vingt-cinq et quelquefois trente grains, autre perte qui est incomparablement moindre, quand on se sert du fléau. Le blé ainsi foulé est sale, on le lave et on en perd encore beaucoup. Quand il est lavé, on l'étend au soleil pour le sécher; les oiseaux, les chiens, le vent en dispersent une autre partie. Les calculs les plus modérés, dit M. de *Bonnaire*, élèvent au vingt-cinquième (4 pour cent) toutes ces pertes successives.

Il y a plus, la paille que l'on emploierait si utilement pendant l'hiver, à la nourriture des bestiaux, ne peut servir que pour leur litière. Cependant beaucoup de cultivateurs en font de la *mêlée* avec le second foin, qu'on ne laisse pas sécher, afin qu'il puisse ramollir la paille et lui donner un peu de suc.

Engrais. L'art des engrais, si nécessaire à l'agriculture, est encore peu avancé dans les Hautes-Alpes. En général les engrais sont rares et chers. Cependant les cultivateurs ne négligent rien pour en former; mais ils ne prennent pas la voie la plus directe. Ils ne peuvent se résoudre à faire des sacrifices pour augmenter le nombre de leurs bestiaux, ce qui rend les fumiers extrêmement rares et précieux. On en fait de tout et partout. La paille consumée sous les grands bestiaux et animaux de labour, n'est pas ce qui compose uniquement ces fumiers, c'est encore la paille mise en pourriture dans les rues, dans les ruisseaux des villes et des bourgs, dans les trous et les fossés, dans les mares et les cloaques auprès des habitations. On y joint aussi le buis et les végétaux de toute espèce, qu'on arrache de tous côtés sur les montagnes, sur les bords des chemins et dans les champs. L'usage de fumer les terres avec les matières fécales n'est pas connu, et celui de le faire avec du plâtre ou de la marne est peu répandu. Pour fumer convenablement un hectare (2 arpens), de terre labourable, il faut quatre cent dix charges ordinaires de cheval ou mulet, et pour un hectare de prés, cinq cent quarante-cinq. Dans les terres sablonneuses on peut réduire ces quantités aux deux tiers.

Instrum. aratoires. Nulle part peut-être, et nous l'avons déjà dit, les labours ne se font plus mal que dans les Hautes-Alpes. On n'y emploie qu'une charrue défectueuse: elle est composée de deux petites oreilles et d'une pointe de fer. On l'adapte au bas d'une perche. Cette charrue n'est pas montée sur un avant-train. La perche se fixe à volonté, au joug que portent les animaux. La partie de derrière se termine par une barre qui prend naissance près du soc et qu'on appelle la *queue*; c'est par là que le laboureur dirige le travail. D'une main il est armé de l'aiguillon; de l'autre, il est aidé par des cordes qui font le service des rênes, s'il laboure avec des jumens ou avec des mulets, et presque toujours sans cordes, s'il emploie des bœufs ou des vaches (1). Dans quelques cantons, des propriétaires soigneux labourent avec la bêche; d'autres se servent de la houe; ce sont les pauvres cultivateurs qui n'ont point de bestiaux à leur disposition. La herse, nous l'avons observé, n'est pas en usage partout. Elle est défectueusement remplacée par un rouleau ou un fagot d'épines qu'on traîne sur les terres ensemencées (2).

Les bestiaux qu'on emploie le plus communément aux labours, sont, les bœufs, les vaches, les chevaux et les mulets. Ces derniers deviennent d'une grande ressource dans un pays où les chemins ruraux sont si raboteux et si difficiles. Dans l'arrondissement de Briançon, le petit propriétaire laboure avec des ânes: quelquefois il n'en a qu'un, et double son attelage de sa propre personne, ou le plus souvent de celle de sa femme (3).

Prairies. Ce Département est riche en prairies. On les distingue ordinairement en prés vieux ou naturels et en prés marais: on pourrait de même les classer en prés de montagnes et de vallées, prés secs, prés frais, prés humides et marécageux. Le foin récolté dans les montagnes est plus fin, plus court, plus tendre et plus savoureux; celui des prés frais le plus abondant; les prés secs donnent le foin le meilleur, et les prés humides, le plus mauvais. Mais ce sont principalement les pâturages des Alpes qui font une des richesses de ce Département. Vers le milieu du printemps, lorsque le soleil a fondu les neiges, les montagnes se couvrent du plus beau gazon, des fleurs les plus odorantes: au triste spectacle de la nature morte, ensevelie sous les glaces, succède l'aspect d'un riant jardin; c'est alors qu'on voit sortir des fonds des vallées et quitter leur étable infecte et obscure, les troupeaux qui, rendus enfin à la lumière, à un air pur, semblent, par leurs bonds, leurs mouvemens précipités et leurs bêlemens, saluer l'astre du jour, et s'associer au réveil de la nature. De là, se répandant peu à peu sur les montagnes, ils les parcourent successivement, depuis la base jusqu'aux sommets les plus élevés, et c'est là qu'au milieu d'une végétation riche, d'herbes succulentes, ils respirent toujours un air frais, au milieu des brûlantes ardeurs de l'été; et quand les premières neiges les chassent de cet heureux séjour, ils redescendent Prairies.

(1) M. *Ladoucette*, préfet, a introduit dans ce Département une charrue qui est d'autant plus avantageuse, qu'elle permet de labourer à la profondeur que l'on desire, suivant la nature du sol.

(2) Dans l'automne de 1806, les religieux hospitaliers du monastère du Mont-Genèvre employèrent avec succès la herse. Les habitans des vallées voisines vinrent examiner sa construction et son effet; ils parurent reconnaître sa supériorité sur le rouleau, et il y a lieu d'espérer que tôt ou tard on abandonnera l'usage de ce dernier instrument.

(3) Cette coutume, suivant l'auteur de l'Annuaire de 1807, ne peut être révoquée en doute. « J'ai vu lors de mon dernier voyage au Mont-Genèvre, dit-il, des femmes attelées avec des ânes, traînant la charrue. Lorsque j'en témoignai mon étonnement, on me répondit: *que penseriez-vous si l'on vous apprenait que la femme que vous avez vue, n'est peut-être pas l'épouse du propriétaire du champ, mais celle de son voisin, qui la lui a prêtée, à condition qu'il lui ferait ferrer les souliers, et qu'à son tour il lui prêterait la sienne pour labourer ou porter du fumier.* »

avec d'épaisses toisons blanchies par la rosée, chargés de graisse et d'embonpoint, et après avoir doublé de valeur.

Quant aux prairies artificielles, on en forme dans quelques cantons, de sainfoin, de trèfle, de luzerne, etc., en semant leurs grains, ou avec le blé en automne, ou avec les grains de mars au printemps. Lorsque l'hiver est froid, sans beaucoup de neige, les jeunes plantes souffrent beaucoup, et lorsque le printemps n'est pas pluvieux, la prairie nouvelle ne réussit pas. On doit espérer que l'usage des prairies artificielles s'étendra davantage, et que l'invincible routine cédera à l'évidence. Le sainfoin, le trèfle même réussissent dans presque toutes les vallées : la chicorée sauvage, si productive, et l'un des meilleurs fourrages pour les bestiaux, abonde dans ce Département. Il ne s'agirait que d'en recueillir la graine et de consacrer à sa culture quelques portions de terrain : les turneps ne demanderaient qu'un peu de soins pour prospérer. Mais nous avons eu occasion de le faire remarquer, les cultivateurs croient suppléer à ces divers fourrages, par ce qu'ils appellent de la *mêlée*, c'est-à-dire un mélange de paille et de regain; ils semblent ignorer tout-à-fait que de l'abondance, de la qualité du fourrage, dépendent la prospérité de leurs exploitations, la multiplication de leurs bestiaux, la quantité des engrais, et enfin de riches récoltes.

Arrosage. Ce que nous avons dit des canaux d'irrigation prouve que généralement dans les Hautes-Alpes l'on sent l'utilité de l'arrosage, et que partout l'on fait des efforts plus ou moins grands et plus ou moins bien dirigés, pour procurer cet avantage aux prairies et aux champs. Un moyen que l'on pratique peu, surtout dans l'arrondissement de Gap, quoiqu'il y serait très-utile, est l'établissement de réservoirs, soit aux bords des ravins, soit près des ruisseaux ou torrens. Mais les cultivateurs de l'arrondissement de Briançon, qui ont plus de difficultés à vaincre, et qui sont plus industrieux, savent se ménager cette ressource avec intelligence. Voici comment ils en font usage.

Ils placent dans le fond le plus incliné de leur réservoir, des tuyaux dont le diamètre contient un *arrosoir* d'eau (c'est-à-dire la quantité d'eau nécessaire pour arroser); en bouchant ces tuyaux plus ou moins de temps, le réservoir se remplit : en le débouchant il arrose. Quelques-uns de ces réservoirs appartiennent à plusieurs propriétaires, et suffisent à l'irrigation de deux hectares (4 arpens) par semaine. Dans l'arrondissement de Briançon, pour faciliter l'arrosage, l'on divise les prés ou les champs dans toute leur largeur, en *béalières* (1) d'environ cinq mètres (2 toises et demie) de large, et l'on y détourne successivement l'eau par le moyen d'une étanche qu'on enfonce à travers les canaux, de distance en distance d'environ trois mètres (une toise et demie); dans l'arrondissement d'Embrun on se contente de mettre l'eau à la tête des prés, et de la laisser jusqu'à ce qu'elle se soit épanchée partout : les prés en plaine sont souvent submergés. Dans quelques communes de l'arrondissement de Gap, on arrose les prés, en y dérivant l'eau pendant des semaines entières. La première méthode paraît la meilleure; elle donne l'humidité suffisante pour mettre en mouvement avec la chaleur, les sels végétaux et nutritifs. La seconde attache souvent au foin un limon qui en corrompt la saveur, qui répugne aux bestiaux et peut leur devenir nuisible. La troisième noye et émousse en partie les sels végétaux, rend le foin aqueux, et est contraire aux plantes qui donneraient le meilleur foin.

(1) On appelle ainsi le sol compris entre deux canaux.

Dans l'arrondissement de Briançon on arrose les blés, lors de la sécheresse; et les grains ainsi arrosés sont plus beaux, plus nourris, et ont pour la maturité, une différence de cinq à six jours avec ceux qui n'ont point joui de cet avantage.

Il y a beaucoup de vignes dans ce Département. On les plante principalement sur la pente exposée au midi, dans des terrains pierreux, provenant de rochers décomposés et d'éboulemens de montagnes, et sur quelques coteaux dont les terres sont sablonneuses : on en voit aussi dans les plaines. On remarque que dans les cantons vignobles, les terres labourables souffrent beaucoup de la trop grande multiplicité des vignes; celles-ci absorbant tous les engrais, les amis de l'agriculture font des vœux pour en voir diminuer le nombre : on les entretient passablement dans les communes situées sur les bords de la Durance. On plante les ceps dans des fossés formés sur toute la largeur du terrain, et l'on place par dessus un peu de gazon ou de terre meuble, qu'on recouvre de fumier. Les vignes sont basses et rampantes; on n'y emploie point d'échalas; elles se travaillent à bras avec des pioches : les travaux ordinaires consistent à les fumer par tranchées en hiver, à les tailler en fevrier et mars, à les fossoyer en mai, et à les épamprer en juin. Outre ces façons, on leur donne trois labours, le premier après la taille, le deuxième, dès que le fruit est noué, et le troisième en été, après la formation du verjus. Vignes.

Les différentes espèces de raisins cultivées dans ce Département, varient beaucoup : chaque canton en a pour ainsi dire de particulières et souvent inconnues ailleurs : voici, au surplus, les espèces les plus répandues.

Raisins noirs : le malard doux, l'espaninc, le pic-poule et le joubartin.

Raisins blancs : la clairette, le muscat, l'oubaine, la panse et l'uni.

Raisins diversement colorés : le muscat rouge, le grec ou chasselas rouge, la pousse-de-chèvre, la clairette rouge et le chailla.

Il serait à desirer, dit M. *Farnaud* (Annuaire de 1807), qu'à l'exemple de quelques cultivateurs éclairés, l'on supprimât les vignes, partout où la pente des coteaux permet d'établir des prairies artificielles, et de jouir de l'arrosage. Ce vœu est fondé sur ce que les vignes ne peuvent entrer en concurrence pour la qualité, avec les vignobles qui entourent les Hautes-Alpes; sur ce que les vins ne sortant pas du Département, on en récolte au-delà de la consommation, et enfin, sur les avantages, incontestables en tout genre, que procure la culture des prairies artificielles, dans une contrée où les prés naturels sont insuffisans.

Toutes les communes ont des hameaux plus ou moins considérables, généralement bâtis sur le Habitations rurales.

penchant des rochers ou des coteaux. Dans le midi du Département, ils sont couverts en tuile; dans l'arrondissement d'Embrun, presque tous en ardoises; dans une grande partie de l'arrondissement de Gap, en chaume; et dans l'arrondissement de Briançon, en planches de mélèze. Ces deux dernières toitures sont également dangereuses, par l'aliment facile qu'elles donnent aux incendies. Il est peu d'années où l'on ne voye embraser et consumer, dans un clin d'œil, une ou plusieurs communes. Il en est de même des maisons ou fermes éparses dans la campagne; elles n'ont qu'un étage. Généralement placées à mi-côte, elles sont infiltrées par les eaux, qui rendent leur séjour très-mal sain. Leurs toits, établis sur quatre murs qui forment un carré long, sont faits communément à deux appens. Le rez-de-chaussée est occupé par les hommes et les animaux, pour ainsi dire pêle-mêle; le dessus sert de grenier à foin: leur exposition est ordinairement au midi ou au levant. On peut juger, par ces détails, que l'habitant des campagnes est en général fort mal logé. Assez habituellement il partage avec les bestiaux un local obscur, humide et mal-sain; il se nourrit d'un pain noir très-grossier, le plus souvent mêlé d'avoine et d'orge. Dans l'arrondissement de Briançon, chaque ménage en fait la provision pour dix-huit mois, et cela, parce que le pain dur est, dit-on, plus économique. Dans certains endroits le bois manque. A la Grave, on y supplée par la bouze de vache desséchée au soleil. Dans le Dévolui, on fait près de deux myriamètres (3 à 4 lieues) pour apporter, au milieu des rochers et des précipices, un fagot sur la tête. Le travail de l'homme des champs est toujours pénible et forcé: luttant sans cesse contre un terrain ingrat, hérissé de rochers, ou contre l'impétuosité des torrens, sa patience peut seule atténuer les obstacles que lui oppose la nature. Dans certaines vallées, telles que celle du Valgodemar, les femmes elles-mêmes font le travail destiné ailleurs aux bêtes de somme. On les voit piés nus, gravissant les rochers jusqu'à une hauteur prodigieuse, et portant avec effort une hotte pleine de fumier sur les épaules.

Distribution du sol.

Après avoir fait connaitre l'aspect et la nature du sol, les méthodes de culture et autres moyens employés pour le rendre fertile, et présenté à cet égard les observations que la matière fait naitre, nous ne pouvons mieux terminer ces différens articles qu'en donnant le tableau de la distribution du sol, tel que M. *Farnaud* l'a publié dans l'Annuaire de 1808.

La surface totale du Département, dit-il, a été évaluée à 550 mille hect. (1,076,911 arp.), savoir:

	Hectares.	Arpens.
En terres ensemencées	118,000	231,046
En vignes	8,500	16,643
En prairies	14,200	27,804
En bois	43,100	84,391
En eaux et torrens.	27,600	54,041
En rochers stériles et terres incultes	334,400	654,762
En villes, bourgs, communes et routes	4,200	8,224
Total égal à la superficie (1) .	550,000	1,079,611

« On voit, d'après cet exposé de la distribution du sol des Hautes-Alpes, que le domaine de l'agriculture y a bien peu d'étendue. « Eh! plût à Dieu, observe l'auteur que nous avons déjà cité, que l'on n'eût pas cherché à l'augmenter par les défrichemens et les essarts sans nombre qu'on s'est permis dans le cours de la révolution! Au lieu d'un sol aride, dont l'aspect fatigue les regards, on admirerait encore ces amphithéâtres ornés d'une verdure éternelle, cette pompe majestueuse qu'il n'appartient qu'à la nature d'étaler. Imprégnée des douces vapeurs que les bois exhalaient, la terre des vallées jouirait encore d'une aussi heureuse fécondité; les eaux qui s'échappaient du flanc des rochers, contenues dans leurs lits de mousse, suspendues dans leur impétuosité par les ravines mouvantes et les branches flexibles des osiers, des aulnes, des peupliers, formeraient des ruisseaux et des rivières; on ne verrait pas autant de torrens dévastateurs (2). »

Productions végétales.

Le département des Hautes-Alpes, placé au milieu d'un climat âpre, dans une contrée sujette à toutes les intempéries, aux grêles, aux vents violens et aux inondations, produit cependant à peu près tout ce qui est nécessaire à la vie, et dans une proportion satisfesante.

Le *froment*, le *seigle*, le *méteil* sont les plantes céréales qu'on cultive le plus; les *vesces*, l'*orge*, l'*avoine*, l'*épeautre* ne sont que secondaires. Très-communément même, on ne sème ces deux dernières graines que dans les mauvaises terres. On confie le froment aux plus fertiles: il est plus particulièrement cultivé dans les arrondissemens de Gap et d'Embrun; cependant, quoique le seigle soit plus spécialement l'objet de la culture dans l'arrondissement de Briançon et la partie du Dépar-

(1) Nous reviendrons par la suite sur ces calculs qui diffèrent en quelque chose, de ceux que nous présenterons sur le même objet.

(2) Sous l'administration de M. Ladoucette, aujourd'hui préfet de la Roër, et depuis lui, on s'est beaucoup occupé dans le département des Hautes-Alpes, des moyens de réparer la destruction des bois si nuisible à la culture et à la conservation du sol.

» Il a été formé une pépinière de mille amandiers, une de douze mille ormes, une de douze mille mûriers, une de quinze mille arbres de diverses espèces, et une foule d'autres, sans désigner la quantité des sujets. Des propriétaires ont planté, trois cents, six cents, sept cents, mille, treize cents arbres de diverses espèces, et il a été fait une foule de plantations dont le nombre d'arbres est ignoré.

» Un seul propriétaire a planté un grand nombre de châtaigniers, d'amandiers, de pommiers, de poiriers, trois cents saules, sept cent cinquante peupliers, et a fait un beau semis sur trente mille mètres carrés. Une dame a fait planter un nombre considérable de mûriers et de platanes, cinq cents amandiers, cinq cents noyers, quatre mille chênes, quatre mille tilleuls, mille marronniers, mille frênes, des châtaigniers, des mélèses et cinq cents saules et peupliers.

» Dans une seule commune on a fait des semis en gland, de deux, et même de dix journées de labour, qui ont eu plusieurs imitateurs; beaucoup de mûriers et d'oliviers prospèrent, et presque tous les habitans ont planté les bords des torrens et ruisseaux, en saules, aunes et peupliers. Dans une autre commune il n'existe pas une seule terre qui ne soit garnie d'arbres.

» Dans la foule de ces utiles travaux, on est obligé de choisir ceux qui ont un caractère particulier, et qui peuvent mieux convaincre que le goût des plantations a succédé à cet esprit dévastateur qui a si cruellement ravagé ce Département». (*Rapport fait à la Société d'Agriculture du département de la Seine, sur celui des Hautes-Alpes, par M. Petit, membre de la même Société et du Corps Législatif*, 30 décembre 1809, *pag.* 64.)

tement qui confine à celui de l'Isère, il forme la plus abondante et la plus grande partie des moissons, et sert généralement à la nourriture des habitans de la campagne (1). Quelques cantons isolés, montueux et arides, ne produisent guère que de l'avoine. Elle sert, avec l'orge, à la nourriture des bestiaux; dans les temps de disette, le pauvre en fait du pain; on cultive concurremment les lentilles, les vesces, les févroles, dans les champs qui sont en jachères. La pomme de terre fait une partie considérable de la récolte de l'habitant peu fortuné; quoiqu'on ne sache pas, ou qu'on ne veuille pas la cultiver en grand, on en récolte néanmoins assez abondamment: on a remarqué que la pomme de terre rouge réussissait beaucoup moins que la blanche, dans les cantons de la Plaine; mais cette dernière est d'assez bonne qualité, et on doit regretter que sa culture ne soit pas mieux entendue.

Chaque domaine a sa chenevière, et plusieurs petits propriétaires consacrent un coin de terre à la culture du chanvre: il est remplacé par le lin dans les vallées de l'arrondissement de Briançon.

On cultive peu la garance, la gaude et les autres plantes tinctoriales. La navette est la seule plante oléagineuse à laquelle on donne des soins.

Le jardinage est très-peu avancé dans ce Département; il est très-rare d'y voir des jardins bien soignés; ils ne consistent qu'en un petit terrain près de l'habitation, où l'on cultive seulement des légumes grossiers. Il faut observer cependant qu'à Gap l'on commence à soigner avec goût les jardins, en cherchant à s'affranchir du tribut que l'on paye aux départemens voisins, desquels on est obligé de tirer les légumes, tels qu'artichauts, asperges, choux-fleurs, petits pois, etc.

Quant aux arbres fruitiers, ils sont assez répandus. Il n'est guère de champs qui ne contiennent trois ou quatre noyers. Ils sont moins communs dans l'arrondissement de Briançon, dans les lieux élevés de celui d'Embrun, dans le Devoluy et le Champsaur, dans le bassin du Drac. L'huile qu'on en tire est de bonne qualité: elle est même un des principaux produits, et suffit ordinairement à la consommation des ménages: mais cette récolte est cependant très-précaire: comme on n'a pas la précaution de greffer les noyers, les gelées du printemps les frappent souvent de stérilité, et alors rien ne compense le mal qu'ils font aux moissons. Dans l'arrondissement de Gap, les aman-

(1) N'ayant aucune donnée sur le montant des récoltes de ce Département, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs d'y suppléer, en leur mettant sous les yeux les calculs présentés à ce sujet, par M. *Bonnaire*, dans son Mémoire statistique de 1801, calculs qui, sans être rigoureusement exacts, nous paraissent devoir approcher beaucoup de la vérité.

« Il faut d'abord, dit ce magistrat, partir d'un fait, sur lequel on est généralement d'accord; c'est qu'année commune la récolte suffit à la consommation des habitans: on évalue à peu près à un tiers l'excédant dans les bonnes années, et le déficit dans les mauvaises. Maintenant pour connaître approximativement le produit moyen de la récolte en froment, voici deux opérations simples, et qui se servent mutuellement de preuve.

» La population du Département est de 118,000 individus, on sait que la consommation moyenne pour chacun d'eux, est de 25 myriagrammes (5 quint.). Cette évaluation est modérée dans un pays où les habitans sont presque tous des hommes de peine: ainsi, dans les années communes, la récolte est de 2,952,500 myriagrammes (590,500 quint.) qui suffisent à la nourriture des habitans.

» Prenons maintenant pour base, l'étendue cultivée du territoire: la surface du Département est de 550,000 hectares (1,076,911 arpens); il est reconnu que les deux tiers de cette surface sont occupés par les rochers, les montagnes, les ravins et les routes, il resterait donc, pour la partie cultivée 183,333 hectares (358,970 arpens) ou le tiers; sur ce tiers, la moitié, à peu près, est cultivée en froment et en seigle; l'autre moitié est occupée par les prairies, soit naturelles, soit artificielles, par les avoines, les orges, le chanvre, les vignes, les bois, etc. Comptons donc environ 98,000 hectares (291,886 arpens). Mais dans ce Département, les jachères occupent, tous les ans, la moitié des terrains cultivés en blé, reste net 49,000 hectares (98,943 arpens) qui, réduits en ares, donnent 4,900,000 ares: l'are forme la septième partie de l'*héminée*, qui est la mesure du pays. Je divise par 7 les 4,900,000 ares, et j'ai 700,000 héminées de terres cultivées tous les ans, et ensemencées en seigle ou en froment: or une *hémine* de semence occupe, à très peu de chose près, une *héminée* de terre; son produit, défalcation faite de la semence, est, terme moyen, de deux et demi. Je multiplie 700,000 par deux et demi, ce qui donne un produit de 1,750,000 *hémines* ou 291,666 charges, parce que la charge vaut six *hémines*. Maintenant, si je multiplie cette dernière quantité par 200, qui est le poids de marc moyen de la charge du froment et du seigle, j'ai pour dernier produit 583,332 quintaux (2,916,660 myriagrammes).

» Maintenant, si je m'en rapporte aux déclarations faites et aux tableaux qui m'ont été fournis, je trouve qu'on récolte 220,200 quint. (1,101,000 myriagrammes) de froment, 137,625 quint. (688,125 myriagrammes) de méteil, et 191,675 quintaux (958,375 myriagrammes) de seigle; en tout, 550,500 quint. (2,752,500 myriagrammes). Ce résultat est au-dessous de celui que j'ai obtenu des calculs précédens; mais on n'oubliera pas que les déclarations sont toujours au-dessous de la réalité; d'ailleurs ces diverses évaluations se rapprochent cependant assez pour donner aux hypothèses que j'ai hasardées plus haut, un caractère de vérité.

» On peut donc dire qu'année commune le département des Hautes-Alpes produit environ 3 millions de myriagrammes (6 cent mille quint.) de froment ou de seigle. Ce qui pourrait faire craindre quelqu'erreur considérable, c'est que souvent l'habitant des campagnes vend le blé qu'il récolte et se nourrit d'un pain très-noir, fait avec l'avoine et l'orge: il y a même des vallées où l'on ne mange communément que du pain cuit depuis un, deux, même trois ans, qui n'a, pour ainsi dire, aucune saveur; tel est notamment le canton de la *Grave*, sur la route de Grenoble à Briançon. Cette misère extrême de certaines contrées dérange nécessairement le taux de la consommation moyenne que j'ai évaluée plus haut, je ne puis précisément dire dans quelle proportion. On porte à 450 mille myriagrammes (90 mille quint.), la récolte moyenne en avoine, orge, épeautre, etc., mais il m'a été impossible d'établir la juste proportion pour laquelle chaque nature de grain entre dans ce total.

» Quand il y a excédant, souvent même quand il n'y en a pas, une assez grande quantité de blé s'exporte dans l'ancienne Provence. Ce Département alimente en partie le canton de Nyons, département de la Drôme. Mais dans les années d'un grand produit, les exportations n'enlèvent jamais, à beaucoup près, la totalité de l'excédant; il reste alors du blé vieux dans les greniers, (1) et c'est là ce qui alimente le pays après les mauvaises récoltes: dans ce dernier cas on tire bien quelques quintaux de blé du port de Marseille, lorsque la mer est libre, mais jamais en très-grande quantité. S'il n'y avait pas toujours quelques réserves dans les greniers, tout l'argent du Département ne suffirait pas à l'achat des grains nécessaires pour combler le déficit de certaines années stériles. »

(1) Dans un grand nombre de communes il existe des *monts-de-piété* ou *greniers d'abondance*: plusieurs avaient disparu pendant la révolution; mais l'administration s'occupe sans relâche de leur rétablissement, singulièrement nécessaire dans un pays de montagnes; leur objet est de prêter sur gage ou caution, des subsistances, à charge de les rendre après la moisson, avec un intérêt en nature qui doit couvrir le déchet, les frais, et accroître insensiblement la masse du grenier. Les maires d'Embrun, de Guillestre, d'Aspres, d'Aspremont, de Ribiers, de la Bâtie-Neuve, d'Antouares, de Montmorin, d'Avançon, se sont signalés en réédifiant ces œuvres de piété; ceux de la Beaume, de Rosans, etc., en ont créé; d'autres s'occupent de ce soin généreux.

diers sont en grande quantité, et forment une partie du revenu des domaines. Toutes les espèces en poiriers et en pommiers réussissent dans ce Département. On y voit aussi le cerisier, le sorbier, le pêcher, l'abricotier, le prunier, l'azerolier, le nèflier, le châtaignier, le mûrier blanc et noir : ce dernier est toujours placé à côté des habitations champêtres : le cultivateur se complaît à son ombre hospitalière.

On trouve dans ce Département plusieurs pépinières où l'on cultive les arbres fruitiers et forestiers. La pépinière départementale prospère ; on travaille à lui donner une plus grande étendue ; elle contiendra plus de 2000 arbres fruitiers et forestiers. Celle de Chorges qui doit servir aux besoins des ponts et chaussées et de la navigation, commence à donner des jeunes sujets : celle de Beaumes, arrondissement d'Embrun, et celle de Ribiers sont très-bien soignées. Nombre de particuliers ont formé de semblables établissemens. M. Ladoucette, préfet, a fait planter deux pépinières considérables de mûriers, l'une à Serres, et l'autre à Rosans. Il a eu l'intention de faciliter l'éducation des vers à soie, qui réussissent parfaitement dans l'arrondissement de Gap et dans la partie méridionale de celui d'Embrun. Cette industrie formait, avant 1789, une branche de commerce assez étendue.

Les vins sont médiocres : ils ont suffisamment de couleur, mais peu de bouquet, et quelques-uns ne peuvent se garder au-delà d'un an, surtout ceux de la partie septentrionale, qui sont en général très-mauvais ; sur la frontière méridionale et surtout à la proximité des bords de la Durance, ils sont d'assez bonne qualité, et il faut que le sol soit bien propice, pour que la plupart des propriétaires ne viennent pas à bout de gâter leurs vins, par les vices de la fabrication.

Les vins les plus estimés sont ceux de la Roche-de-Jarjayes, de Létret, de Châteauneuf, de Chabre et de la côte de Neffes. Mais leur réputation ne passe pas les limites des Hautes-Alpes, si l'on en excepte la Clairette de la Saulce qui égale celle de Die dans la Drôme : on en exporte dans plusieurs départemens.

Quant aux plantes qui croissent sur les montagnes des Alpes, M. Villars, Membre de la Société d'Emulation, en a décrit plus de 2700 espèces, qui offrent à la médecine, et à l'économie rurale une moisson abondante. Les montagnes pastorales du Vara, du Lautaret, et beaucoup d'autres, forment, vers la mi-juillet, un tableau agréable. Au milieu d'une herbe épaisse et fort élevée, on voit des milliers de fleurs, balançant leurs tiges colorées, aussi étonnantes par leur brillante variété, qu'elles flattent les sens par la suavité de leur parfum.

Forêts. Les forêts du Département sont évaluées à environ 56000 hectares. Ce qui revient à un *dixième* de l'étendue territoriale du Département entier.

Ces forêts sont distribuées d'une manière à peu près égale entre les arrondissemens, eu égard à l'étendue de chacun : c'est-à-dire, que celui de Gap qui comprend les *deux-cinquièmes* du territoire du Département, renferme aussi les *deux cinquièmes* de ces forêts : il faut cependant observer que celui d'Embrun, moins étendu que celui de Briançon, offre un cinquième de plus en bois.

Les états successivement dressés des forêts du Département indiquent des quantités différentes (1), mais tous s'accordent à ne donner aux forêts impériales qu'environ 3000 hectares (2) ; ce qui ne fait pas, quoique quelques personnes le pensent, un *quinzième* des bois du Département.

Les *quatorze quinzièmes*, formant le surplus, se trouvent possédés par les communes et par les propriétaires particuliers. Ceux-ci ne paraissant y prendre que 600 hectares, revenant à près de *deux quinzièmes*, il en résulterait que les communes possèdent à elles seules les *douze quinzièmes* ou les *quatre cinquièmes* des forêts du Département.

Les 3000 hectares de bois appartenans à l'État se trouvent dans les arrondissemens d'Embrun et de Gap, celui de Briançon n'en offrant point de cette nature (3). Une quantité si peu considérable de forêts impériales ne peut donner des produits importans. Aussi voit-on par les comptes du Ministère des Finances, que l'ensemble du montant des ventes faites pendant les années 11, 12 et 13 (1803, 1804, 1805), ne s'élève qu'à 9540 fr. de principal, non compris le décime pour franc : ce qui ne forme qu'un peu plus de 3000 fr. par année.

Ces forêts sont administrées par le conservateur, qui réside à Grenoble, et par un inspecteur placé à Gap.

Productions animales. Passons maintenant aux productions animales, qui, pour ce Département, forment une source de richesse assez importante.

Les Hautes-Alpes nourrissent peu de *chevaux* : ils sont en général très-petits, mais assez forts ; cependant on n'obtient pas d'eux le travail dont ils seraient susceptibles, parce qu'on ne les y emploie pas à l'âge où ils ont atteint leur vigueur : aussi sont-ils peu propres au service de la cavalerie : on les fait labourer quelquefois avant leur deuxième année ; on y fait peu d'élèves. Les habitans vont chercher jusque dans les départemens de l'ancienne Lorraine, quelques milliers de jeunes chevaux de taille basse, qu'ils revendent ensuite, et qui se disséminent dans les divers cantons et arrondissemens. Le nombre des chevaux existans en 1801 dans ce Département, était de 677, et celui des jumens, de 1868.

Les *mulets* et les *ânes* ont et doivent avoir la préférence dans cette contrée montagneuse et hérissée de difficultés ; les mulets surtout sont d'un usage général et de la plus grande utilité, soit pour le roulage, soit pour les charges à dos. Ils réunissent à la plus grande sobriété, une solidité à toute épreuve ; eux seuls peuvent porter des pesans fardeaux dans des chemins escarpés, sur le bord des précipices, que l'œil le plus exercé ne mesure pas sans effroi. Les mulets sont d'une taille supérieure à celle des chevaux. On en élève

---

(1) Des calculs faits en l'an 7 (1793) ne parlent que de 43,000 hectares. L'Annuaire de 1807 porte cette quantité à plus de 51,000 ; et celui de 1808 à plus de 56000.

(2) Les états de 1799 indiquent 3231 hectares : l'Annuaire de 1807, 3540 hectares, et celui de 1808, 2903 hectares.

(3) On compte dans l'arrondissement d'Embrun environ 1300 hectares et 1700 à peu près dans celui de Gap.

de très-beaux dans le Champsaur et dans la vallée de Queyras; mais tous ne sont pas indigènes. Les habitans vont les acheter très-jeunes dans les départemens formés des anciennes provinces de Poitou, d'Auvergne et même du Limousin et du Piémont; ils les gardent ensuite pendant 18 mois, 2 ans, puis les revendent très-avantageusement dans les départemens méridionaux. En 1801 on évaluait à 4,608 le nombre des mulets existans dans les Hautes-Alpes.

Les *ânes* sont aussi très-nombreux. On en comptait à la même époque 8408; mais peut-être néglige-t-on trop de les multiplier davantage. L'ancien Piémont pourrait en fournir la plus belle race, et rien ne serait plus facile que d'en former des haras. Ils suppléeraient pour beaucoup d'usages, aux mulets, dont l'acquisition est souvent au-dessus des moyens du pauvre, et créeraient aussi avec le temps, une ressource précieuse pour certaines vallées malheureuses, qui ne peuvent être vivifiées que par quelque branche d'industrie.

On trouve cependant dans les Hautes-Alpes quelques établissemens où l'on tient des étalons et des baudets, et il faut espérer que les propriétaires apprécieront les avantages qui doivent résulter de la nouvelle organisation des haras.

La race des *bêtes à cornes* dans ce Département, est petite et tarée. Dans le dessein de la régénérer, M. *Ladoucette*, pendant son administration, a obtenu des fonds pour l'introduction des vaches suisses. En 1807, 130 taureaux ou vaches ont été introduits et concédés à des communes et à des particuliers qui avaient souscrit d'avance, et auxquels il a été fait une remise sur le prix. Dans les premiers momens où cet administrateur tenta l'amélioration de la race des bêtes à cornes, on rencontra beaucoup d'obstacles; des gens ignorans ou de mauvaise foi, se plûrent à répandre des doutes sur la possibilité du croisement. Il fallut attendre que l'expérience démentît leurs assertions; c'est effectivement ce qui est arrivé, et le Département jouit des grands avantages qu'on s'était promis de l'introduction des bêtes à cornes suisses.

Dans les cantons les plus montagneux, les vaches servent au labour; ailleurs on emploie plus volontiers les bœufs et les mulets au même usage. En général on fait peu d'élèves dans ce Département; seulement dans le Champsaur, dans l'arrondissement de Briançon et tous les lieux où les fourrages permettent d'entretenir beaucoup de vaches, on garde les veaux pendant un mois, et ensuite on les vend à des Piémontais ou bien à des voituriers de l'ancienne Provence, qui les emmènent par charretées.

Les vaches donnent de fort bon lait, et les fromages qu'on en fait sont la richesse de quelques vallées. A Aiguilles il s'est formé une compagnie qui fait le commerce de fromages : elle a, à Avignon des correspondans qui les expédient ensuite pour Toulon, Marseille, Montpellier, Perpignan, etc. On estime que la vente des fromages rapporte aux habitans des Hautes-Alpes, près de 120 mille francs.

En 1801, le nombre des bêtes à cornes existantes dans ce Département, était de 22,517, dont 7624 bœufs et 14,893 vaches.

On connaît les *bêtes à laine* du Département des Hautes-Alpes; elles sont grandes; leur laine est estimée, leur chair excellente. On en distingue deux espèces : la première est l'espèce fine d'Arles ou de l'ancien Languedoc, dont la chair est très-délicate; la seconde vient du département du Var, ou de l'ancien Piémont; on lui donne le nom de *gros ravas;* elle est plus robuste que la première, mais sa chair est beaucoup moins délicate. Outre ces deux espèces, chaque printemps amène des départemens des Bouches-du-Rhône, du Var, et de Vaucluse, d'immenses troupeaux qui consomment, pour le profit de leurs maîtres, les pâturages que la nature répand avec tant de prodigalité sur la plupart des montagnes du second ordre. L'hiver les rappelle dans le midi, où ils dédommagent avec usure, les propriétaires des avances que nécessitent leur conduite et les frais de séjour. Cet usage remonte à un temps immémorial, et ces troupeaux allans et venans, sont connus sous le nom de *races transhumantes* (1). Avant la révolution, il y avait jusqu'à cent, cent dix mille moutons transhumans dans les Hautes-Alpes. Mais ce sont des spéculateurs des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse qui ont révélé à ce pays ces riches ressources, et qui ont eu l'art de se les approprier. Ainsi ce ne sont point les habitans des Hautes-Alpes qui savent profiter de la richesse locale de leur territoire; richesse qui n'exige ni travaux extraordinaires, ni efforts industriels, puisque la nature fait à peu près tous les frais. Cependant tant qu'ils ne sauront pas eux-mêmes profiter de leurs pâturages, ils ont un véritable intérêt à favoriser ces transmigrations, qui répandent du numéraire partout où elles ont lieu : elles laissent annuellement environ 50 mille fr. dans ce Département. Un autre motif doit les rendre recommandables, puisque ces troupeaux fournissent pendant l'hiver les marchés du midi, et donnent aux manufactures, des matières premières d'une qualité reconnue (2).

---

(1) *Voyez* ce que nous avons dit de ces races transhumantes dans notre description des Bouches-du-Rhône, pag. 10, colonne première.

(2) La *Société d'Emulation de Gap* a proposé de faire l'échange des pâturages du département des Hautes-Alpes avec ceux des départemens formés de la Provence : ce projet mérite d'être connu; il a eu l'approbation des personnes instruites en économie rurale.

« Les habitans des Hautes-Alpes, dit-elle, possèdent des richesses qui suffiraient pour leur donner de l'aisance. La nature a, pour ainsi dire, distribué ses richesses et ses faveurs entre deux contrées qui se touchent. Les départemens formés de la Provence, ne peuvent conserver pendant l'été les bestiaux dans leurs pâturages, l'ardeur du soleil dessèche les herbes qui y croissent; le département des Hautes-Alpes, au contraire, n'a pour lui que l'été; après cette saison ses pâturages sont couverts de neige et de frimats. Les premiers, ceux de la Provence, envoient dans les cantons des Hautes-Alpes, vers le printemps, de nombreux troupeaux, qui y demeurent jusqu'aux approches de l'hiver; ils y louent ces pâturages, et mettent ainsi ce pays à contribution par leur industrie. Leurs bergers amènent avec eux environ deux cent mille bêtes à laine; leurs profits s'élèvent à plus de 500,000 fr., qui sont perdus pour les Hautes-Alpes, et que les naturels du pays pourraient accroître au-delà du double, en élevant eux-mêmes des bestiaux, et en établissant des manufactures...... Il faut que les habitans des Hautes-Alpes profitent de leurs pâturages; que dès le printemps ils se procurent des agneaux d'Arles; qu'ils les gardent jusqu'aux approches de l'hiver, pour les revendre ensuite à ces mêmes habitans d'Arles et des environs, en conservant le plus grand nombre qu'ils pourront

Plusieurs propriétaires estimables avaient tenté d'introduire dans ce Département, des moutons d'Espagne ; mais ils ont péri, et on n'a pas manqué d'en conclure que le climat était mortel pour eux, et qu'il fallait renoncer, à jamais, aux avantages qu'on s'était promis de leur propagation. Cependant l'expérience avait prouvé que le croisement des races avait réussi à des températures aussi froides que celle des Hautes-Alpes. A la fin de 1803, M. *Ladoucette* fit un voyage à la Mandria-de-Chivas, département de la Doire, dans l'intention d'assurer l'introduction des mérinos dans les Hautes-Alpes. Les arrangemens qu'il prit furent parfaitement secondés par M. *de Bardel*, maire de Mareuil, qui le premier, forma un troupeau de mérinos; ils réussirent très-bien, et plusieurs propriétaires ayant imité son exemple, s'occupent en grand, dans chacun des trois arrondissemens, du croisement des races indigènes avec la race espagnole, et travaillent efficacement à améliorer les laines. La Société de Mandria achète la laine des mérinos au même prix que celle de Rambouillet ; ce qui donne un produit trois fois plus fort que celui de la laine du pays (1).

Le nombre des bêtes à laine, existantes en 1801, dans ce Département, était de 131,260.

La laine provenant de l'espèce d'Arles est blanche, assez fine, douce et nerveuse ; les toisons pèsent de deux kilogrammes et demi à quatre kilogrammes (5 à 8 livres). La laine des moutons *gros ravas* est longue, droite, pesante et peu propre à la filature ; elle sert à faire des matelas ; le poids des toisons est un peu plus fort que celui des premières. Le commerce des laines produit annuellement environ 200 mille fr. ; on en place une grande partie dans le département de la Drôme. La vente des moutons monte, chaque année, à peu près à la moitié de cette somme.

Les *chèvres* sont très-multipliées ; en 1801, on en comptait 14,603.

On élève aussi des *cochons*, mais en moindre quantité ; à la même époque leur nombre n'était que de 7049.

Le *gibier*, quoiqu'abondant, est pourtant moins considérable qu'avant la révolution : on y trouve des sangliers, des lièvres, des lapins, l'ortolan, l'alouette, le pigeon, la bartavelle, les perdrix grises, rouges et blanches, la gelinotte, le faisan, etc.

Parmi les *animaux nuisibles* on rencontre dans les montagnes, l'ours, le loup, le renard, le loup-cervier, le chamois, la marmotte, la belette, le blaireau, la loutre, la fouine, la martre, etc. ; l'aigle, le duc, l'épervier, etc.

Pêche.

La truite, l'anguille, le barbot, la loche, le chabot sont les seuls poissons que l'on pêche dans les rivières du Département. Tous les lacs fournissent d'excellentes truites et des barbots ; il n'y a que ceux de la Roche et de Menteyer où l'on pêche des carpes.

Productions minérales.

Le département des Hautes-Alpes offre de très-grandes richesses sous le rapport des productions minérales.

Or. Quoiqu'on ne connaisse aucune mine de ce métal, et que jusqu'à ce jour on n'ait pu en avoir aucun indice certain, cependant il a été fréquemment annoncé dans les montagnes. On se rappelle qu'un Briançonnais en porta un échantillon à l'intendant du Dauphiné, qui le fit déposer dans la collection minéralogique de Grenoble, où il tient dignement sa place, à coté de ceux du Pérou, de Hongrie et de l'Oisans.

Argent. On n'a pas encore trouvé ce métal à l'état natif, mais on le voit fréquemment uni au plomb, ainsi que nous allons le dire.

Plomb. Ce métal est celui dont les gîtes sont les plus multipliés dans ce Département. C'est à l'état sulfuré que jusqu'à présent il s'est montré, et toujours plus ou moins riche en argent : on en connaît un grand nombre de mines. Cependant il n'y en a qu'une maintenant d'exploitée, et il est à regretter que les travaux des autres soient aussi bornés à cette faible et nuisible extraction, connue sous le nom de *grapillage*, que se permettent les habitans.

La mine de *Girauze*, près de la Grave, est la seule exploitée : les habitans qui depuis long-temps fouillaient illicitement cette mine, se sont réunis pour faire autoriser leur exploitation. Cette mine, à laquelle on ne parvient qu'en surmontant de grandes difficultés et avec beaucoup de dangers, est un riche dédommagement accordé par la nature aux habitans de la Grave. La mine est située dans la montagne de Girauze, sous les glaciers et dans des précipices affreux, à environ 5 kilomètres (une lieue) en ligne directe, au sud-ouest de la commune de la Grave. Il faut deux heures et demie pour y parvenir, depuis la petite route de Briançon, en suivant une gorge profonde entre des rochers coupés à pic. Cette gorge se prolonge jusqu'au haut de la montagne, où elle se termine à un glacier dont l'éboulement la comble sans cesse, et y entretient de la glace pendant tout l'été. On est presque toujours obligé d'armer ses souliers de crampons de fer pour se rendre au filon, qui est immédiatement au-dessous du

---

nourrir dans leur bergerie. Il faut qu'ils augmentent leur fourrage, par l'augmentation des prairies artificielles, si favorables à la bonne culture ; ils pourront aussi, à l'exemple des habitans de Barcelonnette, affermer pendant la triste saison, une partie des vastes plaines de la Provence, qui sont respectées par les neiges et par les frimats, et multiplier ainsi leurs richesses par ce moyen. »

C'est une heureuse idée sans doute, que celle d'user de représailles, et de louer aussi dans la Provence des plaines où iraient paître, pendant la mauvaise saison, les troupeaux des Hautes-Alpes ; ce système d'échange de commerce agricole, si l'on peut parler ainsi, ne peut qu'être très-utile ; mais jusqu'à ce qu'il soit en activité, n'est-ce pas un grand bien que les habitans du Var, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse sachent mettre à profit les montagnes des Hautes-Alpes, et faire naître un produit qui tourne aussi à l'avantage de la contrée ? (*Voyez le Rapport de M. Petit, membre de la Société d'Agriculture du département de la Seine et du Corps législatif, sur les améliorations agricoles opérées dans le département des Hautes-Alpes*).

(1) On sait que la Mandria est un bel établissement d'économie rurale, près Turin, dans le département de la Doire. Une compagnie s'y charge de la vente des bêtes à laine d'Espagne, qu'on y élève en grand nombre, ainsi que du commerce des laines qui en proviennent : elle a des manufactures et des correspondans établis dans divers lieux de l'Empire. C'est un établissement soumis à des réglemens, et dirigé par le Ministre de l'Intérieur et des préposés nommés par lui.

Nous en parlerons en traitant du département de la Doire.

On dit mandria-de-schivas, ou simplement mandria : Mandria signifie, *maison*, *établissement*.

glacier, et l'on n'y parvient point sans un assez grand danger, à cause de l'éboulement des glaces. L'exploitation n'en est praticable que pendant quatre à cinq mois. La montagne de *Girauze* est de gneis très-quartzeux. Le filon, incliné d'environ 70° au couchant, consiste en sulfure de plomb, dans une gangue quartzeuse de 8 à 32 centimètres (3 à 12 pouces) d'épaisseur. On descend le minérai dans des sacs sur le dos, jusqu'au pied de la montagne. Quand il est bien trié, il rend 50 pour cent de plomb, et un quart à une demi-once d'argent, par quintal. Cette mine produit annuellement 2650 à 2700 myriagrammes (530 à 540 quint.) de plomb, qui se vend aux potiers pour la couverte de la faïence.

La mine de *Villar-d'Arène* est située dans la montagne de la Sure : elle a plusieurs filons de plomb, dont la gangue est de quartz et de sulfate de baryte; ils se manifestent à la surface de cette montagne.

La mine de l'*Argentière*, que les Romains ont d'abord exploitée, l'a été ensuite par les Dauphins. Les bûchers trouvés dans les excavations, la suie dont les galeries et les cheminées étaient encore pleines, attestent qu'on fesait usage du feu pour faciliter le travail, comme cela se pratique encore aux mines du Rammelsberg, dans le Hartz. Depuis un temps immémorial, cette mine était abandonnée. M. *Schalberg* la retrouva en 1785, en cherchant des matières propres à alimenter une verrerie et une briqueterie, qu'il se proposait d'établir pour utiliser la mine de houille de Saint-Martin, découverte l'année précédente. La mine de l'Argentière est située dans une vallée qui vient aboutir à la Durance : on y entre par deux anciennes ouvertures; elles existaient sur le bord de cette rivière qui coule dans la même vallée. Des piliers, des déblais contenant du minérai, firent concevoir les plus grandes espérances. On connaît trois différens gîtes de minérai dans cette vallée : le premier dans un lieu nommé le *Gorjas*, est une espèce de masse ou de banc, dont le mur est un schiste pourri, et le toit une espèce de gneis secondaire, blanchâtre, qui renferme beaucoup de quartz et peu de mica. Sa longueur connue est de 100 mètres (50 toises) environ; sa largeur, de la moitié. Ce banc est à peu près horizontal dans quelques endroits; mais en général il incline d'environ 20 degrés au sud-est. Le minérai s'y trouve en blocs détachés, séparé par du quartz souvent assez semblable à celui de la masse; de sorte que l'on a peu d'indices pour aller d'un bloc à l'autre, ce qui a donné lieu, sans doute, aux anciens de percer cette multitude de galeries qui se croisent en tous sens. La seconde exploitation est dans la même montagne et dans le même rocher au dessus, et à un kilomètre de la précédente. On la nomme *mine de Saint-Roch*. Le gneis qui sert de toit à celle du Gorjas, tient ici lieu de mur. Le banc s'incline de 60 à 65 degrés; sa direction est du nord-est au sud-ouest. Les anciens travaux y sont fort étendus. Le troisième lieu où l'on a reconnu du minérai, se nomme *Lubac* : il y a quelques anciennes fouilles : mais M. *Schreiber* rapporte que le minérai ne s'est point étendu dans l'intérieur de la montagne.

En 1787, l'exploitation de cette mine fut concédée à la Compagnie *Guinard*, qui par les réquisitions et les malheureuses circonstances des temps passés, a été obligée de suspendre ses travaux.

La mine d'*Arzeliers*, de *Lazer* et de *Ventavon* est située au nord-ouest de Sisteron, entre la rive droite de la Durance et le Buech, dans les montagnes basses, et intermédiaires au nord de la commune d'Arzeliers et de celle de Lazer. Les gîtes qui donnent le plus de minérai de plomb, existent dans sa partie supérieure, laquelle consiste en une pierre calcaire grise qui recouvre le schiste argilo-calcaire. Cette pierre grise est entremêlée de spath calcaire et de spath perlé, avec des veines de terre grasse qui traversent le rocher en tous sens. Les couches du rocher qui renferme les filons, s'inclinent plus ou moins au nord. La gangue qui constitue ces filons, est pareillement une pierre calcaire grise, traversée par des veines ou filets de terre grasse, entremêlées de spath calcaire et de spath perlé. Ce dernier, après avoir été quelques temps exposé à l'air, se colore en jaune et perd l'aspect de la mine de fer spathique. Le sulfure de plomb ou galène à grandes ou petites facettes et à grains fins et striés, se trouve épars dans la gangue, tantôt en rognons assez volumineux, tantôt en filets minces ou en parcelles. On y trouve, quoique rarement, un peu de blinde jaunâtre ou brunâtre. Le filon qui s'exploitait en 1790, au jour et en montant dans la galerie d'airage, ne s'étend que de quelques mètres du nord au sud, et s'incline de 60 à 70 degrés à l'ouest, et à une épaisseur assez considérable. On s'est assuré, en fouillant jusqu'à 36 mètres (18 toises) de profondeur, qu'il n'y a rien à espérer de ce filon ni du côté du sud, où il a totalement disparu, ni du côté du nord, où la continuation de la montagne est en quelque sorte interrompue par un ravin; cette mine, concédée en 1786 à la compagnie *Duclos*, a été abandonnée, quoiqu'elle donnât beaucoup d'espérance.

La mine de la *Chapelle*, en Valgodemar, présente plusieurs filons et aussi du cuivre, notamment au Mas des Chassettes, au mas de l'Hort-Armand, au Mas du Pendillon, près le hameau des Portes, au mas de l'Echaillon, près le hameau de Navette, et sur la commune de Saint-Maurice, à 600 mètres (300 toises) du hameau de Lubac, Mas de Roche-Uscla et au Mas des Roncettes ou Charbonnier. Cette mine, concédée en 1788, à la compagnie *Lamorlière* et *Gainier*, a été abandonnée aussi.

La mine de *Prelles*, près de Briançon, a plusieurs filons de plomb, et est riche en argent : on dit qu'elle a 64 centimètres (2 pieds) de puissance.

La mine de *Beaufort*, près de la commune de Bréziers, est située sur la montagne, au sud-ouest du hameau de Beaufort. Ce filon est vertical; sa direction est du nord-est au sud-ouest; son épaisseur est de 60 à 130 centimètres (de 2 à 4 pieds); les bancs qu'il traverse s'inclinent d'environ 15 degrés au sud-ouest. Ils sont de nature calcaire, et contiennent des bélemnites. La galène s'y trouve en rognons disséminés avec du spath calcaire, dans une terre grasse calcaréo-argileuse. On y rencontre quelquefois un peu de mine d'antimoine grise.

Cette mine a été exploitée par les anciens; les travaux annoncent l'importance qu'ils y attachaient: ils furent repris et ensuite abandonnés par la compagnie *Duclos*.

La mine de la *Piare* ou *Peyre* a deux filons: l'un est situé dans la montagne de Beaumerousse, et touche, à l'Est, la commune de Pierre; à l'ouest, le territoire de Lubac et le ruisseau du même nom; au nord, le même ruisseau qui porte ses eaux au moulin de la Piarre; au sud, le vallon et le ruisseau de Bourrion. On remarque sur ce filon, d'anciens travaux qui sont écroulés. L'autre gite de minérai est situé dans la montagne de Jaillet, à deux kilomètres (une petite demi-lieue) de la Piare, et à un kilomètre du précédent. Cette mine fut concédée, en 1786, à la compagnie *Guissier-la-Condamine*, et il paraît que le défaut de bois l'a empêché de donner suite à cette exploitation.

On connaît encore plusieurs filons, tels que ceux du mas de la *Treille*, commune de Savine, abandonnés à cause de la difficulté de percer le rocher, et de se débarrasser des eaux; des *Tenailles*, à 15 kilomètres (3 lieues) de l'Argentière, entre Vallouise et Presle: cette mine offre, suivant quelques personnes, des veines irrégulières et sans suite, dans la roche calcaire secondaire; la difficulté des lieux, jointe à la qualité de la mine et à son peu d'abondance, l'a fait abandonner. M. *Guettard* fait mention d'une mine de plomb à la montagne de Sures, près celle d'Echirat, au col du Loup, sur les confins de la Vallouise et de la vallée de Champoléon: le même auteur parle de deux autres mines de plomb existantes dans le Valgodemar; l'une dans la commune de la *Chapelle*, il la dit considérable; l'autre dans la montagne du *Clos des Portes*, sur le penchant qui regarde le hameau des Portes, situé un peu au-dessus de la Chapelle: d'autres filons se sont fait aussi remarquer dans les communes de la Grand et d'Orpierre, etc.

Cuivre. On trouve ce métal à divers états; il est *sulfuré*, *pyriteux*, *carbonaté*, *vert et bleu*, etc. La seule mine qu'on ait exploitée et qui mérite de l'être, est celle de la *Rousse*, commune de Neuvache, dans la vallée des Acles, près de Briançon. Cette mine fournit un minérai à l'état terreux, jaunâtre ou noirâtre, avec de brillantes efflorescences de cuivre carbonaté vert. Ce minérai n'a pas besoin de grillage préalable avant d'être fondu; il se convertit en cuivre rouge rosette, au premier coup de feu, en donnant 27 à 30 de cuivre pour cent de minérai.

Entre le hameau de Dormillouse et la commune de Freyssinière, près de la vallée de la Biaise, on a découvert en 1772, deux filons de cuivre, l'un nommé le *Chau des Sagnes*, l'autre au banc de la Rabise, et tous deux environ à deux kilomètres (une petite demi-lieue) de Dormillouse. Ces deux filons sont très-pauvres et la gangue est un carbonate de chaux couleur bleuâtre.

La montagne de la *Sure*, commune de Villar-d'Arène, offre aussi des indices de mines de cuivre; notamment deux filons que M. *Lefebvre*, membre du Conseil des Mines, qui les vit en 1785, jugea mériter attention.

On trouve une mine de cuivre dans la commune de Bréziers. La montagne qui la renferme est calcaire, en bancs inclinés de 25 à 30 degrés au sud-ouest. Elle est traversée par un grand nombre de filons de spath calcaire, plus ou moins épais, dont plusieurs donnent des indices de minérai jaune de cuivre. On a sondé un de ces filons, presqu'à la cime de la montagne, par un puits et une galerie. Ce filon est presque vertical, dirigé du nord au sud, et de 16 centimètres (6 pouces) d'épaisseur. La gangue est une terre argilo-calcaire, un peu ferrugineuse. On y trouve, avec des rognons de spath calcaire, des portions de minérai de cuivre jaune et gris, du bleu et du vert de montagne, de la blende jaune, et extrêmement peu de galène.

Suivant M. *Guettard*, il y a entre les montagnes de la grande et petite Suze, près de Sigoyer, un filon de minérai de cuivre. Le même auteur indique aussi plusieurs filons de mine de cuivre dans les environs de Saint-Maurice, en Valgodemar; on cite encore un filon de cuivre qui passe pour avoir un demi-mètre (18 pouces) de puissance, au Casset du Monestier de Briançon, au-dessus des eaux thermales; et un autre qui paraît avoir été ouvert par les anciens, dans la montagne de Val-Joffrey, etc.

Fer. Aucune mine de ce métal n'est exploitée: on le trouve à l'état *oxidul*, *oligiste carbonaté* et *oxidé*.

M. *Lefebvre*, que nous venons de citer, visitant, en 1785, la partie de l'ancien Dauphiné, connue sous le nom d'*Oisans*, vit dans la commune de Villars-d'Arène, au pic du Bec, qui est l'une des cimes de la montagne de la Sure, une mine de fer micacé, attirable à l'aimant, et dont quelques morceaux avaient les deux pôles. Le pays où elle se trouve, est d'un abord très-difficile dans tous les temps, et inaccessible une grande partie de l'année, à cause des glaces et des neiges; les escarpemens et les précipices ne permettraient d'y faire qu'à grands frais des chemins praticables, même pour les hommes à pied: d'ailleurs la disette de bois, dans tous les environs, s'oppose au succès des établissemens qu'on pourrait songer à y former.

En 1790, M. *Borel* a découvert une mine de fer dans la commune de la Motte, canton de Saint-Bonnet, à plus de deux myriamètres (4 lieues) au nord de Gap.

MM. *Binelli* et *Schreiber* ont reconnu, l'un en 1789, l'autre en 1790, sur la pente de la colline de Cugnac, entre les communes de Grand et d'Orpierre, un dépôt ferrugineux. On voit en cet endroit, à la surface, de la mine de fer spathique et brune, du spath brunissant et de l'ocre martial. La montagne est d'un schiste noir, calcaréo-argileux.

On indique aussi du minérai de fer dans la commune de Freyssinière, près de Dormillouse: un autre filon d'environ six mètres (trois toises) d'épaisseur, contenant de la mine de fer micacée, cristallisée dans une gangue de spath calcaire, existe aussi à la cime de la montagne de Beauvoisin, qui sépare la Vallouise de l'Argentière, au lieu nommé *Combalong*.

Zinc. Ce métal est fréquemment allié au plomb, et quelquefois au cuivre de diverses mines du Dé-

partement; mais c'est surtout à la Grave, à la montagne de la Sure, au Villars-d'Arène, à la cime des Tenailles, en Vallouise, et au Clot-des-Portes, en Valgodemar.

Antimoine. Les mines de plomb argentifère, de Beaufort, à Breziers, et celles de Cognac à Orpierre, contiennent ce métal à l'état de sulfure aciculaire.

Souffre. A *Mont-Bardon*, hameau du Château-Queyras, on a trouvé du soufre. Les amas de chaux sulfatée (plâtre), qui se trouvent déposés dans les gorges profondes des pays primitifs, en contiennent fréquemment; peut-être, en fesant des recherches, le trouvera-t-on plus abondamment.

Houille. « La nature sage et toujours prévoyante, dit M. *Farnaud*, n'a pas oublié le département des Hautes-Alpes, dans le partage de ce genre de combustible. L'anéantissement des forêts dans ces contrées, faisait craindre le manque absolu de bois de construction et de chauffage; mais l'existence des houillières promet enfin de voir les forêts respectées se repeupler successivement, recouvrir les montagnes arides et préserver ce Département d'une sécheresse qu'il est menacé d'éprouver chaque année, par le défrichement des bois ainsi que par le tarissement des sources et des ruisseaux qu'elles alimentent. Des renseignemens nombreux ont été fournis à ce sujet, et il est prouvé qu'il existe un grand nombre de mines de houille qui peuvent être exploitées avec avantage. »

Les vallées de la Guisane et du Clairet en renferment plusieurs couches: au plus haut de la vallée du Monestier, dans la commune de la Grave, on a reconnu de la houille de bonne qualité, particulièrement dans la montagne d'Auzieras: dans la vallée, en descendant du Lautaret à Briançon, sur la rive gauche de la Guisane, on en exploitait une mine, dont M. *Guettard* fait mention: des couches de cette substance se trouvent plus au sud, au hameau de Freyssinet, au-dessous de la commune du Monestier: de l'autre côté des montagnes qui séparent la vallée du Monestier de celle du Clairet, on trouve dans celle-ci, sur le territoire de la commune de Neuvache, des mines du même combustible: au-dessus de Briançon, on en a découvert en plusieurs endroits de la vallée de la Durance: en suivant le cours de cette rivière, on en trouve encore dans la commune de Saint-Martin-de-Queyrière, et aux environs: on en indique au nord du Drac, dans les montagnes voisines des Chabottes et de Chaliol; à l'ouest de la même rivière, dans la commune de Saint-Etienne-en-Dévoluy, sur la Soulonnaze; dans la commune de Romette, à 3 ou 4 kilomètres (trois quarts de lieue) au nord-est de Gap, entre la rivière de la Luie et la route de Grenoble; dans les communes de Montmaur et de Veynes, sur la rive droite du Buech; dans les communes d'Aspres-les-Corps et d'Agnielles; enfin dans la commune de l'Epine, vers les limites du Département, du côté de l'ouest.

Le département des Hautes-Alpes, obligé de chercher dans l'industrie manufacturière un supplément aux richesses du sol, a le plus grand besoin de combustibles, sans lesquels il est bien difficile qu'aucune fabrique puisse fleurir. Le bois y est devenu très-rare; des cantons entiers en sont totalement privés; ceux même qui en avaient, les ont vu dévaster dans ces derniers temps. Privation fâcheuse pour un pays où les hivers sont longs et rigoureux. Il était donc urgent d'indiquer aux habitans les moyens de mettre mieux à profit des richesses, que la nature tient en réserve pour eux dans le sein de la terre. Ce n'est pas par de petites exploitations, faites sans ensemble, sans connaissance de l'art, sans avances pécuniaires, que les houillières de ce Département peuvent être exploitées; il faut une réunion d'efforts et de vues, dans les plans ainsi que dans l'exécution, un accord que de riches sociétés peuvent seules présenter. D'ailleurs une extraction plus abondante de la houille est aussi le seul moyen de mettre à profit les mines métalliques que les Hautes-Alpes possèdent. Aussi l'activité que M. *Ladoucette*, ancien préfet, a montrée dans cette partie de l'administration, le zèle de M. *Defermont*, son successeur, et de M. *Héricard de Tury*, ingénieur des mines, font espérer de voir enfin ce Département cesser d'être tributaire des départemens voisins.

Déjà dès 1805 les recherches d'Aspres-les-Corps ont été reprises et poursuivies avec activité: plusieurs couches de houille ont été trouvées, on en cherche de plus abondantes pour monter une grande exploitation et fournir aux besoins de toute la contrée. Les houillières de Montmaur ont été visitées de nouveau. Les montagnes de cette commune présentent les indices les plus favorables; des galeries sont projetées, et on doit espérer que ces mines qui donnent déjà de la houille grasse bitumineuse de première qualité, répondront à l'attente générale. A Savournon, canton de Serre, des travaux préparatoires ont été faits dans divers endroits, sur lesquels les habitans de cette commune ont de tous temps recueilli de nombreux échantillons de houille, qui par leur qualité ont beaucoup d'analogie avec la houille des mines de Rives-de-Gier et de Saint-Etienne: tout donne lieu de croire qu'elle fournira un combustible d'autant plus précieux, qu'il facilitera les moyens d'établir des poteries et des faïenceries; genre d'industrie qui manquant dans cette contrée, l'a rendu tributaire des départemens voisins. A Saint-Crépin, près de Mont-Lion (Mont-Dauphin), une compagnie a obtenu la concession des houillières de Chante-Louve. Ces mines qui réunissent l'abondance à la qualité, doivent à elles seules, si l'exploitation est bien dirigée, fournir Mont-Lion, Embrun, et faire même refluer leurs produits jusqu'à Gap. Une compagnie a obtenu la concession des houillières de Saint-Martin-de-Queyrières, et une autre celle des houillières du Grand-Villard, sous Briançon. La houille de ces dernières peut être employée à tous les usages domestiques; remplacer avec le plus grand succès, le charbon de bois dans les forges: toutes les opérations de serrurerie et de maréchalerie peuvent aussi être exécutées, dans la dernière perfection, avec ce combustible. Une autre compagnie a également obtenu la concession des nombreuses houillières de la vallée du Monestier. L'exploitation de ces mines apprendra aux habitans de Lauzet, de la Magdelaine et des communes voisines, que si la hauteur de leurs

vallées ne leur permet point d'avoir des combustibles végétaux, ils peuvent du moins trouver dans leurs montagnes, un chauffage actif et abondant, au lieu de la déplorable ressource de la fiente de bestiaux desséchée, qu'ils ont employée jusqu'à ce jour (1).

Jayet. Ce combustible, peu employé comme chauffage, mais plus particulièrement dans les bijoux et ornemens de deuil, a été trouvé dans le canton de Serres.

Lignite ou *bois fossile.* Quelques plateaux élevés des hautes chaînes du nord et du nord-est du Département, offrent cette ressource, précieuse dans des montagnes entièrement dépourvues de toute espèce de combustible.

Tourbe. *Tourbe.* Une autre ressource que l'on trouve encore dans ce Département, pour suppléer à la disette du bois, c'est la tourbe qui paraît répandue çà et là, et à peu de profondeur.

On en remarque dans presque tous les anciens marais. Les plateaux marécageux des environs de Gap en présentent plusieurs couches, dont quelques-unes sont de première qualité.

Marbres. Il y en a à Eygliers, Guillestre, au Bourget, à Morgon, à Charence, à Presle, dans le Champsaur, etc. Ce dernier, d'un noir intense, a servi à encadrer les bas-reliefs du mausolée du connétable De Lesdiguières, que l'on voit dans la ville de Gap.

Pierres de taille. Le Département en renferme un grand nombre de carrières et d'une qualité très-estimée; telles que celles du Charence, du Sellier, des Beaumes, de Château-Roux, de la Vachette, de Crigue, de la Coüe, etc.

Plâtre (chaux sulfatée calcaire). Cette substance, non moins précieuse pour l'agriculture que pour les constructions, est abondamment répandue dans le Département. On en trouve à Avançon, à N.-D.-du-Laus, à Rochebrune, à Espinasse, au ruisseau de Bragousse, près de Boscodon, au Sellier, à Servières, à Saint-Chaffrey, à Théus, au plan de Fazy, à Lazer, à Mont-Rond, etc.

Alun (alumine sulfatée alcaline). Plusieurs mauvaises ardoisières donnent des efflorescences d'alun, à la surface des schistes pyriteux.

Quartz ou *cristal de roche.* Les montagnes de la Grave et du Villars-d'Arène renferment des filons de quartz, qui ont fourni des groupes de cristal de roche, remarquables par leur volume et par leur limpidité, qui est si parfaite, qu'on les employait avec le même avantage que les cristaux de Madagascar. Il y en a un grand nombre de variétés.

Mica. Il entre dans la composition des granits, et quelquefois il y est cristallisé, ainsi que leurs autres élémens. La riche couleur d'or et son brillant argentin ont, là comme ailleurs, fréquemment ébloui les chercheurs de mines; de là l'existence de tant de mines d'or et d'argent!

Talc. Il est abondamment répandu dans les hautes montagnes qui confinent à l'ancien Piémont. Il y en a plusieurs variétés: du talc stéatite à grain fin, du talc ollaire, employé en ustensiles de cuisine, et à divers ouvrages de sculpture; le talc crayeux, auquel on donne fort improprement le nom de *craie de Briançon*, ne provient pas de Briançon, comme ce nom semblerait l'indiquer: cette ville n'en est que l'entrepôt; ce talc ne se trouve même pas sur le territoire de ce Département. Le lieu d'où on le tire avait passé sous la domination piémontaise, par la conquête que la cour de Turin fit, en 1708, de la ville de Fenestrelle, qui lui fut cédée à la paix de 1713. La carrière est située dans la montagne de la Rousse, qui communique de Fenestrelle à Javin.

Ardoises. On trouve plusieurs carrières d'ardoise de première qualité. On compte présentement plus de vingt ardoisières en exploitation; les plus remarquables sont celles de Vallouise, de l'Argentière, de Châteauroux, d'Ocrières, de Savine, des Puy, de Réalon, du Monestier, du Lauzet, des Eduits, de Chorges, de Vars, de Labâtie, etc. Les ardoises de la Grave et de Saléon, qui ne s'effeuillettent point facilement, peuvent être employées avec avantage, comme marbre noir.

Brèches. Parmi ces agrégations, on distingue surtout la magnifique brèche granitoïde du Queyras, dont les élémens sont des fragmens de granit agglutinés par un ciment quartzeux, soit rose, soit vert et quelquefois l'un et l'autre; les beaux marbres calcaires, *brèches*, dont quelques-uns sont très-estimés.

Pouddings. Ce sont des agglutinations de fragmens roulés et arrondis, liés ensemble par un ciment siliceux ou calcaire; les marbres de Mont-Lion et des vallées voisines sont de cette espèce.

Coquilles fossiles. Plusieurs chaînes des hautes montagnes calcaires des Alpes renferment un grand nombre de fossiles marins, dont plusieurs individus sont entièrement inconnus. Les ammonites, les bélemnites, les coraux, les madréporites, les vermiculites, les numismales ou lenticulaires, etc., sont déposés, en plus ou moins grande quantité, dans certaines masses de ces montagnes, mais particulièrement aux casses de Faudon, à Ancelles, à Saint-Maurice, à Veynes et dans les roches calcaires qui sont près des glaciers de la Bérade, du Champsaur et du Valgodemar.

Eaux minérales. On trouve de très-bonnes eaux minérales dans ce Département; les plus renommées sont:

1°. Celles du Monestier, sur la petite route de Grenoble à Briançon. Il y a deux sources abondantes, dont l'une se prend en boisson et l'autre

(1) » Les communes de Villars-d'Arène et de la Grave exploitent une houillière qui leur fournit un combustible dont elles manquaient depuis un siècle.

« Un membre du conseil général du Département s'est mis à la tête des mines de houille de la rive gauche de la Guisanne. Dans un puits l'extraction s'était élevée, en 1806, pendant cent jours, à deux mille trois cents myriagrammes, et la vente à seize cents: dans un autre, l'extraction pendant le même espace a été de quinze cents myriagrammes, et la vente de trois cents. Ces mines ouvertes dans un pays presque dépourvu de bois, fournissent abondamment aux besoins de la vallée du Monestier, de la ville et de la garnison de Briançon; des habitans de la Grave, qui n'avaient jusque-là employé pour leurs usages domestiques, que de la bouse de vache séchée au soleil; enfin des usines et des manufactures qui commencent à s'établir dans la partie la plus industrieuse du Département.

» Trois ouvriers extraient chaque jour deux mille kilogrammes (4000 liv., poids de marc) de la houille de Chantelouve. Cette mine fournit aux besoins de la maison de détention d'Embrun, des autres établissemens de cette ville et d'un très-grand nombre de particuliers qui emploient ce combustible. » (*Rapport de M. Petit*).

sert pour les bains et les douches. L'analyse qui en a été faite, prouve qu'elles sont détersives, apéritives, vulnéraires, purgatives; qu'elles procurent du relâchement aux fibres trop roides, divisent les humeurs visqueuses et croupissantes, excitent et favorisent la transpiration; qu'elles conviennent dans les rhumatismes, les engourdissemens musculaires et dans les maladies psoriques.

2°. Celles du Plan de Fasy, sous Mont-Lion : trois sources jaillissent sur trois points très-rapprochés. Ces sources sont thermales, des expériences réitérées ont prouvé qu'elles n'ont pas entre elles le même degré de chaleur, et l'on juge par leur sédiment, qu'elles contiennent des principes différens. Ces trois sources sont très-abondantes, et il est reconnu qu'elles ont à peu près les mêmes propriétés que celles du Monestier; qu'elles diminuent sensiblement les tumeurs scrophuleuses et donnent du ton à l'estomac dont les digestions sont laborieuses.

3°. Celles de Saint-Pierre-d'Argençon, dans l'arrondissement de Gap, qui produisent d'excellens effets pour la dépuration du sang et des humeurs.

On trouve encore des eaux minérales à Aspres-sur-Buech et à Laragne, à la montagne des Florins, commune de Saint-André, près d'Embrun, etc. M. *Farnaud* observe que les anciennes géographies parlent de Gap, comme possédant des eaux minérales estimées. M. *Héricard de Thury*, ingénieur des mines, a visité le local où coulait anciennement la source, que la chaleur avait presque desséchée; il a jugé, par la boue, qu'elle est d'excellente qualité, et qu'elle se rapproche beaucoup de celle de Saint-Amand.

Industrie. Après avoir fait connaître les productions du sol, de la terre et des eaux, nous allons parler de l'industrie qui les emploie ou les prépare.

Nous avons vu jusqu'ici que le département des Hautes-Alpes est essentiellement agricole; que l'habitant y est appelé, par tout ce qui l'environne, à l'état de pasteur et de laboureur. Cependant ce pays, où il y a une population surabondante, de longs hivers, des chutes d'eaux et des matières premières, a reçu de la nature tout ce qu'il faut pour que ses habitans tournent leur industrie du côté des fabriques. Mais le pouvoir d'une vieille habitude, observe l'auteur des Annuaires de 1807 et 1808, le peu de moyens pécuniaires, et l'apathie à laquelle semblent condamner les longs froids de l'hiver, sont les principales causes qui ont arrêté l'essor des habitans, d'ailleurs naturellement industrieux, surtout dans la partie haute du Département. Qu'ils abordent une contrée plus heureuse, leur génie se développe. Ils ont beaucoup d'ordre, une grande régularité dans leurs dépenses personnelles; souvent ils font des fortunes considérables. On trouve des Briançonnais dans les principales places de commerce de l'Europe.

Les Hautes-Alpes fournissent des colporteurs, qui pendant l'hiver roulent dans les départemens, et vont plus loin que Paris. Ils font presque tous de bonnes affaires; ils rapportent ici des toiles et des objets de quincaillerie. Beaucoup d'individus se répandent aussi dans les contrées voisines pour exercer différentes professions. I reviennent avec environ 70 fr. de bénéfice chacun. En évaluant à 4 mille le nombre de ces individus, ils font entrer annuellement dans les Hautes-Alpes, près de 300 mille fr. (1).

Les fabriques et les arts paraissent y être encore dans l'enfance; cette propreté, cette élégance de formes, cette délicatesse d'exécution qu'on trouve partout dans les choses usuelles, dans les meubles les plus communs, est presqu'inconnue des habitans des Hautes-Alpes, où l'on s'approche lentement de la beauté des ouvrages faits dans les pays qui ont de l'industrie. Au surplus, nous allons indiquer le peu de manufactures qui y sont établies, et nous suivrons, à cet égard, la méthode que nous avons adoptée pour les autres

---

(1) L'émigration périodique des habitans des Hautes-Alpes, est un des objets remarquables qu'offre ce Département. La Société d'Emulation en a fait le sujet d'un prix, qui annonce par la manière dont la question est proposée, l'esprit judicieux et le zèle de cette Société; cette question, la voici :

1°. L'histoire, ou à son défaut la tradition, fait-elle connaître le commencement de cette émigration? 2°. quels sont les cantons qui fournissent le plus à l'émigration? 3°. Quel genre d'industrie emploient plus particulièrement dans leurs courses, les émigrans de chaque canton? 4°. Quel est leur nombre approximatif? 5°. Les émigrations ont-elles augmenté ou diminué? 6°. Quels en sont les motifs? 7°. Offrent-elles plus d'avantages que d'inconvéniens? 8°. Si elles sont nuisibles, de quel moyen peut-on se servir pour les faire cesser? 9°. Ces moyens se trouvent-ils sur les lieux? 10°. Faut-il les chercher loin du pays natal des émigrans?

Un des membres de la Société d'Emulation, M. l'abbé Rey, s'est livré à des recherches sur ces émigrations. Il résulte de la Notice qui en a été insérée dans le Journal de cette Société (premier janvier 1809), que le nombre des émigrans est habituellement de 4379; ils rapportent dans leurs foyers 920,182 francs, ce qui forme environ 212 fr. par individu. L'arrondissement de Briançon a 2374 de ces individus émigrans, et 539,000 fr. dans les bénéfices; celui d'Embrun, 663 individus émigrans, et 138812 fr. dans les bénéfices; Gap, 1282 émigrans, et 242,370 fr. dans les bénéfices.

L'émigration a diminué, même cessé dans plusieurs communes, à fur et à mesure de l'aisance qui s'y est introduite.

L'auteur des recherches les a étendues sur les ouvriers qui viennent travailler dans le département des Hautes-Alpes; leur nombre est de 463, leurs bénéfices s'élèvent à 50,000 fr.

Les courses des émigrans des Hautes-Alpes commencent à la fin de l'automne et durent cinq mois; les ouvriers étrangers viennent dans le département au printemps et le quittent l'hiver.

Il n'est pas inutile de remarquer que sur le nombre de 4379 émigrans, l'on compte 705 instituteurs ou jeunes gens qui vont enseigner dans les départemens voisins, 1128 colporteurs, ou porte-balles; 501 peigneurs de chanvre, 245 bergers, 469 cultivateurs, 256 marchands de fromage, 28 mégissiers, 83 chaircuitiers, 404 aiguiseurs ou repasseurs de couteaux et ciseaux, 25 voituriers, 469 de diverses professions, comme tisserands, cordonniers, tailleurs, marchands de parasols, teinturiers, ouvriers en savon, tondeurs de laine, etc., et enfin 6 porteurs de marmottes.

Les 463 ouvriers qui viennent travailler dans le département des Hautes-Alpes, se composent de 10 maîtres d'école, venant des départemens du Pô et des Basses-Alpes; ils passent ordinairement l'hiver; de 25 chaudronniers, venant du Piémont, des Etats de Luques et du royaume des Deux-Siciles; de 10 ferblantiers venant des mêmes pays que les chaudronniers; 10 figuristes, venant de Luques et de Naples; 8 marchands de vipères, Piémontais ou Liguriens; ils viennent en automne à la chasse de ces animaux, principalement dans la vallée du Monestier, et vont les vendre à Turin ou à Gênes, à raison de 1 fr. la pièce; 100 moissonneurs, qui viennent du Pô, de la Sture, des Basses-Alpes et de l'Isère, etc.; 200 maçons du royaume d'Italie et de la Suisse; 100 colporteurs de la Lorraine, du Roussillon, du Piémont, d'Avignon, etc. (*Voyez le Journal d'Agriculture et des Arts, pour le département des Hautes-Alpes, rédigé par la Société d'Emulation, premier janvier 1809, pag. 206*).

départemens, c'est-à-dire que nous diviserons les divers genres de fabriques en quatre branches principales.

Fabriques de 1re classe.

Les fabriques de première classe sont celles qui qui emploient des substances minérales. Au Grand-Villard, il y a une belle manufacture, connue sous le nom de *Martinet de Sachay*, qui se distingue par l'excellent fer de ses instrumens : les divers tranchans, tels que ciseaux, fers de rabots, scies, etc., etc., fabriqués dans cette usine, peuvent entrer en concurrence avec tout ce que nous tirons de l'étranger. Depuis quelques années, M. *Durand*, propriétaire de cette manufacture, y a introduit la fabrication des faulx et faucilles, qui, à en juger par celles qu'on a envoyées à l'exposition des produits de l'industrie française de 1806, sont de bonne qualité, et peuvent remplacer avantageusement les faulx que nous tirons de l'Allemagne.

A *Rieutord*, près de Gap, il y a aussi un martinet où l'on fabrique principalement des instrumens aratoires, de taillanderie et de maréchalerie; il y a également une fabrique du même genre à *Ribiers*. On fait à *Remollon* des ciseaux à ressort, pour tailler la vigne, qui ont été demandés par plusieurs grands propriétaires, du Clos-Vougeot, des bords de la Gironde et de la Moselle. Ces ciseaux, inventés par un maréchal nommé *Savourcine*, ressemblent à ceux des orfèvres et des chaudronniers. L'ouvrier qui s'est habitué au mouvement de cet outil, taille la vigne avec la plus grande célérité, sans endommager aucunement le cep ou les branches qu'il veut conserver, et fait, dans un temps donné, trois fois plus d'ouvrage que celui qui se sert des instrumens ordinaires.

Au hameau de Fortville, dépendant de la commune de Briançon, sur la Guisanne, est une usine dite le *Martinet de Chantemerle*, où l'on fondait des marmites de fer, et où il paraît même que l'on a fait de l'acier; mais on ignore l'état actuel de cet établissement.

M. *Guettard* parle aussi d'un fourneau et d'un martinet situés au confluent de la Sevreraise, dans le Drac, près de la commune des Herbeys. Ce fourneau ne marchait plus depuis 1757; avant cette époque il recevait son minérai de Mens, département de l'Isère : quant au martinet, M. *Guettard* le trouva en activité; il tirait son fer en gueuse, des fourneaux d'Allevard ou de Saint-Gervais, éloignés de 8 myriam. (16 lieues) environ.

Il existe plusieurs clouteries dans l'arrondissement de Briançon; mais en général ces ateliers ont peu d'activité.

A Aspres-les-Corps, Rosans et la Roche-des-Arnauds, on a établi depuis quelques années, des fabriques en grand de *poterie* et de *faïencerie* qui manquaient au Département.

A Remollon, il y a un atelier où on travaille un albâtre du pays, d'une blancheur et d'une transparence presqu'égales à celui d'Italie.

A Ribeyret et à Aspres-les-Corps, il y en a un autre pour la stéatite.

Au Grand-Villard, un ouvrier fait, avec le cristal de roche et la variolite, des bijoux recherchés (1).

Fabriques de 2e classe.

Les fabriques de seconde classe emploient les substances végétales.

Toiles. Il n'existe, à proprement parler, aucune manufacture de ce genre dans les Hautes-Alpes. Mais pendant l'hiver, les cultivateurs y fabriquent presque toutes les toiles nécessaires aux ménages : elles sont grossières : une grande partie est employée dans le Département, et le surplus est acheté dans les foires, pour les besoins des départemens voisins et de la marine : il en sort pour plus de 50 mille fr.

Coton. Dans la vallée de Guisanne, au Monestier et à la Salle, on trouve plusieurs filatures de coton et des fabriques de mouchoirs.

Il y a une *papeterie* à la Salle; elle a du débit, mais ne travaille pas dans le fin. Cet établissement est susceptible d'amélioration : les eaux sont très-bonnes et en abondance.

A Rabon et autres communes, on fait de la boissellerie.

Fabriques de 3e classe.

Les fabriques de troisième classe sont celles qui emploient les substances animales, principalement la laine, la soie, le cuir.

Draps. Les Hautes-Alpes ne possèdent pas en ce genre une manufacture proprement dite. Les habitans dans presque toutes les communes, fabriquent pendant l'hiver, avec la laine que produit la tonte de leurs moutons, des draps grossiers; ils servent à l'usage des habitans des campagnes, et pour la plupart sont teints avec des végétaux indigènes. Les laines brutes, qui ne sont point converties en draps, sont vendues à des négocians de l'Isère et de la Drôme; ils donnent en échange des draps et autres étoffes communes.

Bonneterie. Il y a à La Salle plusieurs filatures de laine et des métiers pour la fabrication des bas et bonnets. A Arvieux, on fabrique des bas de laine à l'aiguille. A Gap et sur plusieurs points du Département, on fait des tissus de laine et de soie; dans la maison de détention centrale d'Embrun, des rubans de laine, du coton filé, des fils de chanvre, bourre de soie cardée et filée.

A Gap, à Serres et dans quelques autres communes, on trouve quelques fabriques de chapeaux qui servent principalement à l'usage des habitans de la campagne, quelquefois à celui des troupes de terre et de mer.

On fabrique encore à Gap et à Serres, ainsi que dans plusieurs autres communes, des peaux de moutons en mégisserie et quelques cuirs. Les derniers sont employés dans le Département; les peaux sont transportées à Grenoble, dans les départemens au-delà des Alpes et à Marseille.

Fabriques de 4e classe.

Les fabriques de la quatrième classe emploient plusieurs des substances précédentes à la fois, pour en former un objet de commerce ou de consommation intérieure; telles sont les teintures, les savons, les sels et acides minéraux et quelques autres moins importantes. Le département des

(1) « Il existait à Briançon, dit M. *Bonnaire*, une manufacture de cristaux de roche, qui avant la révolution, était dans la plus grande activité, mais dont les lois sur la réquisition et la conscription, ont opéré la ruine totale. Rien n'était mieux entendu ni plus digne d'encouragement, qu'un établissement où l'on employait, pour matière première, les cailloux des rochers environnans, qu'on échangeait ensuite, à force d'industrie, contre l'or des étrangers. »

Hautes-Alpes ne renferme aucune fabrique de cette classe (1).

Commerce. De tout ce qui précède il résulte que les principales productions qui entrent dans le commerce du département des Hautes-Alpes, sont des vins d'une qualité inférieure, à l'exception de ceux des bords de la Durance, sur la frontière méridionale; de la manne que l'on recueille sur la feuille du Mélèse; des noix, du froment, seigle, avoine, chanvre; bestiaux, mulets, ânes, moutons à laine; plomb, cuivre, charbon, pierre, houille, tourbe, albâtre, ardoises.

Toutes ces productions ne sont pas l'objet d'une exportation au dehors du Département; un grand nombre d'elles servent à la consommation des habitans, le surplus est envoyé dans les départemens voisins.

Les villes qui prennent le plus de part au commerce soit de consommation, soit avec les départemens voisins, sont: Gap, situé au pied des montagnes, sur les ruisseaux de Bonne et de la Luye: on y fait commerce d'étoffes appelées *ras* et *cadis*, de chapeaux, de toiles, de mégisserie, de chamoiserie, de tannerie, dont cette ville a plusieurs fabriques.

Briançon, à deux lieues sud-ouest du Mont-Genèvre, fait commerce de cristaux de roche, de clous, faulx et faucilles, dont elle a une bonne fabrique, de peignes pour le chanvre, d'étoffes de coton; il y a une fonderie de cuivre et de cloches. Embrun, sur un roc, près de la rive droite de la Durance, vend des moutons, de la tannerie, de la chapellerie; Grandvillars a une fabrique de faulx, dont elle fait commerce, ainsi que de cristaux de roche.

A cette Notice du commerce, joignons l'apperçu des objets qui forment ce qu'on appelle les *importations* et les *exportations*;

Les exportations ont lieu principalement dans les départemens de l'intérieur, et se bornent à l'excédant des grains, quand les récoltes sont abondantes: aux bestiaux, qui forment la branche de commerce la plus florissante dans les Hautes-Alpes; outre le profit que les habitans retirent de la location de leurs pâturages pour les *races transhumantes*, ils vendent aux Provençaux et aux Piémontais, des bêtes à cornes, et un assez grand nombre de veaux encore très-jeunes, et de moutons gras; une certaine quantité de fromages, de beurre et d'œufs; des cuirs verds; des laines, quelques peaux en mégisserie, quelques balles de chapeaux, et enfin une partie des cotonnades fabriquées dans le Briançonnais.

Celles qu'on apporte de l'intérieur, consistent en cuirs, en sel, en huile d'olive, en figues, en raisins secs, en oranges, en draps, en indiennes, en mousselines, en dentelles, en tabac, en savon, en fer, en acier, en poterie, en verrerie, en tous les objets que comprend le commerce de mercerie et de quincaillerie. On tire encore des bénéfices de jeunes chevaux, jumens et mulets, qu'on élève dans les Hautes-Alpes, et des bœufs que l'on achète dans les départemens de l'Indre et de la Drôme.

Les importations de l'étranger se font en riz, en morues, en sucre, en café, en épiceries, en drogueries, etc.

On peut juger par ce que nous venons de dire, que ce qu'on appelle la *balance* est au désavantage de ce Département, et que tout contribue à attirer le numéraire au-dehors. Aussi cette situation fait-elle pressentir tout l'avantage que lui procurera l'ouverture des nouvelles routes, et notamment celle d'Espagne en Italie, par le Mont-Genèvre. Elle aura la plus grande influence sur le développement de l'industrie et secondera l'activité des habitans.

Il ne se tient pas un très-grand nombre de foires dans le département des Hautes-Alpes; mais il y en a quelques-unes d'assez considérables: nous allons les indiquer ici. Foires.

A Gap, l'avant dernier lundi de carnaval, trois jours; le premier mai, trois jours; dix-huit septembre, trois jours; 11 novembre, huit jours: bestiaux et marchandises de toute espèce.

A Ribiers, le lundi après le quatorze juillet, quatre jours: toute sorte de bestiaux.

A Briançon, le huit septembre, trois jours.

A Embrun, le 25 août, quatre jours.

Il se tient encore des foires assez renommées à Saint-Bonnet, Guillestre, Veynes et Tallard. Celle de Gap, appelée *foire de la Saint-Martin*, est très-considérable, surtout pour la vente des bestiaux de toute espèce.

Les autres foires du Département ne durent qu'un jour: on y trouve les mêmes objets de consommation et de commerce qu'à celles que nous venons d'indiquer.

Les mesures anciennement en usage dans le département, étaient, savoir: Mesures.

Mesures linéaires.

La *canne* ou *toise*, le *bâton*, l'*aune et le pan de l'aune*.

La *canne* ou *toise* se divisait en *pieds* et en *pouces*.

Voici la valeur de ces mesures, en *mètres* et parties du *mètre*.

La *toise* de Paris	1m,949
Delphinale	2 ,046
La *canne* d'Embrun	2 ,001
Le *bâton* de Briançon	2 ,192
L'*aune* de Gap et de Briançon.	2 ,218
d'Embrun du pays . . .	1 ,250
marchande . . .	1 ,184
de Serres	1 ,299
Le *pied de la toise Delphinale*	0 ,341
de *canne*	3 ,333
Le *pan* de l'*aune*	0 ,244
Le *pouce* du *pied delphinal*.	0 ,028
de *canne*	0 ,027

(1) Les Notices des objets envoyés à l'exposition des produits de l'industrie, en 1806, font connaître les principaux fabricans du Département. Dans les cuirs et peaux, MM. Jacques Bonnet, Calandre, Jean-Arnoux Barle, de Gap; Jean Mondet, du Val-des-Prés; et Guillaume Ovel, de Briançon; dans les chapeaux, MM. Lamorte, de Serres, Jaubert de Briançon; Meissonier, de Gap; en tissus de laine, cadis, MM. Vallon, Philip, de Gap; Antoine Giraud, de Ribiers; Jean-Paul Armand, de Barret-le-Bas; en tissus de soie et de laine, mélangées, M. Charnieu, de Gap; en coton filé, M. Gendron-Bez, du Monestier: M. Durand a établi une fabrique de faulx au Grand-Villard; elles ont beaucoup de réputation.

Mesures agraires.

Les mesures agraires étaient, la *sétérée*, l'*éminée*, le *poueur*, la *fosserée* pour les vignes, et le *faucheur* pour les prés.

Voici la valeur en *ares*, de chacune de ces mesures.

La *sétérée* variait suivant les cantons et valait de . . . . 9 ares 116
à 34 183

On en comptait plus de 12 sortes.

L'*éminée* variait de même et valait de 7 ,975
à . . . . 22 ,080

On en comptait plus de six espèces.

Le *poueur* valait de. . . . . 11 ,398
à . . . . 17 ,090

Il comprenait assez généralement, trois *fosserées*.

La *fosserée* valait à *Ribiers* . . . . . . 4 ,743

Le *faucheur* dans les cantons de Gap et de Veynes, valait. . . . . 30 ,390

Mesures cubiques.

La toise de bois de chauffage.
La bûche longue de 3 pieds, valait . . . . 3 stères, 7
3 pieds ½ 4 ,32

Les mesures de capacité,

Pour *les matières sèches*.
L'*émine* d'Embrun valait . . . . 20 litres
La *quarterée* . . . . 14 ,5

Il y avait des *émines* de plusieurs espèces pour les liquides.

Le *pot*, dont on comptait plusieurs sortes, valait de . . . . 1 ,337
à. . . . . 1 ,83

La multiplicité de ces mesures, que nous sommes loin d'avoir toutes indiquées, fait sentir l'avantage que présente le nouveau système métrique, introduit depuis quelques années.

Travaux topographiques. Le territoire du département des Hautes-Alpes a été décrit, tant par les ingénieurs militaires chargés d'opérations géodésiques dans cette partie de la France, que par les géographes qui y ont été occupés sous la direction de M DE CASSINI.

Les observations, faites pour préparer le levé de la carte qui a retenu le nom de ce savant, donnent, pour le département des Hautes-Alpes, *onze* grands triangles, dont les principaux sommets sont, *Embrun* et *Saint-Sauveur* (arrondissement d'Embrun); *Gap* et la *Bastie-Neuve* (arrondissement de Gap).

Voici au surplus le tableau des distances, à la méridienne de Paris et à sa perpendiculaire, de divers points du Département : ces notions paraissent suffisantes pour assurer le rattachement des travaux de détail.

	DISTANCES			
	A LA MÉRIDIENNE,		A LA PERPEND.	
	en mètr.	en toises.	en tois.	en mèt.
Briançon.	174,310	339,737	219,685	428,179
Embrun	169,090	329,563	239,256	456,319
Gap	152,772	297,758	240,407	467,562
La Bastie-Neuve	157,199	306,387	239,888	467,550
Saint-Sauveur-les-Embrun	170,114	331,558	240,334	468,420

Étendue. Les calculs généraux que nous avons faits pour parvenir à déterminer l'étendue territoriale de chaque département, donnent à celui des Hautes-Alpes 565,000 hectares : il faut y ajouter le canton de Barcelonnette-de-Vitrole, qui vient d'y être réuni et qui augmentant de 6250 hectares (1), l'ancien territoire du Département, porterait son étendue totale à 571,250 hectares, revenant à 5712 kilomètres et demi carrés.

L'Annuaire de l'an 12 (1804) ne parle que de 550,000 hectares : celui de l'an 13 (1805) porte cette étendue à 567,000 ; cette dernière quantité se rapproche beaucoup (2), comme on voit, du résultat de nos calculs, auxquels nous croyons dès-lors ne devoir rien changer.

Nous regarderons donc le Département comme contenant aujourd'hui 571,250 hectares (3).

Population. Les états de population fournis en l'an 9 (1801) par les juges de paix, portent celle des Hautes-Alpes à 118,322 : en y ajoutant 1017 ames pour le canton de Barcelonnette-de-Vitrole ; ce serait en tout 119,339 individus.

Le Mémoire statistique publié par M. le Préfet, dans la même année (1801), indique 118,100 habitans : l'Annuaire de 1807 et celui de 1808, élèvent ce nombre à 121,523 : différence trop peu considérable (4) pour nous y arrêter.

Nous regarderons donc le Département comme ayant, dans l'état présent des choses, 571,250 hectares d'étendue et 119,339 habitans : ce qui donne une population de près de 21 habitans par kilomètre carré, ou de 400 par lieue carrée.

Voici au surplus le tableau de la population et de l'étendue du Département.

ARRONDISSEMENS COMMUNAUX.	POPULATION						ÉTENDUE TERRITORIALE			
	DES CHEFS-LIEUX de communes,		DES LIEUX isolés,		TOTAL GÉNÉRAL de la population,		en kilom. carrés,		en lieues carrées,	
	par arrond.	par depart.	par arrond.	par depart.	par arrond.	par depart.	par arrond.	par depart.	par arrond.	par depart.
Briançon.	12,080	70,828	14,810	48,511	26,898	110,339	1,715	5,712 ½	86	286
Embrun.	16,539		10,429		26,968		1,472 ½		74	
Gap.	42,201		23,272		65,473		2,525		126	

(1) C'est-à-dire d'*un quatre-vingt dixième*.

(2) La différence n'est que d'environ *un trois-centième*.

(3) En y comprenant le canton de Barcelonnette de Vitrole, qui y a été réuni, comme on vient de le dire.

(4) Elle se réduit en effet à environ un *trente-huitième*.

On voit par ce tableau, que;

1°. L'arrondissement de Briançon a moins du *tiers* de l'étendue totale du Département et moins du *quart* de sa population,

2°. L'arrondissement d'Embrun a le *quart* de cette étendue, avec un *quart* de la population.

3°. Enfin l'arrondissement de Gap a moins de *moitié* de l'étendue et *moitié* de la population.

Cette population toujours supposée de 119,339 individus, d'après nos calculs, donnerait aux chefs-lieux d'arrondissement, savoir;

A Briançon.	2,976hab.
A Embrun.	3,138
A Gap	8,050
Total . . . . (1)	14,164

Par le tableau qui en a été dressé, on voit que la population des chefs-lieux de communes est de 70,828 habitans : si l'on en déduit les 14,164 existans dans les chefs-lieux d'arrondissement, il n'en restera plus que 56,664, dans les 184 communes formant le surplus du Département : ce qui donnerait comme taux moyen, environ 308 ames par chef-lieu de communes.

Le surplus montant à 48,511 habitans, et formant plus du tiers de la population totale du Département, se trouve réparti dans près de 1200 fermes, hameaux et habitations isolées, dépendantes des communes : ce qui donne au taux moyen, environ 40 ames par chaque lieu isolé (2).

Quoique nous venions de dire que le taux moyen de chaque chef-lieu de commune est de 308 ames, il se trouve cependant des chefs-lieux qui en offrent bien davantage.

Dans l'arrondissement de Briançon, *huit* communes, *Abries*, *Servierres*, *Villard*, *Grave*, *Villard-d'Arène*, *l'Argentière*, *Vallouise* et *Saint-Chaffrey*, ont de 460 à 1400 ames dans leur chef-lieu : au total, 4898.

Dans celui d'Embrun, *six* communes, *Remollon*, *Ceillac*, *Guillestre*, *Risoul*, *Reallon* et *Savines*, ont de 420, à plus de 800 ames dans leur chef-lieu : au total, 3677.

Enfin dans l'arrondissement de Gap, *douze* communes, *Aspremont*, *Aspres-les-Veyne*, *Saint-Julien*, *Ancelle*, *Saint-Bonnet*, *Orpierre*, *Ribiers*, *Rosans*, *Savournon*, *Serres*, *Tallard* et *Veyne*, ont de 600 à 1400 ames dans leur chef-lieu : et au total 10,018.

La population réunie des chefs-lieux de ces communes s'élève à 18,593 ames, non compris 8796 répandues dans 179 hameaux ou habitations isolées dépendant de ces communes : ce qui fait au total, 27,389 habitans, et réduit alors le taux moyen des 158 chefs-lieux de communes restant, à 240 ames.

Contributions.

Il résulte des tableaux de répartition des contributions directes, que celles du Département des Hautes-Alpes, sont, au principal, c'est-à-dire sans compter les centimes additionnels, savoir, la contribution foncière de 495,000 fr.

La contribution personnelle, somptuaire et mobiliaire, de 39,800 fr. (3).

Celle des portes et fenêtres, de 25,400 fr.

En divisant la contribution foncière par 565,000, nombre d'hectares que contenait le Département avant la réunion du canton de Barcelonnette; il en résulte que chaque hectare supporte moins de 88 centimes de contribution; et en divisant également 39,800 fr., montant de la contribution personnelle, par 118,322, nombre d'habitans, on a moins de 34 centimes pour chaque tête d'habitant de tout âge et de tout sexe.

Caractère et mœurs.

« Les habitans des Hautes-Alpes, dit M. *Farnaud*, ont généralement les mœurs douces et honnêtes. Ils sont bons et économes, patiens dans l'adversité; ils sont humains, compatissans, généreux, lorsque de bonnes récoltes leur procurent une certaine aisance. On voit très-communément, l'habitant des campagnes exercer l'hospitalité, distribuer du pain aux passagers, aux pauvres, lors même qu'il peut craindre d'en manquer pour sa famille. Ses souffrances, ses privations inclinent son caractère vers la bienfaisance (4).

» On remarque une grande ligne de démarcation entre ce qu'on appelle *classe du peuple*, dans le Briançonnais, dans la partie haute de l'Embrunais, et celle du reste du Département. On reproche à ce dernier d'être insouciant et mou dans le travail; le premier, au contraire, est actif, laborieux; l'un a des connaissances souvent plus qu'ordinaires, il parle et entend fort bien le français; l'autre a comme lui du bon sens, peut-être même l'esprit naturel, mais sans culture; généralement il comprend, mais ne parle pas le français. Il règne chez l'un beaucoup d'esprit public, ce qui le porte à embrasser avec ardeur, les projets d'un intérêt général; l'autre pousse l'indifférence jusqu'à l'apathie, et résiste quelquefois aux impulsions qu'on lui donne pour son propre avantage.

» En général le cultivateur des campagnes, dans les trois arrondissemens, passe pour être rusé, méfiant; mais peut-être ce ne sont que les ha-

(1) Cette quantité se trouve précisément la même que celle donnée par l'Annuaire de l'an 12 (1804).

(2) Ce taux moyen pris pour tout le Département, varie dans chaque arrondissement; en effet dans celui de Briançon il est de 120 habitans : dans celui d'Embrun, de 32, et de 34 dans celui de Gap.

(3) Comme nous n'avons pas connaissance du montant de la contribution du canton de Barcelonnette de Vitrole, réuni au Département des Hautes-Alpes, nos calculs ne concernent que l'ancien état de ce Département : la réunion du canton de Barcelonnette ajoute trop peu à sa population et à son étendue, pour qu'il y ait de changement sensible dans un résultat.

(4) Nous partageons, avec l'estimable auteur du *Rapport sur le département des Hautes-Alpes* (M. Petit), l'admiration que lui inspire un usage suivi depuis un temps immémorial dans l'arrondissement de Briançon; c'est un beau trait des mœurs du peuple qui l'habite.

« Les veuves et les orphelins ont, dans cet arrondissement, le droit de faucher leurs prairies avant celles des autres propriétaires, et d'avoir des ouvriers pour tous les travaux champêtres, sans autre rétribution que la nourriture. S'ils ont une maison, un édifice quelconque à rebâtir ou à réparer, tous les habitans, sur le seul avis du maire, s'empressent de faire le transport des matériaux. S'ils perdent une pièce de bétail dans un pâturage, la perte est supportée par tous les habitans, selon leurs facultés; et cette espèce de cotisation est exactement payée à la réception d'un morceau de l'animal, qui leur est porté par le garde-champêtre.

» Qui ne sera profondément ému, ajoute M. Petit, à la vue de ces hommes bons et généreux, qui labourent le champ de la veuve et de l'orphelin, qui transportent les matériaux destinés à la construction de leur maison, et qui, à la présentation d'un morceau de l'animal qui a péri, en payent la valeur avec la même ponctualité qu'un négociant pourrait acquitter une lettre de change! »

bitans des villes qui lui font ce reproche : faut-il s'étonner si une sage prévoyance met sa bonne foi en garde contre des ruses dont il a été quelquefois victime ? son tort, peut-être, est de mettre de la grossièreté dans des précautions qui cesseraient d'être offensantes, si la politesse les accompagnait. »

« L'oubli des principes sociaux dans le cours de la révolution, observe l'auteur des Annuaires de 1807 et 1808, des communications plus fréquentes avec les pays voisins, les vices et les maux que les jeunes gens ont rapportés de leurs courses militaires et de leurs émigrations périodiques, telles sont les causes du relâchement des mœurs dans une contrée où, il y a trente ans, la faiblesse d'une fille mère était regardée comme une monstruosité. Cependant la pudeur ou la crainte de la honte, tire encore un voile sur ces faiblesses humaines ; et quoique les enfans naturels déposés aux hospices attestent la corruption, on ne compte presque pas une fille publique. »

« Les crimes, dit M. *Farnaud*, sont peu fréquens dans les Hautes-Alpes ; il n'y a pas long-temps que dans les campagnes les portes des maisons n'avaient pas de serrure. Malgré la misère qui afflige si souvent ce Département, on n'a pas de voleurs des grands chemins à punir. L'histoire apprendra à la postérité, que pendant les dix années qu'a duré la révolution, tandis que la discorde agitait ses torches funèbres sur la France, et principalement dans les départemens méridionaux, la plus grande tranquillité, la plus parfaite union ont régné dans les Hautes-Alpes ».

Usages. « A Gap, dit M. *Bonnaire*, les familles aisées mangent de fort bon pain de froment ; il en est de même des autres villes du Département : mais en général, cependant, on mange du pain de méteil chez les artisans, petits debitans et habitans des vallées méridionales ; de seigle dans la partie montagneuse du Département, et même d'avoine mêlée d'un peu d'orge, parmi la classe la plus pauvre : dans l'Embrunais et le Briançonnais, on emploie la farine de pomme de terre, dans la proportion d'un septième. Dans cette dernière partie on économise sur la consommation, en cuisant le pain pour un an ou 18 mois, et même deux ans ; il est alors dur comme la pierre, et on le casse à coups de marteau : du laitage, des œufs, des pommes de terre, quelques légumes, et de temps à autre, un peu de porc salé, voilà la nourriture habituelle des habitans des campagnes : dans les lieux populeux on mange de la viande de boucherie, et on se procure plus facilement du jardinage.

» Les vêtemens, en usage parmi le peuple, sont d'une étoffe grossière, appelée *cordelia*, et fabriquée dans les ménages, avec les laines du pays. Tout le monde, à peu près, porte des souliers ; les pauvres les garnissent de clous, qui les rendent d'un poids énorme : les sabots ne peuvent pas être d'un grand usage, dans un Département où on marche sans cesse sur des débris de rocher. On sent que dans une contrée aussi reculée, privée pendant si long-temps de communications, et d'ailleurs si pauvre, les modes n'ont pu pénétrer facilement; aussi trouve-t-on dans certaines vallées, et notamment dans celles du Queyras et de Vallouise, des costumes tout-à-fait grotesques, qui n'ont éprouvé aucune modification depuis des siècles. Cependant depuis quelques années, observe M. *Farnaud*, les modes nouvelles ont remplacé chez les femmes, les habillemens gothiques ; les dames des villes y trouvent plus d'élégance et plus d'économie ; les filles des artisans cherchent à les imiter de loin en loin. Bientôt on aura entièrement renoncé, même dans les campagnes, à l'usage des corps de baleine, aussi nuisibles au libre developpement des formes, qu'ils gênaient les mouvemens de la poitrine et des bras.

» Le peuple, continue le même auteur, est attaché à ses usages religieux ; il renonce difficilement à la célébration des anciennes fêtes, abrogées par le concordat. L'exercice du culte est un bienfait d'autant plus inappréciable pour lui, qu'indépendamment de la morale qu'il y puise, il y trouve le jour du dimanche, une sorte de récréation, et souvent l'oubli des peines qu'il a eu à supporter pendant la semaine qui l'a précédé. Souvent même c'est l'unique plaisir de l'homme que son penchant n'entraîne point dans les cabarets.

» Le jour de repos, les garcons et les filles des villages et des hameaux se réunissent, dans la belle saison, sous un vieux arbre et sur le gazon : là, au son aigu du fifre, qui module à peu près les mêmes airs, ils figurent tous ensemble des danses particulieres à la localité. Il est d'usage que les changemens de position s'expriment par de bruyans claquemens de mains, qui ordinairement terminent les cadences, et quelquefois, surtout dans le Champsaur, par un cri de joie poussé simultanément par tous les danseurs. Mais ces bals champêtres sont bien plus animés et plus intéressans les jours de la fête du patron du village. De toute part les amans y accourent, réunis par commune. Amusemens.

» Un des jeunes gens de la commune y est désigné par les autres, sous le titre d'*abbé*. Ses cheveux sont poudrés et relevés en rond. Il porte une canne, symbole de la police qu'il est chargé de maintenir pendant la journée. A cette canne, à son chapeau, à son habit, à sa veste pendent des rubans diversement colorés. Ordinairement ses camarades lui donnent un adjoint qu'on distingue aussi par ses rubans. L'*abbé* est chargé de procurer les violons, car ce jour là cet instrument remplace le fifre ; d'accueillir avec amitié et bienveillance la jeunesse des communes voisines ; de veiller à ce que le bon ordre soit maintenu, enfin d'accorder la permission de danser.

» L'*abbé* jouit d'une grande considération et d'un grand pouvoir : on respecte son autorité. Rien ne se fait que par son ordre ; et si quelqu'imprudent se mêlait dans les danses sans sa participation, mille bras se leveraient à l'instant pour l'en punir. Une bourse commune, formée par la jeunesse du village, avant le jour de la fête, fournit à toutes les dépenses.

» On conçoit que dans l'exaltation qu'éprouve cette jeunesse bouillante, il est bien difficile qu'elle ne se laisse entrainer à des rixes, qui souvent sont devenues meurtrières ; la jalousie, l'amour, le vin, quelquefois même des rivalités invétérées, d'une commune à l'autre, sont des fermens qui n'attendent qu'une étincelle pour s'enflammer. Dans le Champsaur, surtout, il n'est pas d'année où la

gendarmerie, attentive à se trouver à ces réunions, ne soit obligée de rétablir le bon ordre, et souvent, de dissiper les rassemblemens.

» Dans les villes, les bourgs, et les principales communes d'une partie du Gapençais et du Serrois, les jeux consacrés à ces sortes de fêtes varient des précédens. On distingue principalement le jeu de la paume à la main qui, chez les Grecs, aurait eu sa place dans les jeux gymnastiques; une écharpe à franges d'argent, fournie par la municipalité, est le prix des vainqueurs; ceux-ci, après avoir lutté plusieurs jours, contre les joueurs des communes qui se sont présentés pour le disputer, retournent chez eux avec cet étendard déployé, en signe de leur triomphe.

» La jeunesse est assez communément vive et folâtre; elle est naturellement spirituelle; de tout temps elle a eu de la propension pour le métier des armes. Les bataillons des Hautes-Alpes ont fait avec distinction la guerre de la liberté. Ce Département a fourni des braves qui se sont signalés par leur courage et par leurs services. »

Langage. « L'idiome vulgaire, dans les Hautes-Alpes, dit M. *Farnaud*, est un patois qui, comme le provençal et le languedocien, dont il diffère peu, prend son origine dans l'ancienne langue celtique. Ce langage aujourd'hui est un mélange bizarre de celte, de grec, de latin, d'italien, d'espagnol et de français: il y a quelques variétés d'un arrondissement à l'autre. On a lieu de s'étonner, observe-t-il, de voir ce langage se reproduire jusqu'à cent lieues (50 myriamètres) des Alpes, et surtout dans les pays de montagnes; tandis qu'à une journée de marche du chef-lieu, vers le Département de l'Isère, le peuple des deux Départemens ne s'entend plus. Je tiens de quelques militaires, ajoute-t-il, qui ont été prisonniers en Autriche, qu'ils ont trouvé, dans certain canton de cette contrée, le patois des Hautes-Alpes, pour ainsi dire, dans toute sa pureté. Ce patois est le langage dominant dans ce Département. Les bourgeois eux-mêmes, dans leurs conversations particulières, n'y renoncent pas. C'est ordinairement le premier que leurs enfans apprennent; l'activité que l'administration a mise dans ses relations avec les campagnes, la curiosité, les nouvelles publiques, le mouvement que la révolution a imprimé à toutes les classes, la nécessité de connaître les lois et de s'y conformer; tout a contribué à rendre l'usage du français plus familier aux habitans; et s'il en est encore qui ne le parlent pas, il en est très-peu qui ne le comprennent ».

Voici encore comme M. Farnaud, dans ses *Lettres d'Eraste à Eugène*, s'exprime sur le caractère des habitans, relativement à l'instruction.

Instruction publique. « Les habitans des Hautes-Alpes ont beaucoup d'esprit naturel. Mais dans les villes et bourgs, la dissipation des enfans qui y trouvent l'amusement de leurs premières années; dans les villages les travaux de la campagne; dans plusieurs cantons, l'émigration de la jeunesse à la fin de l'été, tout éloignait des études. Aussi l'instruction publique était-elle dans un état affligeant. L'administration a tourné vers elle sa sollicitude. Des écoles secondaires ont été établies à Gap, à Embrun, à Briançon: des instituteurs primaires, formés dans des écoles normales, ont été envoyés dans les principales communes, sur le budjet desquelles on leur a assuré un traitement honnête; de bons livres ont été mis entre les mains des élèves; on a fait des réglemens pour contenir ceux-ci dans le devoir; on a institué des concours et des récompenses pour ceux qui se distingueraient par leur savoir et leur application: tels sont les moyens que l'administration a employés pour inspirer le goût de l'étude.

» Déjà ce goût se développe, et l'on espère que sous peu d'années les Hautes-Alpes offriront des hommes distingués dans plus d'un genre de savoir. La Société d'Emulation, le journal qu'elle rédige, l'érection d'un musée central, une bibliothèque et des objets d'antiquités, ne contribueront pas peu, sans doute, aux progrès de l'instruction publique, et à inspirer l'amour des connaissances. »

Le musée central de Gap est remarquable par la variété des choses qu'il contient et par les soins que s'est donnés M. Ladoucette, pour le rendre propre à sa destination; il renferme des objets relatifs à l'étude de l'histoire naturelle, des arts et de l'antiquité.

Il possède les minéraux, l'herbier et les oiseaux des Alpes; des échantillons de tous les produits d'industrie du Département (1); une bibliothèque, un cabinet de physique, une collection de dessins; les modèles en plâtre, d'Apollon, de la Vénus de Médicis, de Germanicus, de Castor et Pollux, du gladiateur, de l'hermaphrodite, etc.

Outre ces objets propres à l'étude des arts, le musée en renferme encore d'autres pour celle de l'archéologie et de l'antiquité; tels sont ceux qui ont été trouvés au Mont-Seleucus; des tombes, des inscriptions, des bas-reliefs, des *ex-voto* tirés de Briançon, d'Embrun, de Chorges, de Ventavon et autres endroits.

Le mausolée en albâtre, que le connétable Lesdiguières fit construire de son vivant, y a été apporté. Ce militaire y est représenté avec son armure, couché et appuyé sur le coude. On assure que le connétable n'étant pas d'abord content de l'ouvrage du sculpteur, lui donna son

(1) Nous croyons que le Département des Hautes-Alpes et celui du Calvados, sont les seuls qui aient une collection des échantillons de tous les objets d'industrie de leur ressort.

Il y a quelques années que l'un des auteurs de cet ouvrage avait proposé de former un établissement central destiné à présenter, dans un ordre symétrique, des échantillons des objets de l'industrie, depuis la plus grosse brique, jusqu'à la plus fine porcelaine; depuis la toile à serpillière, jusqu'à la plus belle dentelle; depuis le tissu de laine le plus grossier, jusqu'au plus beau drap de Louviers ou de Sedan; depuis le cuir de bœuf pour bottes, jusqu'au plus beau maroquin; en un mot, des échantillons de tout ce que l'industrie humaine peut offrir, comme produit ou modifié par ses mains.

Chaque objet aurait été partagé par ordre chronologique et géographique; c'est-à-dire que la porcelaine, par exemple, aurait offert des échantillons de porcelaine de France, d'Angleterre, de Saxe, de la Chine, de Russie, etc.; la division de porcelaine de France aurait présenté des porcelaines fabriquées en France dans les dix-septième et dix huitième siècles; on aurait également fait la division chronologique de la même fabrication en Angleterre, etc.

Ce que nous disons de la porcelaine doit s'appliquer à la faïence, à l'horlogerie, à la bonneterie; ainsi on aurait trouvé

atelier pour prison, menaçant de lui ôter la vie s'il ne remplissait promptement ses vues. On ignore le nom du sculpteur, mais son travail n'est pas sans mérite. Au-dessous du monument sont des bas-reliefs représentant les principaux exploits de Lesdiguières (1).

Nous placerons au rang des institutions vraiment propres à encourager les bonnes études et le goût des sciences, la Société d'Emulation établie à Gap. Elle doit son existence à M. Ladoucette qui la fonda en 1802, et qui en fut le président.

« Son objet est de raviver l'agriculture dans le Département, d'y éveiller l'industrie que doivent favoriser l'existence des matières premières, une température favorable et des eaux, auxquelles on peut donner toute la pente et la direction convenables; d'y préparer, même au sein des agitations de la guerre, les élémens du commerce à créer, dans cette contrée, au sein du calme et de la paix. Elle s'est chargée en outre d'y faire naître le goût de la littérature, qui se rattache à toutes les habitudes de la vie. La Société à cherché à s'acquitter de ces devoirs, en s'associant des hommes d'un mérite très-distingué, en rédigeant un journal d'Agriculture et des Arts, où elle offre le fruit de l'expérience de ses membres, et en publiant ses *Mélanges de Littérature* qui ont obtenu un accueil favorable (2). »

Ainsi les travaux de la Société d'Emulation se partagent en quatre parties, 1° l'agriculture; 2° l'industrie; 3° les arts et les sciences; 4° la littérature.

Elle a, sur chacun de ces objets divers, publié quelques Mémoires que l'on trouve dans ses Mélanges littéraires, et dans son Journal d'Agriculture; il est peu de sociétés savantes qui puissent en offrir qui leur soient supérieurs en utilité et en savoir.

Quant aux établissemens destinés aux études classiques, depuis la suppression de l'école centrale de Gap, c'est à Grenoble qu'a été fixé le lycée qui lui a succédé. Mais le Département offre plusieurs écoles secondaires recommandables, à Briançon, à Gap, à Embrun, dirigées par des personnes instruites, et membres de la Société d'Emulation.

Peu d'hommes célèbres dans les lettres sont nés dans ce Département; nous citerons Claude Comiers, mathématicien et astronome, né à Embrun, et mort en 1693; on a de lui plusieurs ouvrages, entre autres la *Nouvelle Science de la nature des Comètes;* trois discours sur l'*Art de prolonger la Vie;* un *Traité des Lunettes;* un autre des *Prophéties et Vaticinations*, l'*Art de parler et d'écrire ocultamment;* tous écrits qui se ressentent du peu de progrès des connaissances à l'époque où écrivait l'auteur. — Guillaume Farel, né à Gap en 1489, et mort en 1565. Il a publié un ouvrage intitulé le *Glaive de l'Esprit*, dont l'objet est de convaincre les incrédules et les libertins. — Oronce Finé, mathématicien et littérateur, né à Briançon en 1494, et mort en 1555, était un homme de mérite: il fut choisi par François I[er] pour professer les mathématiques au collége royal (3). On a de lui plusieurs ouvrages sur les mathématiques, l'optique, la géographie, l'astrologie; ils forment trois volumes in-folio et ont été imprimés successivement en 1532, 42 et 56.

Cultes.

Les religions catholique et réformée s'exercent dans le département des Hautes-Alpes. Le nombre d'habitans qui professent la religion protestante dans ce Département, s'élève à environ 4000.

Les départemens des Hautes et Basses-Alpes forment l'arrondissement d'un évêché, dont le siége est fixé à Digne; cet évêché est du ressort de la métropole d'Aix. Le Département des Hautes-Alpes est divisé en 24 cures, qui ont la même circonscription que les justices de paix; et la résidence des curés est fixée aux chefs-lieux de canton (4). On compte de plus, 218 succursales.

Il y a pour ce Département, une église con-

dans la division de chacun de ces produits de l'industrie, des échantillons de ce qu'ils étaient il y a deux et trois cents ans, en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, etc.

Un pareil établissement eût été, non pas aussi magnifique, aussi savant que les musées d'histoire naturelle; mais peut-être aussi intéressant, aussi instructif, pour connaître les progrès des arts et des commodités de la vie.

Nous ne fesons qu'indiquer rapidement cette idée, l'on conçoit tout le parti que l'administration, le commerce et les fabricans en pourraient retirer, pour imiter d'anciens objets ou s'épargner d'inutiles recherches dans les travaux qu'ils voudraient entreprendre.

Il existe, il est vrai, au *Conservatoire des Arts*, à Paris, une collection assez considérable d'objets de fabrique et de machines ou instrumens propres aux arts; mais cet établissement n'approche point, par son organisation, son but et son étendue, de celui dont nous parlons: celui-ci serait une réunion générale, et classée par lieux et par temps, des produits de l'industrie, et non un dépôt pour un certain nombre, que des circonstances particulières ont dû faire conserver, comme il en est du Conservatoire des Arts; établissement dont au reste on ne saurait trop louer l'intention, et reconnaître l'utilité. (*Voyez l'Introduction au Dictionnaire de la Géographie commerçante par M. Peuchet.*

(1) Lesdiguières dont il est ici question, naquit à Saint-Bonnet de Champsaur, dans le Haut Dauphiné, en 1543. Ses grandes qualités pour la guerre, le firent choisir par les Calvinistes, après la mort de Montbrun, pour être leur chef. Il fit triompher leur parti dans le Dauphiné. Henri IV le regardait comme un des meilleurs capitaines de son temps. On cite un trait de lui, qui mérite d'être rapporté. Le duc de Savoie avec qui la France était en guerre, avait fait construire un fort considérable à Barreaux. Lesdiguières fut presqu'unanimement blâmé dans son camp, de souffrir une telle audace; la cour, qui adopta cette façon de penser, lui en fit un crime. « Votre majesté, répondit ce grand capitaine, a besoin d'une bonne forteresse pour tenir en bride celle de de Montmélian. Puisque le duc de Savoie en veut faire la dépense, il faut le laisser faire; dès que la place sera suffisamment pourvue de canons et de munitions, je me charge de la prendre. » Henri sentit la justesse de cette observation; Lesdiguières tint sa promesse, et conquit la Savoie entière. Ses services lui méritèrent le bâton de maréchal de France, en 1608. Quelque temps après la mort de Henri IV, il servit Louis XIII; les protestans lui offrirent de grands avantages s'il voulait se mettre à leur tête, mais il refusa et fit même la guerre avec succès contre eux, quoique protestant lui-même. Il abjura le calvinisme en 1622, et fut fait grand connétable; il mourut en 1626, âgé de 84 ans.

(2) Notice des travaux de la Société d'Emulation, servant d'avant-propos à ses Mélanges littéraires.

(3) Nous n'entendons pas donner comme une preuve du talent et du mérite d'Oronce Finé, qu'il ait été choisi pour professeur royal; mais nous observerons seulement qu'il avait du savoir et qu'il fut appelé par le roi, pour professer les mathématiques. Il faut cependant remarquer qu'à l'époque dont nous parlons, il pouvait être commun et ordinaire que le goût des études, le savoir et les bons ouvrages fussent des titres pour être choisi et préféré à ceux qui n'auraient eu que de la faveur et de l'appui en cour.

(4) Pour cette division, *voyez* la Carte.

sistoriale dont le chef-lieu est Gap; l'arrondissement de cette église se compose de toutes les communes des Hautes-Alpes ou il habite des réformés.

Divisions. Le culte se célèbre à Orpierre, Tresclcoux, Lagrau, Rosans, Serre, Villard et la Baume.

Le Département des Hautes-Alpes fait partie de la première série, et a un député à élire au Corps législatif. Il est compris dans la septième division militaire, la huitième cohorte de la Légion d'honneur, la dix-septième conservation des forêts, la Sénatorerie de Grenoble, et ressortit à la cour d'Appel de cette ville. Il est divisé en trois arrondissemens communaux, 24 justices de paix et 187 communes.

Les chefs-lieux d'arrondissement sont, 1° *Briançon*; 2° *Embrun*; 3° *Gap* où est la préfecture.

Premier Arrondissement.

Briançon, chef-lieu de la sous-préfecture, siége d'un tribunal de première instance, conservation des hypothèques. Cet arrondissement contient 27 communes, et est divisé en 5 cantons ou justices de paix, qui ont pour chef-lieu la *Grave*, *le Monestier*, *Briançon*, *Aiguilles* et *l'Argentière*.

Deuxième Arrondissement.

Embrun, chef-lieu de la sous-préfecture, siége d'un tribunal de première instance, conservation des hypothèques. Cet arrondissement contient 36 communes, et est divisé en 5 cantons ou justices de paix, qui ont pour chefs-lieux *Orcier*, *Guillestre*, *Embrun*, *Savines* et *Chorges*.

Troisième Arrondissement.

Gap, chef-lieu de la préfecture, siége d'une cour criminelle, tribunal de première instance, conservation des hypothèques, direction des domaines et des droits réunis; Société d'Emulation. Cet arrondissement contient 124 communes et est divisé en 14 cantons ou justices de paix, qui ont pour chefs-lieux *Saint-Firmin*, *Saint-Bonnet*, *la Bastie-Neuve*, *Tallard*, *Barcelonnette-de-Vitrolles*, *Veynes*, *Laragne*, *Ribiers*, *Orpierre*, *Rozans*, *Serre*, *Aspres-les-Veynes*, *Saint-Etienne* et *Gap*.

Villes principales. *Gap* est une ville très-ancienne, située au centre du Département, dans une position agréable, au milieu d'une plaine assez étendue, et qui forme une vaste ellipse; elle est environnée de collines qui en sont comme l'amphithéâtre. Au-delà, s'élèvent par gradins, des montagnes qui portent dans les nues, leur tête couverte de neige. Cette ville n'a rien de remarquable; maisons mal bâties, plus mal distribuées, rues étroites, sales, encombrées de fumier, que la police ne peut faire disparaitre; pavé inégal, raboteux, effondré, de toutes parts, par le passage fréquent de l'artillerie et des équipages militaires. L'hôtel de la préfecture, l'hôtel de ville, le palais de justice, la cathédrale, l'ancien séminaire et un vaste corps de casernes, sont les seuls édifices qu'on puisse citer. Le seul monument remarquable qu'on trouve à Gap, est le mausolée de *François de Bonne*, duc de *Lesdiguières*, dernier connétable de France, mort en 1626. Ce mausolée en marbre blanc, exécuté par un artiste italien dont on ignore le nom, représente ce guerrier revêtu de sa cuirasse et de sa cotte d'armes, (ainsi que nous l'avons dit en parlant du musée à l'article INSTRUCTION PUBLIQUE).

On ne connaît point l'époque de la fondation de Gap. *Vap*, mot celtique, était son nom: il signifiait lieu enfoncé, vallée profonde, ce qui répond à sa position. Les Romains, pour lui donner une terminaison latine, l'appelèrent *Vapincum*. Les Bourguignons et les Francs qui vinrent après eux, substituèrent, par un défaut de prononciation qui leur était familier, un G à la première lettre du mot *Vap*. Il paraît constant que l'enceinte de Gap a été beaucoup plus vaste qu'on ne la voit aujourd'hui. Cette ville a souffert de grands ravages en différens siècles, par les incursions des Lombards et des Sarrasins, et par deux tremblemens de terre, arrivés, l'un en 1282, et l'autre en 1644. On trouve à une profondeur considérable, non-seulement des tombeaux de briques ou de pierre, mais encore des grandes portes; ce qui ne laisse aucun doute sur l'enfoncement du terrain. Sa population a également souffert. Au commencement du XVIIe siécle, on y comptait encore 16 mille ames; la peste de 1630, la révocation de l'édit de Nantes, et l'incendie général de cette ville, arrivé en 1692, par l'incursion des ennemis de l'État, l'ont réduite à environ 8050 individus, y compris sa banlieue; et encore sa population s'est-elle accrue depuis la révolution. Sa distance de Paris est de 86 myriamètres et demi (173 lieues).

Embrun est une ville fort ancienne, située sur la plate-forme d'un rocher escarpé, au pied duquel coule la Durance. L'étymologie de son nom, en latin, *Ebre-Dunum*, *Ebro-Dunum* ou *Epebro-Dunum*, est formée de la réunion de deux mots, dont le premier pourrait être celui d'une divinité payenne, qui était adorée dans cette contrée, et du mot *Dunum*, qui était connu chez les Gaulois, pour exprimer une ville bâtie sur une montagne, sur un rocher, ou sur un endroit élevé; ce qui rend parfaitement la position d'Embrun.

D'Anville, dans sa *notice des Gaules*, croit qu'anciennement cette ville était sous la dépendance des *Caturiges*, et que ce ne fut que long-temps après, qu'elle devint le lieu dominant de ces contrées: en effet l'histoire assure que ce n'est que sous l'empereur Adrien, qui forma une nouvelle division des Gaules, en quatorze provinces, qu'Embrun acquit par ce changement, le titre de chef-lieu, ou de métropole des Alpes-Maritimes.

Les édifices les plus remarquables de cette ville sont, le palais archiépiscopal, les casernes, et surtout la cathédrale, que l'on croit avoir été l'ouvrage de la piété et de la munificence de Charlemagne. On y remarque encore la maison centrale de détention, destinée et disposée à recevoir les condamnés des départemens de la Drôme, de l'Isère, du Mont-Blanc, de l'Ain, du Léman et des Hautes-Alpes.

Embrun, beaucoup moins considérable que Gap, était le siége d'un archevêché, c'est dire assez que la révolution a dû lui porter un coup funeste: il y avait aussi un collége renommé, qui attirait beaucoup d'élèves, et dont il ne reste plus de traces. Il s'est tenu sept conciles dans cette ville, le dernier était provincial, et eut lieu en 1727.

La population d'Embrun est de 3138 individus.

Cette ville est la patrie de *Claude Comiers*, mathématicien et astronome, mort en 1693.

Briançon, une des plus anciennes villes du département des Hautes-Alpes, est situé sur la Durance, dans un pays hérissé de montagnes. L'étymologie de son nom vient de *Brig*, qui dans la langue celtique, signifie une assemblée du peuple. Strabon parle de Briançon au quatrième livre de sa Géographie, il le place au sommet des Alpes et l'appelle *Brigantium vicum*.

Le Département n'offre pas de plus charmans paysages que les environs de Briançon. La belle vallée du Monestier, arrosée par la Guisanne, et celle de la Durance, encore paisible dans cette contrée, présentent, en été, la plus agréable perspective. Mais cette ville est en général mal bâtie, les rues en sont étroites; l'architecture n'y a point déployé l'élégance de ses formes, ni les agrémens qui les accompagnent.

Tout le monde a entendu parler des fortifications de Briançon : les travaux qu'on y a faits égalent les plus grands ouvrages tant vantés des Romains. Ses forts entassés, qui dominent toute la contrée, qui battent toutes les vallées, toutes les grandes routes, en font une des principales clefs de la France, du côté de l'Italie : on la regarde comme imprenable, autant par ses forts, au nombre de sept, qu'à cause de la rigueur du climat auquel une armée assiégeante ne pourrait pas résister pendant l'hiver. On admire les immenses travaux qu'ont occasionnés ces forts, qui communiquent les uns aux autres par des souterrains creusés dans le rocher. Il y en a cinq placés sur la rive gauche de la Durance, et qui n'ont de relation avec la ville qu'ils dominent, que par un pont dont la hardiesse le fait regarder comme un chef-d'œuvre de l'art. Dans le cas où la ville viendrait à être prise, le canon d'un fort placé sur la rive droite, vis-à-vis la clef du pont, intercepterait tout-à-coup cette communication.

Briançon a été de tout temps un lieu de passage et de garnison; aussi y a-t-il toujours eu plus de mouvement, plus d'industrie, plus d'instruction que dans le reste du Département. On y compte 2976 habitans.

Cette ville a vu naître, en 1495, *Oronce Finé*, mathématicien célèbre dont nous avons déjà parlé.

Mont-Lion, autrefois *Mont-Dauphin*, est une ville forte située sur un plateau, inaccessible dans plus de la moitié de son pourtour, au-dessus du confluent du Guil et de la Durance, et au centre des quatre vallées, de Briançon, d'Embrun, de Vars et de Queyras. La montagne isolée où viennent aboutir les vallées, n'est formée que de sable et de cailloux. Les murs de la place sont bâtis avec du marbre rouge, que l'on trouve aux environs. On admire les fortifications de cette ville, construites par les ordres et sous le règne de Louis XIV. Cette place, très-forte par sa situation et par les ouvrages de l'art, bat les routes d'Embrun, de Briançon, et serait très-propre à arrêter l'ennemi, s'il parvenait à tourner ou à enlever, de vive-force, la très-importante position de *Tournoux*.

La population de Mont-Lion n'est que de 313 individus.

Serres, petite ville adossée à un rocher et placée sur la rive droite du Buech ; elle fut long-temps le théâtre des guerres civiles. On y compte 1219 habitans.

Chorges est un bourg situé dans des marais. On le regarde comme l'ancienne capitale des *Caturiges*. Sa population est de 1547 individus.

Saint-Bonnet, bourg situé sur le Drac, au centre du Champsaur, et où l'on compte 1508 habitans. Il est la patrie du *Duc de Lesdiguières*, connétable de France : l'histoire rapporte que ce bourg fut incendié le jour de la naissance et le jour de la mort de ce grand général.

Veyne, autre bourg très-agréable, assez bien bâti, est heureusement placé sur le Buech, pour jouir du double bienfait de l'industrie jointe à l'agriculture. Sa population est de 1805 individus.

Tallard, aussi bourg situé sur la rive droite de la Durance, n'a rien de remarquable que les vestiges d'un vieux château, où l'on comptait anciennement, autant de tours qu'il y a de *mois*, autant de portes qu'il y a de *semaines*, et autant de fenêtres qu'il y a de *jours* dans l'année. Sa population est de 1805 habitans.

Ribiers est agréablement situé sur la rive gauche du Buech, au milieu d'un plateau fort étendu, dont le terrain est d'une excellente qualité. Sa population est de 1361 individus.

Les autres bourgs les plus considérables de ce Département sont : le *Monestier de Briançon*, sur la Guisanne, où l'on compte 2708 habitans; *Abriès*, près du Guil, où il y en a 2033; Guillestre, sur le Rioubel, où on en trouve 1067; *Châteauroux*, dont la population est de 1763 individus; *Remollon*, qui n'en a que 483; *Orpierre*, sur la Soyan, où l'on en compte 858; *Rosans*, où il y en a 900; *Savines*, qui en a 970; *Orcier*, où l'on en trouve 1145, etc.

Nous avons déjà remarqué, au commencement de cette Description, que la contrée qui forme aujourd'hui le département des Hautes-Alpes, a été habitée anciennement par les Caturiges, les Ségusins, les Tricorii, peuples qui étaient dans l'alliance ou la dépendance des Voconces, et ne paraissent pas avoir fait partie des peuples Allobroges, dont les établissemens se trouvaient plus au nord que ceux-ci. Antiquités.

Il reste encore des vestiges de l'ancienne existence des Caturiges, des Ségusins, des Tricorii; plusieurs villes en ont retenu les noms, et des découvertes ont fait connaître les lieux où autrefois les Romains fondèrent des colonies dans cette province.

Parmi ces lieux, on peut citer Mons-Seleucus, connu sous le nom de *La Bâtie-Mont-Saléon*, à peu de distance de Serres, dans l'arrondissement de Gap. Voici la description que donne, de la découverte de Mons-Seleucus, l'auteur de l'Annuaire du département des Hautes-Alpes.

« Imaginez entre deux rivières, une plaine où l'on placerait une ville aussi grande que Lyon, et dominée par une éminence sur laquelle se trouve le village de la Bâtie-Mont-Saléon, qu'en latin du moyen âge on trouve écrit *Bastida-Montis-Seleuci*. La plaine est de niveau avec celle qu'on voit au-delà de la rivière du Buech; elle n'en a

été séparée que par une irruption de cette rivière impétueuse. On a remarqué que le Buech n'avait pu se frayer qu'avec peine, au port de la Ruelle, un écoulement qui a été obstrué par les quartiers de roc, éboulés des chaines calcaires entre lesquelles il est encaissé. A cette époque éloignée, les eaux ont dû refluer sur elles-mêmes, et former un lac qui couvrit le sol de Mons-Seleucus, et à la tête duquel était le village de Cabestan, en latin *caput stagni* (tête de l'étang). L'étude géologique de la plaine atteste cette catastrophe. Est-ce à cette cause qu'est due la disparition et le long oubli de la ville romaine? est-ce par un incendie qui semble prouvé par la quantité de charbon et de métaux oxidés que l'on a trouvés dans ces fouilles? C'est ce qu'on n'a pu encore éclaircir.

» Quoi qu'il en soit, on dirait que la ville a été rasée à fleur de terre. Les fondations se trouvent à une profondeur de deux à trois pieds. Les murs n'avaient qu'un pied et quelquefois six pouces d'épaisseur, ce qui fait juger qu'ils n'étaient pas très-élevés. Ils étaient construits avec soin et au moyen de bons matériaux. Le principal édifice semble montrer à la fois, un palais public, un temple et le *Forum* ou lieu d'exercice pour quelques cohortes; il a 100 toises de long sur 60 de large. D'autres enceintes, qui tiennent à cet édifice, sont presqu'aussi vastes. Parmi elles j'ai remarqué, continue l'auteur, une grande usine; là, sont des bassins, des fours, des cuves en maçonnerie, enduite de plusieurs couches de ciment; les appartemens des chefs de la fabrique, les magasins, les logemens des ouvriers, les jardins, la naissance de plusieurs rues qui aboutissaient à la grande place et au temple: le temple était orné de plusieurs rangs de colonnes; leurs proportions montrent l'ordre dorique, et une hauteur de trente pieds; elles sont de roche coquillière. D'autres petites colonnes existent sur les côtés, et la base en est formée de cinq morceaux de pierre calcaire rapportés; au milieu du temple est l'autel, près duquel on trouva un couteau de sacrificateur, et un canal qui servait à l'écoulement du sang des victimes.

» Auprès de là, on découvrit plusieurs ex-voto, différentes inscriptions, statues, notamment un groupe en marbre blanc, coupé par le milieu, appartenant à la religion de Mithra (1) et semblables aux bas-reliefs décrits dans Caylus. L'Institut, qui a fait un rapport sur le Mont-Seleucus, pense que le style de l'architecture des objets d'art et d'antiquité que l'on y a trouvés, paraissent de temps postérieurs à Septime Sévère, mais que les objets qui n'ont de rapport qu'à la religion, et la mention de la tribu Voltinia, qui se trouve dans une des inscriptions découvertes, semblerait cependant attester une existence plus ancienne.

» Une partie des objets trouvés dans les fouilles, fut offerte à S. M. (l'Impératrice Joséphine), continue M. *Farnaud;* une autre existe dans le dépôt du muséum des Hautes-Alpes; les premières recherches furent faites aux dépens de M. Ladoucette; c'est en partie à cet administrateur qu'on doit la découverte de cette ville; il a lu à l'Institut un mémoire sur ce sujet.

» Elle méritait de fixer l'attention du Gouvernement; aussi le Ministre de l'Intérieur envoya-t-il sur les lieux M. Millin, qui rendit compte en détail des vestiges d'antiquité des monumens d'arts et des objets dignes d'attention qu'on retira des fouilles de cette ville; sortie en quelque sorte du néant comme Bratuspantium dans le département de l'Oise, Jublens dans celui de la Mayenne; Corseuil, dans celui des Côtes-du-Nord; Neris, dans le département de l'Allier; Toul, ville celtique au département de la Corrèze, etc. (2).

» Ces restes du séjour des Romains, ne sont pas les seuls monumens qu'offre, à l'étude de l'antiquité, le département des Hautes-Alpes; il en est d'autres, tels que ceux de Chorges, cette ancienne capitale des Caturiges, qui méritent l'attention.

» On y a trouvé plusieurs tombes ou bas-reliefs qui ont été transportés au musée de Gap. On voit encore au portail de l'église, plusieurs bas-reliefs qui ont appartenu au culte de Diane; au milieu de la place de l'église, une croix a été plantée sur un bloc très-considérable de marbre, dont l'inscription laisse voir le nom sinistre de Néron; au centre du bourg sont d'anciennes portes, en pierre de taille, et des restes de remparts; quelques débris de colonnes gisent devant les maisons et y servent de bancs; ces débris sont les seuls que l'on connaisse, jusqu'à présent, de l'ancienne existence de la capitale des peuples de cette contrée (3).

(1) *Mitha* ou *Mithra* était le Dieu-Soleil, la divinité suprême des anciens Perses, appelés *Parses* ou *Parsis*. Son culte était répandu dans toute l'Asie. Ce Dieu était représenté sous les traits d'un beau jeune homme, tel qu'Apollon, avec des ailes; comme on en donnait aux anges et aux intelligences célestes, dans les principes religieux des Chaldéens et des Perses. Le culte de cette divinité passa à Rome du temps de Sylla, il eut ses mystères et ses initiations.

Il est visible que les Perses adoraient dans cette image du Soleil, le feu qui anime et soutient les êtres vivans, et dont le Soleil semble être la source et l'origine: le culte de *Mithra* passa de la Perse en Arménie, en Cappadoce et en Cilicie, long-temps avant qu'il fût connu à Rome. La communication des Romains avec les Asiatiques pendant la guerre de Mithridate, et durant celle que Pompée fit aux Pirates, paraît avoir donné lieu aux Romains de connaître les mystères du culte de Mithra. Sous Trajan il était florissant à Rome Adrien le défendit, à cause des scènes cruelles dont les cérémonies de ce culte étaient accompagnées; car on y immolait des victimes humaines, et l'on consultait l'avenir dans leurs entrailles palpitantes: on les vit reparaître avec plus d'éclat sous Commode, qui immola de sa propre main un homme à Mithra. C'est surtout sous Constantin et les règnes suivans que parurent les fêtes et les inscriptions en l'honneur du Soleil invincible, Mithra, et les monumens savans de cette religion. Plusieurs de ces monumens ont été trouvés à Rome et en Angleterre, où Mithra paraît avoir eu un grand nombre d'adorateurs. Les prêtres de ce dieu s'étaient répandus dans tout l'empire Romain.

On peut voir dans l'ouvrage de M. Dupuis, intitulé *Origine de tous les Cultes*, tom. 4, pag. 270, les détails des initiations aux mystères de Mithra, les cérémonies qu'on y observait, et l'explication des monumens relatifs à cette très-ancienne religion. Le savant auteur y indique, en même temps, les écrivains anciens et modernes qui en ont parlé, et les autorités d'après lesquelles il écrit.

(2) On trouve dans les divers Annuaires du département des Hautes-Alpes, par M. Farnaud, dans les Mémoires de l'Institut, année 1809, et dans l'*Archæologie de Mons-Seleucus*, de plus grands détails que nous n'en rapportons ici sur cette importante découverte.

(3) *Voyez* dans l'article de l'*ancien pays*, ce que nous avons dit des Caturiges.

» Embrun, Briançon, villes qui furent originairement bâties par les premiers habitans du pays, ont aussi offert des objets dignes de remarque, trouvés dans des fouilles; ils ont été déposés au musée de Gap.

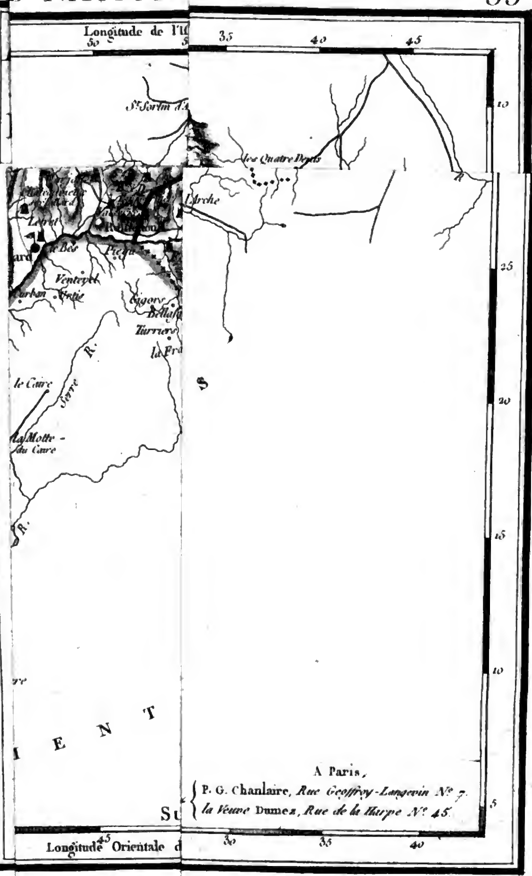
» Au Monestier-Allemont, sur la route de Gap à Sisteron, on a trouvé, dans le siècle dernier, une immense quantité de pièces d'or réunies; depuis, dans des fouilles qui y ont été faites, on a découvert des médailles de cuivre, de bronze, d'argent, des lampes sépulcrales parfaitement conservées (1). »

« Un autre fait très-récent, c'est M. Bonnaire qui parle, me semble propre à piquer la curiosité des amateurs de l'antiquité. Il y a quelques mois qu'un éboulement assez considérable a eu lieu à quatre lieues de Gap, et à une élévation où l'on ne soupçonnait pas qu'il y eût pu jamais exister d'habitation : un paysan dont la chaumière était voisine de l'éboulement, eut la curiosité de faire quelques recherches dans ces terres nouvellement remuées, et il découvrit des ossemens humains, des dents, des cercles de cuivre de différens diamètres ; ces cercles étaient en si grande quantité, que cet homme alla en vendre pour 26 fr. à Sisteron, à raison de leur poids. Depuis on a trouvé deux autres cercles qui sont en mon pouvoir, ajoute M. Bonnaire, des ossemens, du bitume très-pur, qui avait servi sans doute à embaumer des cadavres. »

On ne peut douter que ce lieu n'ait servi à la sépulture de quelques personnages considérables, et que si l'on y fesait des recherches, l'on n'y découvrît des objets propres à donner une connaissance plus détaillée de l'ancien état de la contrée.

(1) Mémoire sur la Statistique du département des Hautes-Alpes, par M. Bonnaire, préfet, an 9.

FIN DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.


Longitude de l'I
50
35
40
45
St. Sorlin d'A
les Quatre Denis
l'Arche
le Bés
Ventryol
Bigors
Turriers
la Fr
le Caire
Serre R.
R.
la Motte - du Caire
25
20
15
10
5
I E N T
A Paris,
P. G. Chanlaire, Rue Geoffroy-Langevin N.° 7.
la Veuve Dumez, Rue de la Harpe N.° 45.
Longitude Orientale d
45
30
35
40



